

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-C) - Dépôt le 24/09/2024 - B2024/015545 - 1988 B 00639 - 348 940 263 - SOPRA-GMT

Sopra GMT

Comptes consolidés 2023

Certifié conforme par le Président – Directeur général



Pierre PASQUIER

Sommaire

État du résultat net consolidé

État du résultat global consolidé

État de la situation financière consolidée

État des variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	4.1	6 112,2	5 401,7
Charges de personnel	5.1	-3 758,2	-3 343,8
Achats et charges externes	4.2.1	-1 521,1	-1 380,8
Impôts et taxes		-45,5	-45,6
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-190,3	-153,2
Autres produits et charges opérationnels courants		14,6	21,1
Résultat opérationnel d'activité		611,7	499,4
<i>En % du CA HT</i>		<i>10,0 %</i>	<i>9,2 %</i>
Charges liées aux stocks options et assimilés	5.4	-48,0	-27,1
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-41,2	-37,8
Résultat opérationnel courant		522,5	434,5
<i>En % du CA HT</i>		<i>8,5 %</i>	<i>8,0 %</i>
Autres produits et charges opérationnels	4.2.2	-145,2	-120,2
Résultat opérationnel		377,3	314,3
<i>En % du CA HT</i>		<i>6,2 %</i>	<i>5,8 %</i>
Coût de l'endettement financier net	11.1.1	-26,2	-12,0
Autres produits et charges financiers	11.1.2	-17,0	-5,2
Charge d'impôt	6.1	-118,6	-75,8
Résultat net des entreprises associées		-4,7	-1,9
Résultat net des activités poursuivies		210,7	219,4
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		210,7	219,4
<i>En % du CA HT</i>		<i>3,4 %</i>	<i>4,1 %</i>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	13.1.5	-169,9	-181,4
RESULTAT NET PART DU GROUPE		40,8	37,9

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé		210,7	219,4
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariel liés aux engagements de retraite	5.3	-31,1	127,8
Effets fiscaux des écarts actuariels liés aux engagements de retraite		6,6	-33,5
Variation de la juste valeur des titres AFS		1,2	16,7
Éléments relatifs aux entreprises associées - non recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		-23,4	111,0
Ecart de conversion		2,6	-44,0
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture d'investissement net	11.5	-10,6	14,7
Effets fiscaux des couvertures d'investissement net		1,9	-4,3
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		-6,3	2,1
Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie		1,7	-0,1
Éléments relatifs aux entreprises associées - recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat		-10,8	-31,6
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		-34,2	79,4
RESULTAT GLOBAL		176,5	298,8
Part du Groupe		31,9	55,3
Intérêts minoritaires		144,6	243,4

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'acquisition	8.1	2 985,6	2 256,4
Immobilisations incorporelles	8.2	216,8	175,4
Immobilisations corporelles	8.3	173,9	154,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	475,0	380,1
Titres de participation mis en équivalence		1,2	1,8
Autres actifs financiers non courants	7.1	88,2	128,5
Engagements de retraite et assimilés	5.3	40,6	38,5
Impôts différés actifs	6.3	208,4	150,1
Actif non courant		4 189,7	3 284,7
Clients et comptes rattachés	7.2	1 547,8	1 247,5
Autres actifs courants	7.3	548,0	441,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	212,7	383,5
Actif courant		2 308,5	2 072,3
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		6 498,2	5 357,1

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital		7,4	7,4
Réserves liées au capital		-	-
Réserves consolidées et autres réserves		334,0	325,3
Résultat de l'exercice		40,8	37,9
Capitaux propres - part du Groupe		382,2	370,7
Intérêts minoritaires		1 658,3	1 623,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13.1	2 040,5	1 993,7
Emprunts et dettes financières - part non courante	11.3	762,8	468,5
Dettes sur biens pris en location - part non courante	9.2	412,6	336,3
Impôts différés passifs	6.3	94,5	71,7
Engagements de retraite et assimilés	5.3	235,6	198,3
Provisions non courantes	10.1	64,2	52,3
Autres dettes non courantes	7.4	23,3	17,2
Passif non courant		1 593,0	1 144,1
Emprunts et dettes financières - part courante	11.3	529,3	197,5
Dettes sur biens pris en location - part courante	9.2	114,1	83,5
Provisions courantes	10.1	58,5	48,1
Fournisseurs et comptes rattachés		362,8	324,5
Autres dettes courantes	7.5	1 799,9	1 565,6
Passif courant		2 864,7	2 219,2
Passifs non courants destinés à être cédés		-	-
TOTAL DU PASSIF		4 457,7	3 363,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		6 498,2	5 357,1

État des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31/12/2021	7,5	-16,7	345,1	-7,3	328,6	1 486,1	1 814,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-2,8	-	-2,8	-	-2,8
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-62,7	-62,7
Palements fondés sur des actions	-	-	5,8	-	5,8	20,6	26,4
Opérations sur titres autodétenus	-	-2,2	-8,8	-	-11,1	-39,9	-51,0
Variations de périmètre	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	-	-	-5,2	-	-5,2	-24,5	-29,8
Transactions avec les actionnaires	-	-2,2	-10,9	-	-13,2	-106,6	-119,7
Résultat net de la période	-	-	37,9	-	37,9	181,4	219,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17,4	17,4	62,0	79,4
Résultat global total de la période	-	-	37,9	17,4	55,3	243,4	298,8
Capitaux propres au 31/12/2022	7,5	-19,0	372,1	10,1	370,7	1 623,0	1 993,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-13,7	-	-13,7	-	-13,7
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-81,4	-81,4
Palements fondés sur des actions	-	-	9,2	-	9,2	33,4	42,6
Opérations sur titres autodétenus	-	-5,6	-3,1	-	-8,7	-34,0	-42,8
Variations de périmètre	-	-	-7,2	-	-7,2	-27,5	-34,7
Autres mouvements	-	-	0,3	-0,2	-	0,2	0,2
Transactions avec les actionnaires	-	-5,6	-14,6	-0,2	-20,4	-109,3	-129,8
Résultat net de la période	-	-	40,8	-	40,8	169,9	210,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-8,9	-8,9	-25,3	-34,2
Résultat global total de la période	-	-	40,8	-8,9	31,9	144,6	176,5
Capitaux propres au 31/12/2023	7,5	-24,6	398,3	1,1	382,2	1 658,3	2 040,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	210,7	219,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	310,8	206,1
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5,4	-2,2
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	41,2	25,3
Plus et moins-values de cession	-0,9	85,6
Profits et pertes de dilution	-	-
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,7	1,9
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	571,8	536,1
Coût de l'endettement financier net (y compris intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	38,3	19,1
Dividendes de titres non consolidés	-	-0,1
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	118,6	75,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	728,7	630,8
Impôt versé (B)	-85,7	-90,4
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	11,9	-23,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	654,9	516,9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-103,0	-96,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,9	0,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-8,6	-4,9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	0,7
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	-922,6	-22,0
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	-	0,1
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis	-3,4	-4,4
Intérêts financiers nets reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	4,4	-0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 026,3	-127,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	0,3	-
Rachats et reventes d'actions propres	-30,9	-31,2
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-13,7	-2,8
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-81,1	-62,7
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	487,7	-18,8
Loyers décaissés	-113,2	-101,8
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-30,5	-13,9
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-12,3	-18,8
Autres flux liés aux opérations de financement	-1,3	1,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	205,0	-248,9
Incidence des variations des cours des devises (G)	-5,1	-3,9
VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G+H)	-171,5	137,1
Trésorerie d'ouverture	383,8	246,7
Trésorerie de clôture	212,3	383,8

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	12
1.1. Base de préparation	12
1.2. Application de nouvelles normes et interprétations	12
1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire	12
1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation	12
1.3. Estimations et jugements comptables déterminants	12
1.4. Format et conversion des états financiers	13
1.4.1. Format des états financiers	13
1.4.2. Conversion des états financiers	13
1.5. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT	15
1.5.1. État de passage de l'état du résultat net	15
1.5.2. État de passage de l'état de la situation financière nette	16
NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	17
2.1. Principales acquisitions	17
2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria	17
2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway	20
2.2. Autres évolutions du périmètre	20
2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria	20
2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway	20
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	21
3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria	22
3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria	22
3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway	22
3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	23
3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	23
3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway	23
NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL	23
4.1. Chiffre d'affaires	23
4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle	23
4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	26
4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT	28
4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel	28
4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité	29
4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel	30
NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL	31
5.1. Charges de personnel	31
5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria	31
5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway	31
5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT	31
5.2. Effectifs	31
5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria	31
Effectifs du sous-groupe Axway	32

5.2.2. Effectifs de Sopra GMT	32
5.3. Engagements de retraite et assimilés	32
5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	32
5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway	38
5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT	40
5.4. Paiements fondés en actions et assimilés	40
5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	40
5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway	42
5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT	43
5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	44
5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria	44
5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway	44
5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT	45
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS	45
6.1. Charge d'impôt	45
6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria	45
6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway	46
6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	47
6.3. Impôts différés actifs et passifs	48
6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria	48
6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway	49
NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	51
7.1. Autres actifs financiers non courants	52
7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria	52
7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway	53
7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT	54
7.2. Clients et comptes rattachés	55
7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria	55
7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway	55
7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT	56
7.3. Autres actifs courants	57
7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria	57
7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway	57
7.4. Autres dettes non courantes	58
7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria	58
7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway	59
7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT	59
7.5. Autres dettes courantes	59
7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria	59
Autres dettes courantes du sous-groupe Axway	60
7.5.2. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway	60
7.5.3. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT	61
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	61
8.1. Ecart d'acquisition	61
8.1.1. Ecart d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria	61
8.1.2. Ecart d'acquisition du sous-groupe Axway	63
8.1.3. Ecart d'acquisition de la holding Sopra GMT	68
8.2. Autres immobilisations incorporelles	68
8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria	68
8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway	69

8.3. Immobilisations corporelles	71
8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria	71
8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway	72
NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION	73
9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	73
9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria	73
9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway	74
9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	75
9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria	75
9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway	75
NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	76
10.1. Provisions courantes et non courantes	76
10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria	76
10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway	76
10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT	77
10.2. Passifs éventuels	77
10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria	77
10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway	77
NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	78
11.1. Charges et produits financiers	78
11.1.1. Coût de l'endettement financier net	78
11.1.2. Autres produits et charges financiers	79
11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	80
11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	80
11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway	81
11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT	81
11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net	82
11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria	82
11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway	84
11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT	86
11.4. Instruments financiers inscrits au bilan	86
11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria	86
11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway	87
11.5. Gestion des risques financiers	88
11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria	88
11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway	95
NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE	97
12.1. Variation de l'endettement financier net	97
12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria	97
12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway	99
12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	99
12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	99
12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway	100
12.3. Autres flux de trésorerie	101
12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	101
12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway	101
NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION	101
13.1. Capitaux propres	101

13.1.1. Evolution du capital social	101
13.1.2. Opérations sur titres autodétenus	101
13.1.3. Dividendes	101
13.1.4. Réserves de conversion	102
13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle	102
13.2. Résultat par action	102
NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	103
14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).	103
14.2. Filiales et participations	103
NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	103
15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria	103
15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante	103
15.1.2. Engagements reçus	103
15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway	103
15.2.1. Obligations contractuelles	103
15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante	104
15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants	104
15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés	105
NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	105
16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria	105
16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway	105
16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT	106
NOTE 17 - LISTE DES SOCIETES DU GROUPE	107
NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	109
18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria	109
18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software	110
18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT	110

Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'objet social est, en France et à l'étranger, l'activité de siège managérial et animateur de son groupe, comprenant notamment (i) la planification, la supervision, le contrôle des opérations courantes et l'assistance à la direction stratégique et organisationnelle des filiales, et (ii) l'acquisition, la détention durable, la gestion sur le moyen ou long terme, et le cas échéant l'arbitrage, de tous titres de participations, permettant d'exercer un contrôle de la société émettrice et une participation active à la conduite et à la direction de la politique du groupe et toutes opérations d'animation et de conduite de la politique des sociétés de son groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 consistent principalement en les amendements à :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » au sujet de la définition des estimations comptables et ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas d'effet sur les états financiers consolidés et leurs notes.

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » a aussi été amendée pour prendre en compte la réforme fiscale internationale et les règles du Pilier Deux de l'OCDE. Ses effets sont présentés en note 6 Impôts sur les résultats.

Par ailleurs, l'IFRS Interpretation Committee (IFRS IC) a publié au cours du premier semestre de l'exercice 2023 une décision définitive relative à la définition d'un contrat de location et aux droits de substitution dans IFRS 16 « Contrats de location ». Applicable en 2023, elle n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe. L'IFRS IC a également amendé IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" au sujet des paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition des vendeurs d'une entité acquise. Ces deux interprétations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2023 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1.) ;
- les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 5.3) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 4.1) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (note 6.3) ;
- les dettes sur détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle (cf. note 7.4) ;
- la valeur recouvrable des titres des entreprises associées inscrits au bilan (cf. note 10.2)
- les provisions pour risques (cf. note 10.1).

Ces jugements et estimations comptables tiennent compte de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et notamment de la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme Climate Neutral Now. Cela est notamment reflété dans les projections utilisées pour valoriser les actifs. Cela l'est aussi dans les consommations présentées au compte de résultat, notamment la consommation électrique réalisée par des énergies renouvelables issues de contrats d'électricité verte en direct auprès des fournisseurs ou en utilisant des certificats de garantie d'origine.

Par ailleurs, les activités du Groupe ont un rôle mineur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, comme le montre son reporting de Taxonomie verte présenté au chapitre 4 Responsabilité d'entreprise de l'URD 2023 de Sopra Steria Group (paragraphe 3.6).

Enfin, le Groupe estime, à ce jour, ne pas être affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

1.4. Format et conversion des états financiers

1.4.1. Format des états financiers

Sopra GMT s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2020-01 en date du 6 Mars 2020) relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*, le Groupe distingue l'*Ebitda*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.4.2. Conversion des états financiers

a- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra GMT.

b- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 14.1.4).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Les principaux taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Devises du sous-groupe Sopra Steria

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	31/12/2023	31/12/2022
Couronne norvégienne	11,4248	10,1026	11,2405	10,5138
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	11,0960	11,1218
Dinar tunisien	3,3556	3,2568	3,3969	3,3289
Dirham marocain	10,9532	10,6438	10,9017	11,1608
Dollar américain	1,0813	1,0530	1,1050	1,0666
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,4591	1,4300
Franc suisse	0,9718	1,0047	0,9260	0,9847
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Réal brésilien	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Roupie (Inde)	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710
Zloty polonais	4,5420	4,6861	4,3395	4,6808

Devises du sous-groupe Axway

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	11,0960	11,1218
Leu roumain	4,9467	4,9313	4,9756	4,9495
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0813	1,0531	1,1050	1,0666
Dollar australien	1,6288	1,5167	1,6263	1,5693
Dollar de Hong-Kong	8,4650	8,2451	8,6314	8,3163
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,4591	1,4300
Yuan (Chine)	7,6600	7,0788	7,8509	7,3582
Réal (Brésil)	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Franc suisse	0,9718	1,0047	0,9260	0,9847
Roupie indienne	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710

c- Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

d- Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation.

La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

1.5. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT

Les comptes consolidés de Sopra GMT sont constitués à partir de l'agrégation des :

- comptes individuels de la société mère Sopra GMT retraités en normes IFRS ;
- comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- comptes consolidés du sous-groupe Axway ;

et moyennant l'application des retraitements de consolidation suivants :

- élimination des relations intragroupe entre la société mère et les deux sous-groupes et entre les deux sous-groupes ;
- élimination des effets de la mise en équivalence du sous-groupe Axway dans les comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- élimination des titres de participation détenus par Sopra GMT et des dividendes internes, et ;
- reclassement des intérêts minoritaires.

1.5.1. Etat de passage de l'état du résultat net

(en millions d'euros)

	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Elimination dividendes internes	Elimination intragroupe	Neutrali- sation impact MEQ Axway	Reclasse- ment intérêts minorita- ires	Groupe Sopra GMT consolidé
Chiffre d'affaires	2,8	5 805,3	319,0	-	-14,9	-	-	6 112,2
Charges de personnel	-1,6	-3 577,1	-179,6	-	-	-	-	-3 758,2
Achats et charges externes	-0,5	-1 471,9	-63,8	-	15,0	-	-	-1 521,1
Impôts et taxes	-0,0	-42,6	-2,9	-	-	-	-	-45,5
Dotations aux amortissements, provisions, et dépréciations	0,1	-71,6	-6,1	-	-	-	-	-77,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation d	-	-107,1	-5,7	-	-	-	-	-112,8
Autres produits et charges d'exploitation	-0,2	13,0	1,9	-	-0,1	-	-	14,6
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel d'activités	0,6	548,2	62,8	-	-	-	-	611,7
	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux stocks options et assimilés	-0,8	-43,0	-4,2	-	-	-	-	-48,0
Dotations aux amortissements des incorporels affectés	-	-38,0	-3,2	-	-	-	-	-41,2
Résultat opérationnel courant	-0,2	467,2	55,4	-	-	-	-	522,5
	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	0,0	-137,4	-7,9	-	-	-	-	-145,2
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-0,2	329,9	47,6	-	-	-	-	377,3
	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	-2,7	-19,5	-4,0	-	-	-	-	-26,2
Charge d'intérêt nette sur dettes de location	-	-11,4	-0,7	-	-	-	-	-12,1
Autres produits et charges financiers	19,3	-4,9	-0,2	-19,2	-	-	-	-4,9
Charges d'impôt	0,0	-111,7	-7,0	-	-	-	-	-118,6
Q-p de résultat des entreprises associées	-	6,7	-	-	-	-11,4	-0,0	-4,7
Résultat net des activités poursuivies	16,4	189,1	35,8	-19,2	-	-11,4	-0,0	210,7
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	16,4	189,1	35,8	-19,2	-	-11,4	-0,0	210,7
	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-5,4	-0,0	-	-	-	-164,5	-169,9
Part du groupe (en euros)	16,4	183,7	35,8	-19,2	-	-11,4	-164,5	40,8

1.5.2. Etat de passage de l'état de la situation financière nette

(en millions d'euros)	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Reclassement d'homogénéi- sation Grpe Axway (*)	Neutralisation impact MEQ Axway	Retrait titres MEQ valeur négative	Elim. titres autodétenus	Elim. Titres Sopra Steria et Axway détenus par GMT	Intérêts mino- ritaires	Elimination intragroupe	Groupe Sopra GMT consolidé
Ecart d'acquisition	14,7	2 858,9	302,1	-	-	-	-	-	-	-	2 985,6
Immobilisations incorporelles	-	211,7	5,1	-	-	-	-	-	-	-	216,8
Immobilisations corporelles	0,0	164,8	9,3	-	-	-	-	-	-	-	173,9
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	457,1	17,8	-	-	-	-	-	-	-	475,0
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	-	185,9	-	-	-187,6	2,9	-	-	-	-	1,2
Autres actifs financiers non courants	174,3	73,8	13,1	-	-	-	-2,3	-170,8	-	-	88,2
Engagements de retraite et assimilés	-	40,8	-	0,0	-	-	-	-	-	-	40,6
Actifs d'impôts différés	-	188,3	20,1	-	-	-	-	-	-	-	208,4
ACTIF NON COURANT	189,0	3 990,9	367,6	0,0	-187,6	2,9	-	-170,8	-	-	4 189,7
Clients et comptes rattachés	0,5	1 372,4	178,0	-	-	-	-	-	-	-3,1	1 547,6
Autres créances courantes	0,1	515,5	32,3	-	-	-	-	-	-	-	548,0
Tresorerie et Equivalents de trésorerie	4,3	191,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	212,7
ACTIF COURANT	4,9	2 079,6	227,0	-	-	-	-	-	-	-3,1	2 308,5
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	194,0	6 070,5	594,6	-	-187,6	-	-	-170,8	-	-3,1	6 498,2
Capital émis	7,4	20,5	43,3	-	-	-	-	-63,8	-	-	7,4
Reserves liées au capital	-	531,5	113,4	-	-	-	-	-644,9	-	-	-0,0
Reserves consolidées et autres réserves	1,6	-95,5	-13,2	-	-176,1	-	-2,3	2 021,8	-1 806,8	19,2	-51,2
Autres Réserves	104,2	1 348,1	135,9	-	-	-	-	-1 484,0	361,5	-	465,7
Ecart de conversion	-	-111,6	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-80,5
Résultat de l'exercice	16,4	183,7	35,8	-	-11,4	-	-	-	-164,5	-19,2	40,8
Capitaux propres part du groupe	129,7	1 876,7	346,3	-	-187,6	-	-	-170,8	-1 609,8	-	382,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	48,4	0,0	-	-	-	-	-	1 609,8	-	1 658,3
CAPITAUX PROPRES	129,7	1 925,1	346,3	-	-187,6	-	-	-170,8	-	-	2 040,5
Emprunts et dettes financières (> 1an)	55,4	619,5	88,0	-	-	-	-	-	-	-	762,8
Dettes financières de location (> 1an)	-	392,9	19,7	-	-	-	-	-	-	-	412,6
Passif d'impôts différés	0,1	50,0	4,4	-	-	-	-	-	-	-	94,5
Engagements de retraite et assimilés	0,5	226,2	-	8,9	-	-	-	-	-	-	235,6
Autres provisions non courantes	-	58,4	-	1,9	-	2,9	-	-	-	-	64,2
Autres dettes non courantes	0,4	21,6	12,2	-10,8	-	-	-	-	-	-	23,3
PASSIF NON COURANT	56,4	1 408,6	124,2	-	-	2,9	-	-	-	-	1 593,0
Emprunts et dettes financières (< 1an)	6,8	518,2	4,3	-	-	-	-	-	-	-	529,3
Dettes financières de location (< 1an)	-	110,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	114,1
Fournisseurs et comptes rattachés net	0,1	354,5	11,3	-	-	-	-	-	-	-3,1	362,8
Provisions courantes	0,0	53,9	-	4,6	-	-	-	-	-	-	58,5
Autres dettes courantes	0,9	1 699,2	104,5	-4,6	-	-	-	-	-	-	1 799,9
PASSIF COURANT	7,8	2 735,9	124,1	-	-	-	-	-	-	-3,1	2 864,7
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	194,0	6 070,5	594,6	-	-187,6	2,9	-	-170,8	-	-3,1	6 498,2

(*) Les provisions de retraite du sous-groupe Axway ont été reclassées du poste Autres dettes non courantes au poste Engagements de retraite et assimilés dans la consolidation de Sopra GMT pour assurer l'homogénéité avec les méthodes de Sopra Steria.

De même, les autres provisions d'Axway ont été reclassées des postes Autres dettes non courantes et Autres dettes courantes vers les postes Autres provisions non courantes et Provisions courantes.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite de l'opération de séparation-cotation (« spin-off ») d'Axway intervenue en juin 2011, Sopra GMT consolide par intégration globale ses participations dans Sopra Steria Group et Axway Software, le contrôle exclusif étant assuré grâce aux différents concertos auxquels participe Sopra GMT.

Sopra GMT détenait au 31 décembre 2023 :

- 19,64 % du capital de Sopra Steria Group avec un pourcentage d'intérêt identique et 30,04 % des droits de vote exerçables ;
- 20,82 % du capital d'Axway Software avec un pourcentage d'intérêts de 27,10 %, compte tenu de la participation de Sopra Steria Group à hauteur de 31,96 % dans le capital d'Axway Software, et 25,07 % des droits de vote exerçables.

L'analyse des comptes consolidés de Sopra GMT doit se faire en considération de l'information financière produite par Sopra Steria Group et Axway Software dans leurs documents de référence 2023.

Méthodes de consolidation

La société Sopra GMT est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra GMT sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

il détient le pouvoir sur l'entité émettrice,

il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice,

il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 17.

2.1. Principales acquisitions

2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **CS Group** – Le 28 février 2023, Sopra Steria Group SA a pris le contrôle de CS Group. Cette acquisition a été réalisée par l'acquisition d'un bloc principal représentant 29,73 % du capital et par l'exercice des promesses de vente consenties le 27 juillet 2022 portant sur 29,15 % et 6,38 % du capital de la société. A l'issue de ces acquisitions et compte tenu des 9,80 % du capital déjà détenu, le Groupe dispose d'un bloc de contrôle de 75,06 % au 28 février 2023. Par la suite, le Groupe a mis en oeuvre une offre publique d'achat simplifiée et une offre publique de retrait. L'ensemble de ces opérations ont été réalisées sur la base d'un prix unitaire de 11,50 € par action ordinaire. Le Groupe détient 100 % de CS Group au 31 décembre 2023.

CS Group est un acteur de référence dans la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques dans les domaines de la défense et de la sécurité, du spatial et de l'énergie nucléaire. Il renforce aussi les positions du Groupe en France dans les domaines de la cybersécurité et de l'aéronautique mais aussi de la souveraineté et de la confiance numérique. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie France.

Le Groupe a fait le choix de valoriser les intérêts minoritaires, à la date d'acquisition du bloc de contrôle, selon la méthode du « goodwill partiel ». Les actifs nets acquis comprennent la reconnaissance des actifs incorporels suivants : un carnet de commandes de 12,0 M€, une relation clientèle de 5,1 M€ et des technologies pour 10,1 M€. En outre, un actif d'impôt différé lié à des reports fiscaux déficitaires générés en France a été reconnu à hauteur de 63,5 M€.

L'allocation définitive du goodwill se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	CS Group
Actifs incorporels affectés	
Immobilisations incorporelles	29,1
Immobilisations corporelles	5,7
Impôts différés actifs	64,9
Autres actifs non courants	18,0
Clients et comptes rattachés	99,1
Autres actifs courants	194,3
Total des actifs acquis	411,0
Engagements de retraite et assimilés	14,0
Provisions non courantes	9,7
Autres passifs non courants	126,7
Fournisseurs et comptes rattachés	43,1
Provisions courantes	5,5
Autres passifs courants	228,6
Total des passifs repris	427,6
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)	-16,6
Intérêts minoritaires	-4,1
PRIX D'ACQUISITION	212,1
ECART D'ACQUISITION	224,6

Les produits des activités ordinaires de CS Group depuis la date d'acquisition s'élèvent à 254,9 M€.

- Tobania** – Le 2 mars 2023, le Groupe a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Benelux, l'acquisition de 100 % de Assua NV et de ses filiales opérationnelles Tobania NV et Python Predictions BV en Belgique. Ce regroupement permet d'étendre la couverture des services du numérique du marché belge, de doubler la part de marché afin de figurer parmi ses principaux acteurs. Les sociétés acquises sont rattachées à l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les actifs acquis comprennent notamment la reconnaissance d'une relation clientèle de 23,1 M€. L'affectation du prix d'acquisition est définitive et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Tobania
Total des actifs acquis	62,0
Total des passifs repris	47,5
Total actifs nets acquis / (passifs nets repris)	14,5
Intérêts minoritaires	-
Prix d'acquisition	78,5
ECART D'ACQUISITION	64,0

- Ordina** – A l'issue de l'offre publique ouverte le 19 juillet 2023, le Groupe a pris le contrôle de l'ESN néerlandaise Ordina au 4 octobre 2023. Au 31 décembre 2023, il en détient 100 %. Ordina est présent aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Combiné aux activités du Groupe en Belux et à celles acquises de Tobania en Belgique, ce regroupement crée un partenaire de premier choix des services numériques dans la région Benelux. Les activités et les marchés adressés par Ordina sont très proches de ceux du Groupe. La région Benelux est désormais dirigée depuis les Pays-Bas. Ordina fait partie de l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs assumés sont toujours en cours. L'affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 est provisoire et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Ordina
Immobilisations incorporelles	0,4
Immobilisations corporelles	8,1
Impôts différés actifs	5,0
Autres actifs non courants	60,5
Clients et comptes rattachés	99,6
Autres actifs courants	28,0
Total des actifs acquis	201,6
Engagements de retraite et assimilés	0,6
Provisions non courantes	-
Autres passifs non courants	50,1
Fournisseurs et comptes rattachés	7,3
Provisions courantes	1,3
Autres passifs courants	126,7
Total des passifs repris	186,0
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)	15,6
Intérêts minoritaires	-
PRIX D'ACQUISITION	517,6
ECART D'ACQUISITION	502,0

Les produits des activités ordinaires d'Ordina depuis la date d'acquisition s'élèvent à 113,1 M€.

- **Connectiv-IT** – Le 4 avril 2023, Sopra Steria Group SA a acquis en France 100 % de Connectiv-IT, éditeur de logiciel français spécialisé sur le pilotage de la Supply Chain et du Maintien en Condition Opérationnelle dans les secteurs de l'aéronautique et de la Défense. Cette acquisition a été réalisée par Sopra Steria Group SA. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à 1,4 M€ et l'écart d'acquisition provisoire à 9,6 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.
- **Marin IT** – Sopra Steria AS, filiale norvégienne du Groupe, a acquis au cours du mois de septembre 100 % de Marin IT. Cette société était auparavant la filiale de services informatiques des sociétés norvégiennes DOF Group ASA et Austevoll Seafood ASA. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élèvent à 3,0 M€ et l'écart d'acquisition à 1,5 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Sopra Steria Ré 2** – Le 21 décembre 2023, Sopra Steria Groupe SA a fait l'acquisition de la société de réassurance Sopra Steria Ré 2. Cette opération s'est traduite par la reconnaissance d'un "badwill" reconnu au compte de résultat en *Autres produits opérationnels* de + 2,1 M€ (cf. note 4.2.3). Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.

En 2022, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

- **Footprint** – Le 11 juillet 2022, le Groupe avait acquis en Norvège, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Footprint, société de conseil dans le domaine du changement climatique. Les actifs acquis et les passifs assumés étaient estimés à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 4,3 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie ;
- **Graffica** – Le 1^{er} août 2022, le Groupe avait acquis au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Ltd, Graffica Ltd, société de conseil spécialisée sur le vertical Transport. Les actifs acquis et passifs assumés s'élevaient à 4,6 M€ et l'écart d'acquisition à 3,9 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « Goodwill » entre :
 - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquisition,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « Goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « Goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway

Entrées de périmètre

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **Advalvas** : le 15 mars 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique. Les activités d'Advalvas ont été intégrées dans les comptes d'Axway à compter du 1^{er} avril 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 5,8 M€ ;
- **Cycom Finances** : le 19 octobre 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de Cycom Finances en France. De manière concomitante, Axway a cédé les activités de conseils de Cycom Finances à KPMG France. Les activités de Cycom Finances ont été tuppées dans les comptes d'Axway à compter du 1^{er} novembre 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à - 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 4,7 M€.

En 2022, le Groupe avait procédé à l'acquisition suivante :

- **Dxchange** : le 15 juin 2022, le Groupe avait acquis 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à - 0,8 M€ et l'écart d'acquisition à 12,4 M€.

2.2. Autres évolutions du périmètre

2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria

Le 6 novembre 2023, le Cabinet Office britannique a exercé en faveur du Groupe l'option de vente qu'il détenait sur les 25 % du capital de SSCL pour un montant de 82,3 M€. Cette filiale au Royaume-Uni est désormais détenue à 100 %.

En 2023, comme il l'avait fait en 2022, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway

Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2023 et en 2022.

La société Cycom Finances en France a fait l'objet d'une dissolution anticipée sans liquidation le 1^{er} novembre 2023. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria

3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria

a. France

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	2 384,3		2 039,0	
Résultat opérationnel d'activité	229,5	9,6%	204,4	10,0%
Résultat opérationnel courant	196,8	8,3%	187,0	9,2%
Résultat opérationnel	189,4	7,9%	167,9	8,2%

b. Royaume-Uni

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	940,9		890,6	
Résultat opérationnel d'activité	103,2	11,0%	93,8	10,5%
Résultat opérationnel courant	89,4	9,5%	80,7	9,1%
Résultat opérationnel	79,1	8,4%	91,6	10,3%

c. Autre Europe

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	1 746,9		1 473,0	
Résultat opérationnel d'activité	152,2	8,7%	91,9	6,2%
Résultat opérationnel courant	140,0	8,0%	85,6	5,8%
Résultat opérationnel	118,1	6,8%	72,3	4,9%

d. Sopra Banking Software

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	445,1		426,5	
Résultat opérationnel d'activité	23,9	5,4%	27,6	6,5%
Résultat opérationnel courant	4,5	1,0%	11,1	2,6%
Résultat opérationnel	-92,9	-20,9%	-1,1	-0,3%

e. Autres Solutions

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	288,2		272,1	
Résultat opérationnel d'activité	39,4	13,7%	35,4	13,0%
Résultat opérationnel courant	36,6	12,7%	33,2	12,2%
Résultat opérationnel	36,2	12,6%	30,6	11,3%

f. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	5 805,3	5 101,2
Résultat opérationnel d'activité	548,2	453,1
Résultat opérationnel courant	467,2	397,6
Résultat opérationnel	329,9	361,3

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à 5 pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;
- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne *Sopra Financial Technology GmbH* ;
- Sopra Banking Software qui regroupe les activités de solutions *Core Banking* et de Crédits Spécialisés ;
- le pôle Autres Solutions qui regroupe les activités de solutions Ressources Humaines et Immobilières.

3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2022	2 392,7	2 708,5	5 101,2
Exercice 2023	2 696,7	3 108,7	5 805,3

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Ecart d'acquisition	1 052,6	701,3	913,1	1,9	2 668,9
Immobilisations incorporelles	111,9	52,9	46,8	0,0	211,7
Immobilisations corporelles	83,8	23,7	46,7	10,4	164,6

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le *management* d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe, qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Licences	8,8	2,8%	11,6	3,7%
Souscription	186,6	58,5%	154,0	49,0%
Maintenance	87,0	27,3%	111,2	35,4%
Services	36,5	11,5%	37,3	11,9%
Total chiffres d'affaires	319,0	100,0%	314,0	100,0%

En 2023, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont engendré 93,5 M€ de revenus *upfront*, enregistrés lors de la signature. Cela représente une augmentation de 18,9 % par rapport à 2022 (78,7 M€). En 2021, ces revenus *upfront* s'élevaient à 51,5 M€.

Pour information, les activités Syncplicity et Mailgate, cédées au cours de l'exercice 2022, avaient généré respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux clients du Groupe représentent individuellement 10 % ou moins des revenus. Axway a une faible dépendance à l'égard de ces principaux clients.

3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	99,9	31,3%	91,6	29,2%
Reste de l'Europe	76,1	23,8%	68,4	21,8%
Etats-Unis	119,8	37,6%	126,9	40,4%
Reste des Amériques	6,6	2,1%	6,4	2,0%
Asie Pacifique	16,6	5,2%	20,8	6,6%
Total chiffres d'affaires	319,0	100,0%	314,0	100,0%

3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	92,0	26,5%	90,2	25,7%
International	255,5	73,5%	260,7	74,3%
Total actifs non courants*	347,5	100,0%	350,9	100,0%

NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL

4.1. Chiffre d'affaires

4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	2 384,3	41,1%	2 039,0	40,0%
Royaume-Uni	940,9	16,2%	890,6	17,5%
Autre Europe	1 746,9	30,1%	1 473,0	28,9%
Sopra Banking Software	445,1	7,7%	426,5	8,4%
Autres Solutions	288,2	5,0%	272,1	5,3%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 805,3	100,0%	5 101,2	100,0%

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, 98,7% environ de celui-ci consistant en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2023 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;
- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 1 287,2 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Reconnaissance du revenu

La correcte application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est l'enjeu le plus significatif dans l'application des IFRS pour le Groupe. Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client dans le cadre des projets pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux :

i. Identification du contrat conclu avec le client

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis.

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Ce contrat ou le regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence

par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste *Provisions pour risques et charges*.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients

i. Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'interim pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)* sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaire des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

iv. Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

v. Licences :

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

vi. Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

4.1.2.1. Reconnaissance des revenus

Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des Clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type Software as a Service ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les Clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. Le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. Le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance.

III. Le chiffre d'affaires des prestations et services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos Clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. Les prestations on-premise

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. Les prestations liées au Software as a Service

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway, sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux Clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation. La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats Clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des Clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2 Activité par métiers

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

4.1.3 Activité par zones géographiques

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation du chiffre d'affaires par pays ».

4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT

En vertu de la convention d'animation de Groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group, Sopra GMT s'est engagée à fournir à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT en 2023 (2 838 k€) correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies).

Ce chiffre d'affaires, entièrement réalisé auprès de Sopra Steria Group et d'Axway Software, est intégralement éliminé dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le *Résultat opérationnel* comprend principalement les postes suivants.

4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

4.2.1.1. Achats et charges externes du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023		Exercice 2022	
(en millions d'euros)				
Achats de sous-traitance sur projets	-844,8	57,4%	-786,4	59,1%
Achats non stockés de matériel et fournitures	-28,9	2,0%	-25,5	1,9%
Achats de marchandises et variation de stock	-102,6	7,0%	-94,1	7,1%
Locations	-67,2	4,6%	-55,8	4,2%
Entretien et réparations	-100,5	6,8%	-97,2	7,3%
Sous-traitance générale	-7,4	0,5%	-21,6	1,6%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-78,6	5,3%	-71,3	5,4%
Publicité et relations publiques	-30,1	2,0%	-23,1	1,7%
Déplacements et missions	-96,3	6,5%	-76,7	5,8%
Télécommunications	-27,3	1,9%	-33,1	2,5%
Autres charges	-88,1	6,0%	-46,5	3,5%
TOTAL	-1 471,9	100%	-1 331,3	100%

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1.1).

4.2.1.2. Achats et charges externes du sous-groupe Axway

Achats

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Achats de sous-traitance	22,9	25,0
Achats non stockés de matériel et fournitures	1,6	1,7
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	0,2	0,2
Total achats	24,7	26,9

Les achats diminuent de - 2,3 M€ par rapport à 2022. Les achats de sous-traitance, principalement des coûts d'hébergement Cloud, sont importants en raison du développement de l'activité Souscription. L'évolution constatée s'explique par une meilleure maîtrise des coûts de vente, notamment ceux liés aux revenus de Souscription (coûts d'hébergement), et par les économies résultant de la baisse de l'activité de maintenance. L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,5 M€). La marge brute atteint 72,7 % en 2023, en légère hausse par rapport à 2022 (70,9 %).

Charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Locations et charges locatives	9.8	25,0%	9.9	25,8%
Charges de loyers - Ajust IFRS16	-6.5	-16,7%	-6.4	-16,7%
Maintenance, entretien et réparations	11.4	29,2%	10.3	26,9%
Personnel extérieur de structure	0.2	0,4%	0.1	0,2%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7.3	18,7%	7.0	18,2%
Publicité et relations publiques	2.3	5,9%	4.4	11,4%
Déplacements et missions	4.0	10,3%	3.3	8,6%
Télécommunications	1.1	2,9%	1.6	4,3%
Divers	9.5	24,2%	8.2	21,4%
Total charges de externes	39.1	100,0%	38.2	100,0%

Les charges externes sont stables (+ 0,9 M€) par rapport à celles de 2022.

L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,4 M€).

4.2.1.3. Achats et charges externes de Sopra GMT

Ils s'élèvent à 0,5 M€ et se composent essentiellement d'honoraires, de frais de déplacements et de services bancaires.

4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

4.2.2.1. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	-6,8	-3,7
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	-32,3	-22,4
- dont coût des départs	-319	-219
- dont intégration et réorganisation des activités	-0,4	-0,5
Dépréciations d'actifs	-87,9	-5,2
Autres charges opérationnelles	-17,6	-5,2
Total des autres charges opérationnelles	-144,6	-36,4
Autres produits opérationnels	7,2	0,1
Total des autres produits opérationnels	7,2	0,1
TOTAL	-137,4	-36,3

En 2023, les Autres produits et charges opérationnels sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et chez Sopra Banking Software (respectivement - 6,1 M€, - 5,4 M€, - 3,4 M€ et - 11,8 M€).

Les dépréciations d'actifs comprennent celles des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie Sopra Banking Software et Sopra Solutions à hauteur de - 86,3 M€ (cf. note 8.1.2.).

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent également en France l'effet positif de l'amendement des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Ce dernier résulte de l'évolution de l'hypothèse d'âge de départ à la retraite. Il s'élève à + 6,3 M€ pour les sociétés françaises. Il est décrit de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Au Luxembourg, le Groupe a fait l'acquisition de Sopra Steria Ré 2, société de réassurance (cf. note 2.1). Cette opération lui a permis de dégager un profit ("badwill") de 2,1 M€ reconnu en Autres produits opérationnels. Enfin, des charges de - 18,0 M€ relatives à des arrêts d'activités à faible marge ont été reconnues en Autres charges opérationnelles.

En 2022, les Autres produits et charges opérationnels étaient constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, en Asie et chez Sopra Banking Software (respectivement - 3,6 M€, - 2,4 M€, - 5,6 M€ et - 8,8 M€). Le coût de l'arrêt des activités en Russie (cf. note 1.3) pour - 0,3 M€ était aussi inscrit en autres charges opérationnelles.

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprenaient également en France et au Royaume-Uni les effets respectivement négatif et positif des amendements aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi dans ces pays. Ils s'élevaient à - 18,0 M€ pour les sociétés françaises et à + 17,2 M€ au Royaume-Uni. Ils sont décrits de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Enfin, le Groupe avait procédé à la dépréciation d'actifs incorporels en Allemagne pour - 5,0 M€.

4.2.2.2. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Axway

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé plusieurs opérations non courantes et significatives, engendrant une charge totale de 7,9 M€. Cette charge se décompose comme suit :

1. plan de restructuration (3,8 M€) : mené en France (0,5 M€), en Suède (0,3 M€), en Irlande (0,2 M€), aux Pays-Bas (0,3 M€), en Bulgarie (0,1 M€), aux États-Unis (0,8 M€), au Royaume-Uni (0,2 M€) et en Chine (0,8 M€) ;
2. charges liées à l'acquisition d'Advalvas Europe NV (0,3 M€) ;
3. charges liées à l'acquisition de Cycom Finances (0,4 M€) ;
4. coûts d'implémentation du système *Cloud de Workday* (0,7 M€) : reportés dans la rubrique « Autres charges opérationnelles » ;
5. réforme du report de l'âge légal de départ à la retraite (gain de 0,4 M€) ;
6. provision pour risque liée au paiement de taxes sur les ventes au Brésil (2,9 M€) ;
7. rationalisation des bureaux à La Défense : génération d'un gain net de 2,2 M€, dépréciation sur mobilier (- 1,3 M€), et provision pour remise en état des bureaux (- 1,2 M€) ;

Le Groupe prévoit d'emménager dans un espace redimensionné avec une double certification environnementale (HQE « Exceptionnel » et BREEAM « Excellent »).

En 2022, le Groupe avait enregistré d'importants produits et charges opérationnels non récurrents (- 83,8 M€), notamment liés à la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncplicity (- 77,3 M€).

NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL

5.1. Charges de personnel

5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	-2 675,1	-2 366,8
Charges sociales	-852,8	-741,3
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-49,1	-42,4
TOTAL	-3 577,1	-3 150,5

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.1.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi et 5.3.1.2 pour les autres avantages à long terme.

5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	147,2	159,2
Charges sociales	35,0	36,4
Crédit d'impôt recherche	-3,8	-5,5
Intéressement des salariés	1,3	1,1
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-0,1	0,3
Total charges de personnel	179,6	191,4

5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	-1,4	-1,4
Charges sociales	-0,2	-0,5
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-	0,1
TOTAL	-1,6	-1,9

5.2. Effectifs

5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
Effectifs fin de période		
France	21 758	19 822
International	34 075	29 868
TOTAL	55 833	49 690

	Exercice 2023	Exercice 2022
Effectifs moyens		
France	21 976	19 895
International	33 953	28 670
TOTAL	55 929	48 765

Effectifs du sous-groupe Axway

Effectif fin de période	Exercice 2023	Exercice 2022
France	432	437
International	1 033	1 088
Total	1 465	1 525

Effectif moyen	Exercice 2023	Exercice 2022
France	435	452
International	1 061	1 166
Total	1 495	1 618

5.2.2. Effectifs de Sopra GMT

L'effectif au 31 décembre 2023 est de 4 personnes dont 4 cadres.

L'effectif moyen 2022 était de 5 personnes.

5.3. Engagements de retraite et assimilés

5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-40,6	-38,5
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	208,5	176,2
Avantages postérieurs à l'emploi nets	167,8	137,7
Autres avantages à long terme	17,7	14,1
TOTAL	185,5	151,8

5.3.1.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (11,1 % des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (84,8 % des obligations totales du Groupe) et en Allemagne (3,0 %). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ dans certains pays africains et un régime à prestations définies respectivement aux Pays-Bas et en Belgique. Au 31 décembre 2023, ils représentent un montant de 167,8 M€ (137,7 M€ au 31 décembre 2022).

Au Royaume-Uni, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « corporate trustees » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2020. Le plan issu de la fusion de trois plans antérieurs simplifie l'administration de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Mais il a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle évaluation dans les douze mois suivants. La date d'évaluation a été fixée au 31 décembre 2020. Elle permet de déterminer un accord sur le niveau des contributions à verser. Les discussions avec les « trustees » ont été finalisées en 2022. Par ailleurs, le Groupe a mis en place en 2023 un mécanisme d'"Asset based Funding" afin de limiter le montant des contributions à verser annuellement.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;

- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 3,8 %, 49,4 % et 46,8 % du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 193,6 M€ au 31 décembre 2023. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 112,1 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 184,2 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 344,6 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 226,0 M€ au 31 décembre 2023.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2023, sur 12 mois, cette contribution versée représente 13,3 M€, dont 9,1 M€ au titre du financement du déficit (11,9 M€ en incluant d'autres décaissements associés). Suite aux fusions des plans, l'évaluation des contributions qui seront versées en 2023 au titre du financement du déficit est finalisée avec les « corporate trustees ».

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (IBOxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué. Ce changement a été effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui a eu pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime a augmenté la valeur du passif. Son coût avait été anticipé et comptabilisé au 31 décembre 2022 en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel (cf. note 4.2.3. du chapitre 5 de l'URD 2023) et s'élevait à - 18,0 M€.

En 2023, la réforme des retraites issue de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 modifie le cadre institutionnel des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite : recul de l'âge de départ et allongement des durées de cotisations. Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime. Son impact est reconnu directement au compte de résultat, en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel. Il s'agit d'un produit qui s'élève à 6,3 M€.

En Allemagne, six plans existent, dont deux importants (37,3 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2 % au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1er janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Tunisie, aux Pays-Bas et en Belgique. Dans ces deux derniers pays, les plans sont financés et ont pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite ; dans les deux cas, ils sont fermés à tout nouvel entrant. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « Autres » et les plans au Benelux en sont les principaux contributeurs.

a. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	4,78%	3,42% à 3,59%	3,59% à 3,63%	3,42% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,68%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,03%	2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2023	1 193,6	156,7	42,1	14,5	1 407,0
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2023	1 226,0	0,7	-	12,4	1 239,1
Passif net au bilan au 31/12/2023	-32,4	156,0	42,1	2,1	167,8
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	8,8	0,2	0,3	11,6
Coût des services passés	-	-6,2	-	-	-6,2
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	57,4	5,1	1,5	0,4	64,5
Intérêts sur les actifs du régime	-61,9	-0,0	-0,1	-0,3	-62,4
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Effet des réévaluations du passif net	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
- dont écarts d'expérience	5,3	-0,5	2,8	-2,1	5,5
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-15,3	-1,6	-	-	-16,9
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	37,3	10,9	1,0	0,4	49,6
- dont effet du plafonnement des actifs	-8,9	-	-	-	-8,9
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2023	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
Variations de périmètre	-	14,3	-	0,6	14,9
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
Cotisations	-13,4	-	-0,4	-0,5	-14,3
- dont cotisations de l'employeur	-13,4	-	-0,4	-0,5	-14,3
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	0,0	-4,5	-1,6	-	-6,3
Différences de change	-0,6	-	-	0,0	-0,6
Autres mouvements	-0,7	-	-	-0,0	-0,7
Passif / Actif net au 31 décembre 2023	-32,4	156,0	42,1	2,1	167,8

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	5,01%	3,16% à 3,77%	3,63% à 3,77%	3,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,73%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,13%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	1 147,5	130,8	42,1	11,5	1 331,9
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	1 181,4	1,0	3,3	8,5	1 194,2
Passif net au bilan au 31/12/2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	10,6	0,4	0,3	15,3
Coût des services passés	-17,2	18,0	-	-	0,8
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	43,6	1,4	0,6	0,1	45,7
Intérêts sur les actifs du régime	-45,5	-0,0	-0,1	-0,0	-45,6
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Effet des réévaluations du passif net	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	594,6	-0,0	-	-0,2	594,4
- dont écarts d'expérience	133,0	-9,8	-0,2	2,1	125,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	-	-	-	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-843,2	-38,2	-16,9	-2,1	-900,4
- dont effet du plafonnement des actifs	55,0	-	-	-	55,0
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2022	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
Variations de périmètre	-	-0,3	-	-	-0,3
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
Cotisations	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations de l'employeur	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,1	-2,1	-	-6,2
Différences de change	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Passif / Actif net au 31 décembre 2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7

b. Evolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1 147,5	1 969,8
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	23,7	-74,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	4,1
Coût des services passés	-	-17,2
Intérêts	57,4	43,6
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	22,5	-717,8
- dont écarts d'expérience	5,3	133,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-15,3	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	32,5	-849,5
Modifications de régime	-	-
Transferts	0,5	-
Prestations servies	-60,3	-60,2
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	1 193,6	1 147,5
Juste valeur des actifs du régime en début de période	1 181,4	1 904,6
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	24,3	-75,2
Intérêts	61,9	45,5
Effets des réévaluations des actifs du régime	4,2	-655,8
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	0,0	-594,6
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-4,8	-6,3
- dont effet du plafonnement des actifs	8,9	-55,0
Cotisations de l'employeur	13,4	22,5
Contributions des employés	-	-
Transferts	1,2	-
Prestations servies	-60,3	-60,2
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	1 226,0	1 181,4

La hausse du passif net due à la baisse du taux d'actualisation est compensée par la contribution au comblement du déficit et par l'évolution favorable du rendement des actifs du régime et de certains paramètres actuariels.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actions	128,0	123,0
Obligations / placements privés	688,1	660,2
Immobilisations	263,8	275,1
Autres actifs	146,2	122,9
Total	1 226,0	1 181,4

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 93,4 M€. Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 92,9 M€. Une réduction de

10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 122,6 M€, alors qu'une hausse de 10 % augmenterait leur valeur de 122,6 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2023, deux plans et deux des trois sections du troisième plan sont en position d'actif net et représentent 42,4 M€. Ces actifs sont jugés récupérables par la réduction des cotisations futures.

c. Evolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 9,0 M€ / (+) 9,7 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
- à moins d'1 an	3,5	5,6
- de 1 à 5 ans	18,1	24,8
- de 5 à 10 ans	47,5	37,3
- de 10 à 20 ans	65,3	49,8
- à plus de 20 ans	22,2	13,4
ENGAGEMENT TOTAL	156,7	130,8

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

5.3.1.2. Autres avantages à long terme

Les Autres avantages à long terme peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie, au Liban et en Inde. En 2023, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 10,4 M€ (7,6 M€ au 31/12/2022).

Les autres avantages à long terme comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en Charges de personnel pour les services rendus et en Autres produits et charges financiers concernant les effets de désactualisation.

5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

5.3.2.1. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2023
France	6,7	-	0,7	-0,0	-	-0,4	1,5	8,0
Allemagne	0,0	-	0,1	-0,0	-	-0,1	-	0,0
Bulgarie	0,0	-0,0	-	-	-	-	-	0,0
Total des engagements retraites et assimilés	6,8	-0,0	0,8	-0,0	-	-0,5	1,5	8,0
Impact (net des charges encourues)								
Résultat opérationnel courant			0,4					
Résultat financier			0,4					
Total	-	-	0,8	-	-	-	-	-

5.3.2.2. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,30%	3,90%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2017-2019

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années.

À partir de 2023, l'âge légal de départ à la retraite a été réformé en France. Les principales modifications de la réforme portent sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, de 62 à 64 ans et sur l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein à 43 ans dès 2027. Le Groupe a retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au lieu de 65 ans. Cette position du Groupe est décrite dans la note 1.3 « Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19 ».

La mise à jour des taux de *turnover* sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ majore l'engagement de + 580 k€.

5.3.2.3. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 déc 2021	6,8	6,8	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,1	0,1	0,1
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,5	-0,5	-
31 déc 2022	6,7	6,7	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,4	0,4	0,4
Coût financier	0,3	0,3	0,3
Prestations services aux salariés	-0,5	-0,5	-0,5
Autre mouvement	-0,4	-0,4	-0,4
Variation des écarts actuariels	1,5	1,5	-
31 déc 2023	8,0	8,0	-0,2

5.3.2.4. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus sur Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

La perte actuarielle reconnue sur l'exercice 2023 est de 1 520 k€ pour Axway Software.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	8,0	6,7
Ajustement des passifs liés à l'expérience	0,6	0,3
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	7,28%	3,84%

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,30 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	0,2
- de 1 à 2 ans	0,2
- de 2 à 3 ans	0,1
- de 3 à 4 ans	0,1
- de 4 à 5 ans	0,3
- de 5 à 10 ans	3,2
- de 10 à 20 ans	2,6
- à plus de 20 ans	1,3
ENGAGEMENT TOTAL	8,0

5.3.2.5. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de (+/-) 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de - 456 k€/ + 497 k€.

5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT

Une provision d'un montant de 534 k€ au 31 décembre 2023 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2023, la société a utilisé le taux IBOXX 7-10 ans comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 3,08 %.

5.4. Paiements fondés en actions et assimilés

5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 43,0 M€ (23,2 M€ en 2022) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*.

En 2023, comme en 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre au titre du plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare.

5.4.1.1. Plan attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 19,9 M€ (contre 10,9 M€ sur l'exercice 2022). Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'Administration	26 mai 2021	1 ^{er} juin 2022	24 mai 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950	136 880
Période d'évaluation de la performance	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 ^{er} juin 2022 au 30 juin 2025	Du 24 mai 2023 au 30 juin 2026
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance prévues dans le plan	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2023, 2024 et 2025
	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
Condition supplémentaire d'attribution	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2024	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2025
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1 ^{er} janvier 2023	203 000	199 060	0
Nombre d'actions attribuées en 2023	0	0	136 880
Nombre d'actions annulées en 2023	7 382	7 057	3 100
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2023	0	0	0
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023	195 618	192 003	133 780
Cours de l'action	149,50	152,00	183,30
Taux sans risque	0%	0%	0%
Dividendes	2,3%	2,6%	3,0%
Votabilité	NA	NA	NA
(Charges) / produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	- 9,4	- 7,5	- 2,9

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2023 a renouvelé l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions à hauteur d'un plafond de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2022) notamment pour servir l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique Charges liées aux stock-options et assimilées du Résultat opérationnel courant. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste Réserves consolidées et autres réserves.

5.4.1.2. Plan d'actionnariat salarié

Le Groupe a lancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share, au premier semestre 2023. Il a de nouveau permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 27 mars au 12 avril 2023 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, via le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 11 mai 2028, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 95 020 actions souscrites par les salariés et 94 730 actions versées au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2022.

La juste valeur des actions gratuites a été fixée à 190,71 €.

Une charge de 18,8 M€, dont 16,3 M€ au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée en Résultat opérationnel courant.

Au 1er semestre 2022, le Groupe avait déjà mis en place un plan d'actionnariat salarié représentant une charge de 10,7 M€ (dont 8,8 M€ au titre d'IFRS 2).

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente une charge de 1,1 M€ (1,6 M€ en 2022).

5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

En 2023, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le Directeur Général s'élèvent à 4,2 M€ (3,4 M€ en 2022) dont - 0,6 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2023 représente une charge de 0,8 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan BEYOND - 2020	LTI Plan FOCUS - 2021	LTI Plan ACHIEVE - 2022	LTI Plan WINNING - 2023
Description				
Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe				
Date d'attribution	27/07/2020	15/07/2021	15/07/2022	26/04/2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	295 000	240 000	265 000	281 500
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	jan-20 à déc-22	jan-21 à déc-23	jan-22 à déc-24	jan-23 à déc-25
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	juil-20 à mars-23	juil-21 à mars-24	juil-22 à mars-25	Avril-23 à mars-26
Conditions de présence prévues dans le plan	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)			
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (Règle des 40 - croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2023	200 711	137 155	260 416	-
Nombre d'actions attribuées en 2023	-	-	-	281 500
Nombre d'actions annulées en 2023	6 537	24 024	16 250	11 000
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2023	194 174	-	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023	-	113 131	244 166	270 500
(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	-0,3	-1,2	-1,4	-0,8

Les plans LTI Beyond, Focus, Achieve et Winning accordent respectivement 100 000, 30 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2023 sont reportées dans la note 5.5 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance, pour un total de 1920 actions (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3) et, lors de sa réunion du 27 avril 2022, de mettre en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2022 soit le PAGA 2022-1 et le PAGA 2022-2).

Les actions de performance sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3	PAGA 2022-A	PAGA 2022-B
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	27/04/2022	27/04/2022
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640	200	200
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026	25/06/2025	25/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2023	525	458	440	200	200
Attributions réalisées en 2023	-	-	-	-	-
Nombre de droits annulés en 2023	-	-	-	-	-
Attributions définitives au 31/12/2023	-	-	-	-	-
Actions restantes au 31 décembre 2023	525	458	440	200	200

(† Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performances en fonction des évolutions sur 3 ans du Résultat Opérationnel d'Activités (ROA), du chiffre d'affaires consolidé et du free cash flow consolidé de Sopra Steria Group

Les conditions de performance économiques des plans LTI reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé de Sopra Steria Group.

En 2023, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés s'élèvent à 0,8 M€ (0,5 M€ en 2022) y compris la contribution patronale de 20%.

5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	3,0	2,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,5	0,3
TOTAL	3,5	2,9

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les Avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme (1)	2,0	1,8
Avantages sur capitaux propres	0,6	1,0
Total rémunération des principaux dirigeants	2,5	2,8

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Année 2023

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 21 février 2024 a préconisé de donner une part variable de 910,4 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 16 mai 2024, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2023.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L 225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2023 aux membres des organes de direction de Sopra GMT s'élèvent à 130 k€.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

6.1. Charge d'impôt

6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	-81,8	-77,9
Impôts différés	-29,9	-5,3
TOTAL	-111,7	-83,2

a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	- 2,5	- 2,6
Impôts différés	- 4,5	10,0
Total charge d'impôt sur le résultat	- 7,0	7,4

En 2023, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 0,9 M€. En France, l'entité réalise une perte fiscale, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,3 M€.

En 2023, la charge d'impôts différés a évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert appliquée à compter de 2023. Une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe avait été reconnue en 2022, pour un total de + 10,1 M€. En 2023, une activation supplémentaire de déficits reportables a été reconnue pour un total de + 1,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS 15) supplémentaire pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour - 7,1 M€.

6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Résultat net		210,7		219,4
Neutralisation des éléments suivants :		-		-
Résultat net d'impôt des activités cédées		-		-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	4,7	-	1,9
Badwill		-		-
Charge d'impôt	-	118,6	-	75,8
Résultat avant impôt		334,0		297,1
Taux d'imposition théorique		25,00%		25,00%
Charge d'impôt théorique	-	83,5	-	74,3
Rapprochement				
Différences permanentes	-	28,9	-	8,4
Effet des reports déficitaires non activés	-	3,0	-	3,6
Effet des crédits d'impôts recherche		11,3		8,4
Différentiel de taux - France / Etranger	-	1,4	-	6,7
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	-	3,8		23,4
CVAE (nette d'impôt)	-	5,7	-	11,3
Contrôle fiscal		-		-
Autres impôts	-	3,6	-	3,4
Charge réelle d'impôt	-	118,6	-	75,8
Taux effectif d'impôt		35,50%		25,53%

6.3. Impôts différés actifs et passifs

6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria

6.3.1.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2023
Impôts différés liés aux :							
Immobilisations incorporelles	-10,6	8,8	-	-12,6	-0,1	-	-14,6
Immobilisations corporelles	3,1	-0,4	0,7	0,1	0,1	-	3,6
Actifs financiers non courants	0,3	1,5	-	0,3	0,0	-	2,1
Stocks, encours de services et de facturation	-10,1	-1,7	-	0,0	-0,0	-	-11,8
Autres actifs courants	6,2	-1,2	-0,0	5,2	0,1	-	10,2
Instruments dérivés	-1,8	-0,1	1,4	-	-0,0	-	-0,6
- Avec impact au compte de résultat	0,0	-0,1	-	-	0,0	-	-0,1
- Avec impact en OCI	-1,8	-	1,4	-	-0,0	-	-0,4
Emprunts et dettes financières	-1,0	-0,5	-	-	-	-	-1,6
Engagements de retraite	33,5	-9,1	6,5	3,8	-0,3	-	34,3
- Avec impact au compte de résultat	-11,6	-9,1	-0,1	3,6	-1,4	-	-18,6
- Avec impact en OCI	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9
Provisions	3,5	0,4	-0,1	1,3	0,0	-	5,2
Actifs et passifs issus des biens pris en location	6,1	0,6	0,1	0,5	-0,0	-	7,3
Autres passifs courants	-4,8	-1,7	-0,5	0,5	-0,1	-	-6,7
Reports fiscaux déficitaires	34,1	-26,3	-0,5	63,5	-0,0	-	70,8
Impôts différés actif / (passif) nets	58,5	-29,8	7,6	62,5	-0,5	-	98,3
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	-0,0	-	-	-	-	-	-0,0
Impôts différés actif / (passif) nets inscrits au bilan	58,5	-29,8	7,6	62,5	-0,5	-	98,3
Dont :							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	15,2	-29,8	-0,3	62,3	-1,5	-	45,9
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	43,3	-	7,9	0,1	1,0	-	52,4
- dont recyclables par résultat	-1,8	-	1,4	-	-0,0	-	-0,4
- dont non recyclables par résultat (retraite)	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9

En France, en décembre 2023, Sopra Steria Group a déposé une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale en vue du transfert des déficits fiscaux reportables de CS Group SA antérieurs au 1er janvier 2023 suite à la fusion des deux sociétés intervenue au 31 décembre 2023. L'acquisition de CS Group et de ses filiales a entraîné la reconnaissance d'un actif d'impôt différé de 64,9 M€ à la date d'acquisition.

6.3.1.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Déficits fiscaux reportables	100,8	41,2
Différences temporelles	-	-
TOTAL	100,8	41,2

6.3.1.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Allemagne	Autres pays	TOTAL
31 décembre 2022	156,7	36,2	33,4	20,5	59,8	306,4
Variations de périmètre	484,0	-	-	-	-2,8	461,2
Création	52,7	3,3	14,0	5,4	3,4	78,7
Utilisation	-157,6	-1,7	-	-	-2,9	-162,1
Expiration	-	-	-	-2,0	-	-2,0
Ecart de conversion	-0,1	-0,1	-0,7	-	0,3	-0,6
Autres mouvements	4,1	-2,3	-	-	-	1,8
31 décembre 2023	519,7	35,5	46,6	23,9	57,9	683,5
Base impôts différés actifs	266,8	1,3	0,1	0,2	8,8	277,1
Base impôts différés non actifs	252,9	34,2	46,5	23,7	49,1	406,4
Impôts différés actifs	68,3	0,3	0,0	0,1	2,1	70,8
Impôts différés non actifs	65,1	7,3	7,9	7,5	13,0	100,8

En France, une partie des déficits fiscaux non actifs, soit 56,1 M€ en impôt différé (sur la base d'un taux à 25,83 %), correspond au 31 décembre 2023 aux reports déficitaires provenant de CS Group SA, antérieurs au 1er janvier 2023.

En Scandinavie, les reports déficitaires de sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays africains ne sont pas activés.

6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway

6.3.2.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
En début de période	20,4	10,7
Variations de périmètre	0,0	-0,9
Impôts imputés au compte de résultat	-4,5	10,0
Impôts imputés en capitaux propres	0,4	-0,1
Ecart de conversion	-0,6	0,6
Autres	-0,0	0,0
En fin de période	15,7	20,4

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à - 4,5 M€, elle est décrite dans la note 6.1.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,4 M€.

6.3.2.2. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Différences liées aux retraitements en consolidation		
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-0,0	-0,3
Amortissements des progiciels réévalués	0,9	0,2
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-0,4	-0,8
Actualisation de la participation des salariés	-	-
Provisions réglementées	-0,0	-
Déficits fiscaux activés	19,7	15,7
Actifs sur contrats clients (IFRS15)	-23,2	-16,1
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	-0,4	0,2
Autres	-1,2	-1,2
Différences temporaires issues des déclarations fiscales		
Provision indemnités de départ en retraite	2,1	2,1
Dettes provisionnées pour Organic	0,0	0,0
Déficits fiscaux activés	17,2	19,7
Provision pour risques (Groupe)	1,8	1,9
Autres	1,1	0,9
Total	15,7	20,4

Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 19,7 M€ provient en grande partie de l'entité Axway Software pour 17,5 M€. En complément, des déficits fiscaux sur plusieurs filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,2 M€ sur la base du *Tax Planning* et de la nouvelle politique de prix de transfert.

Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 17,2 M€ provient de l'entité Axway Inc. aux États-Unis pour 17 M€ et de l'entité au Brésil pour 0,2 M€.

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un business plan à cinq ans pour la filiale américaine.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. Point sur les entités qui ont des déficits significatifs :

Axway Software SA :

Les impôts différés passifs s'élèvent à 26,0 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2023. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme. Le Groupe juge toutefois prudent de reporter l'activation de déficits fiscaux au-delà du 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 19,6 M€ qui s'explique en partie par un abandon de créance au profit d'Axway Irlande (11,7 M€).

Axway Inc. :

Les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 81,0 M€ (89,6 M\$) sur un total de 115,4 M€. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 17,0 M€.

Au 31 décembre 2023, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 27,0 M\$.

Axway Irlande :

Le Groupe a désactivé les déficits fiscaux au 31 décembre 2023. L'impact est une charge de 1,6 M€. Au 31 décembre 2022, les déficits avaient été activés au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'anticipe pas d'amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

6.3.2.3. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Déficits fiscaux reportables	26,0	28,2
Différences temporelles	-	-
Total	26,0	28,2

6.3.2.4. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
N+1	1,5	1,9
N+2	3,4	0,4
N+3	1,7	3,4
N+4	1,6	1,7
N+5 et années ultérieures	116,2	139,1
Déficits reportables ayant une échéance	124,5	146,5
Déficits reportables indéfiniment	172,7	160,8
Total	297,2	307,3
Base impôts différés activés	158,9	174,6
Base impôts différés non activés	138,2	132,7
Impôts différés activés	36,9	35,4
Impôts différés non activés	26,0	28,2

Au 31 décembre 2023, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 26,0 M€. Ils concernent les entités Axway Inc. aux États-Unis (7,2 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Ireland (2,5 M€), Axway Srl en Italie (2,6 M€), Axway Brésil (3,2 M€) et Axway Roumanie (1,0 M€).

Situation pour Axway Software

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 17,5 M€. Le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 12,8 M€. Le montant des déficits reportables non activés était de 33,3 M€ (en base).

Situation pour Axway Inc.

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 18,8 M\$. Le montant des déficits reportables non activés est de 38,0 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 19,2 M\$. Le montant des déficits reportables non activés était de 53,8 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone (2006), de Tumbleweed Communications Corp. (2008), de Systar Inc. (2014) et d'Appcelerator Inc. (2016). Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat. De plus, les déficits d'Appcelerator (9,5 M\$ net) font l'objet d'une limitation annuelle au titre de l'article 382 de 1,4 M\$ (en base).

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les crédits d'impôt recherche d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2003 et 2023. Au 31 décembre 2023, nous estimons le montant total des crédits d'impôt recherche disponibles à 15,8 M\$ à imputer sur l'impôt fédéral américain. Sur la base de preuves et d'estimations détaillées du plan d'affaires, la plupart de ces crédits peuvent être utilisés entre 2026 et 2043.

NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

7.1. Autres actifs financiers non courants

7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Titres non consolidés	26,8	45,3
Autres prêts et créances	42,7	61,3
Instruments dérivés	4,4	7,4
TOTAL	73,8	114,0

Les titres CS Group représentaient 27,7 M€ au 31 décembre 2022. Ils sont désormais consolidés.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> ■ actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; ■ actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et ■ actifs évalués au coût amorti. <p>La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.</p> <p>Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :</p> <p>a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global</p> <p>Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.</p> <p>Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.</p> <p>Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.</p> <p>b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)</p> <p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Le Groupe distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; ■ les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. <p>c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat</p> <p>Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.</p> <p>Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.</p> <p>Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en <i>Autres produits et charges financiers</i>.</p> <p>d. Dépréciation d'actifs financiers</p> <p>À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.</p> <p>Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le <i>Résultat opérationnel d'activité</i>. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en <i>Autres produits et charges financiers</i>.</p>
--

7.1.1.1. Titres non consolidés

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	29,2	4,0	25,2
Variations de périmètre	-4,5	0,0	-4,5
Augmentations	9,3	1,1	8,2
Diminutions	-0,5	-0,1	-0,5
Revalorisation	16,7	0,0	16,7
Ecart de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2022	50,3	5,0	45,3
Variations de périmètre	-4,7	5,4	-10,1
Augmentations	-1,4	0,1	-1,5
Diminutions	-0,0	-0,6	0,6
Revalorisation	1,2	-	1,2
Ecart de conversion et autres mouvements	-8,7	-0,0	-8,7
31 décembre 2023	36,7	9,9	26,8

Au 31 décembre 2022, les titres non consolidés étaient constitués pour le montant le plus important par les titres CS Group pour 27,7 M€. Ils sont désormais consolidés.

7.1.1.2. Autres prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts	2,2	0,0
Créances de crédits d'impôt et taxes (CIR)	-	-
Autres créances non courantes	16,6	45,2
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	28,4	19,7
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-4,6	-3,5
TOTAL	42,7	61,3

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les Autres créances non courantes consistent à hauteur de 0,5 M€ (4,2 M€ en 2022) en des avances versées au Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa plateforme pour réaliser leurs opérations de transition et de 16,1 M€ (41,0 M€ en 2022) en des prestations réalisées mais non encore facturées en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales est décrite dans la note 7.2.

Les actifs financiers et autres actifs non courants du Groupe concernent principalement les prêts et les créances.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	2,8	2,1
Charges constatées d'avance - part à plus d'un an	10,3	9,7
Total actifs financiers et autres actifs non courants	13,1	11,8

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1. Elles ont représenté 10,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 9,7 M€ au 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres créances non courantes	0,8	0,3
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	2,0	1,8
Total Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme - valeur nette	2,8	2,1

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT

Au 31 décembre 2023, la société-mère Sopra GMT détient des titres de participation Sopra Steria Group (89,9 M€) et Axway Software (80,9 M€). Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant total 170,8 M€.

Au 31 décembre 2023, la société-mère Sopra GMT détient des actions propres pour un montant de 2,3 M€. Il s'agit de 1823 titres Sopra GMT destinés à servir des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sopra GMT et de ses filiales. Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant 2,3 M€.

Les autres actifs financiers non courants comprennent également des instruments de couverture de taux d'intérêt qui prémunissent Sopra GMT contre la hausse de l'Euribor 3M. Ces instruments de couverture sont valorisés à la juste valeur pour un montant de 1,3 M€.

7.2. Clients et comptes rattachés

7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances clients - valeur brute	851,9	720,7
Dépréciation des créances clients	-16,6	-13,3
Créances clients - valeur nette	835,3	707,4
Actifs sur contrats clients	537,1	396,7
TOTAL	1 372,4	1 104,2

Le poste Clients nets, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2023 à moins de deux mois d'activité stable par rapport au 31 décembre 2022. Ce ratio est calculé en rapportant le poste Clients nets au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste Clients nets est obtenu en ramenant le poste Clients en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

7.2.1.1. Balance âgée clients au 31/12/2023

	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
<i>(en millions d'euros)</i>						
Créances clients	851,9	672,3	117,0	24,6	7,4	30,6

7.2.1.2. Etat des variations des dépréciations pour créances clients

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dépréciations sur créances clients en début de période	13,3	17,4
Mouvements de périmètre	2,8	0,2
Dotations nettes de reprises	0,5	-4,3
Autres mouvements	0,1	-0,0
Ecart de conversion	-0,0	-0,1
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	16,6	13,3

7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances Clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « *Instruments financiers* » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des Clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances Clients. La procédure se décrit par la dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2024 pour cet exercice) et les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1).

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances Clients - valeur brute	74,8	66,0
Dépréciations des créances clients	- 1,0	- 1,7
Créances Clients - valeur nette	73,7	64,3
Factures à établir	104,3	83,8
Total clients et comptes rattachés	178,0	148,1

Le DSO sur le poste *Clients et comptes rattachés* : 182 jours

Le poste *Clients nets* est exprimé en jours d'activité. Il s'établit au 31 décembre 2023 à 182 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2022 (155 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

Le DSO sur le poste *Créances clients - valeur nette* : 76 jours

Le DSO s'élève à 76 jours en hausse par rapport à l'exercice 2022 (68 jours).

Le DSO sur le poste *Factures à établir* : 106 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2023 à 106 jours comparé à un DSO de 87 jours au 31 décembre 2022. L'accroissement des nouvelles signatures de « *Customer Managed* » crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert, à fin 2023, par la récurrence de la facturation « *Customer Managed* ».

7.2.2.1. Echancier des créances clients du sous-groupe Axway au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	74,8	58,5	7,9	3,4	1,4	1,5	0,9	0,1

7.2.2.2. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciations sur créances clients en début de période	1,7	1,0
Dotations	2,0	0,9
Reprises	-2,7	-0,3
Mouvements de périmètre	-	-
Ecarts de conversion	-0,0	0,0
Dépréciations sur créances clients en fin de période	1,0	1,7

7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT

Ces créances clients, qui concernent uniquement Sopra Steria Group (0,3 M€) et Axway Software (0,2 M€) sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients - valeur brute	0,3	0,3
Factures à établir	0,2	0,1
Avoirs à établir	-	-
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	0,5	0,4

7.3. Autres actifs courants

7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	52,2	46,3
Avances et acomptes versés	4,0	1,9
Personnel et organismes sociaux	6,5	5,0
Créances fiscales	218,8	147,8
Impôt sur les sociétés	125,9	118,6
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	1,7	2,2
Créances diverses	17,7	16,2
Dépréciation des créances diverses	-1,3	-0,8
Charges constatées d'avance	82,8	63,9
Instruments financiers dérivés	7,2	9,3
TOTAL	515,5	410,6

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode SaaS) tels que décrits en note 4.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Leur variation entre 2022 et 2023 résulte principalement des regroupements d'entreprises réalisés en 2023.

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et organismes sociaux	0,5	0,6
Créances fiscales	7,7	10,2
Impôt sur les sociétés	3,7	1,6
Créances diverses	4,2	2,5
Loyers payés d'avance - IFRS16	-	0,0
Charges constatées d'avance - part à moins d'un an	16,3	15,7
Total autres créances courantes	32,3	30,6

Les créances fiscales d'un montant total de 7,7 M€ comprennent des crédits d'impôt recherche obtenus en France (4,4 M€) et en Irlande (0,2 M€).

Les charges constatées d'avance découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.

Les créances fiscales : le crédit d'impôt recherche

Les créances de crédit d'impôt recherche en France (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)

Exercice	Année du CIR Financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :	
				Année	Montant
Crédits d'impôts recherche remboursés par l'administration fiscale					
	2012	3,6 Natixis		2016	Pour le montant attendu
2014	2013	6,5 Natixis		2017	Pour le montant attendu
2015	2014	7,6 Natixis		2018	Pour le montant attendu
2016	2015	9,0 Natixis		2019	Pour le montant attendu
2017	2016	9,1 Crédit Agricole		2020	Pour le montant attendu
2018	2017	10,2 Crédit Agricole		2021	Pour le montant attendu
2019	2018	7,9 Crédit Agricole		2022	Pour le montant attendu
2020	2019	8,3 Crédit Agricole		2023	Pour le montant attendu
Crédits d'impôts recherche non encore remboursés par l'administration fiscale					
2021	2020	8,0 Crédit Agricole		-	-
2022	2021	6,3 Crédit Agricole		-	-
2023	2022	4,9 Crédit Agricole		-	-

Au 31 décembre 2023, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale française s'élève à 19,2 M€. Le coût de ce financement s'est élevé à 0,7 M€ en 2023 (cf. note 11.1 Coût de l'endettement financier net).

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, le groupe Axway devra rembourser le Crédit Agricole à hauteur des montants rejetés.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

7.4. Autres dettes non courantes

7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Options de vente accordées	-	-
Autres dettes - part à plus d'un an	13,3	11,8
Instruments financiers dérivés	8,3	3,7
TOTAL	21,6	15,5

Les autres dettes non courantes comprennent en 2023 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 8,7 M€ (6,2 M€ au 31 décembre 2022).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

Options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en autre passif non courant pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1).

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes - part à plus d'un an	0,2	0,2
Passifs sur contrats clients - part à plus d'un an	1,2	0,9
SOUS-TOTAL autres dettes non courantes	1,4	1,1
Autres provisions pour risques et charges - part à plus d'un an	10,8	7,9
TOTAL autres dettes non courantes, y compris provisions - part à plus d'un an	12,2	9,0

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2023.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 8,0 M€ (cf. note 5.3 b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 1,9 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,9 M€.

7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT

Ce poste comprend la juste valeur d'instruments de couverture de taux qui garantissent l'emprunt contre la montée du taux d'intérêt Euribor 3M pour 0,4 M€.

7.5. Autres dettes courantes

7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	2,9	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes	67,4	18,2
Dividendes à verser	0,0	0,0
Dettes sociales	608,2	522,6
Dettes fiscales	292,3	221,4
Impôt sur les sociétés	130,6	125,3
Passifs sur contrats clients	531,3	400,9
Dettes diverses	62,4	167,6
Instruments financiers dérivés	4,0	3,5
TOTAL	1 699,2	1 463,0

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les dettes diverses comprennent notamment l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 35,4 M€ (24,6 M€ au 31 décembre 2022). En 2022, elles comprenaient également la dette relative à l'option de vente accordée par le Groupe au Cabinet Office britannique sur les actions que ce dernier détenait dans la joint-venture SSCL et qui s'élevait à 132,5 M€ au 31 décembre 2022. Le Cabinet Office a exercé son option en 2023 (cf. note 2.2).

Autres dettes courantes du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,8	0,1
Dettes sociales	36,5	34,3
Dettes fiscales	10,0	7,5
Impôt sur les sociétés	2,2	1,0
Dettes diverses	6,0	4,7
Total autres dettes courantes	55,4	47,6

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent une provision pour risque fiscal au Brésil de 2,9 M€.

7.5.2. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats Clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2024 pour cet exercice) ; et
- les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Passifs sur contrats clients	49,1	55,6
Total passifs sur contrats clients - part à moins d'un an	49,1	55,6

Les Passifs sur contrats Clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 5,4 M€ en un an. Cette contraction s'explique par l'attrition sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires. L'incidence du change est peu significative en 2023.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont baissé de 1,2 M€ en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

7.5.3. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dividendes à verser	-	-
Dettes sociales	0,6	0,6
Dettes fiscales	0,2	0,1
Impôt sur les sociétés	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes diverses	0,1	0,1
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL	0,9	0,8

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

8.1. Ecarts d'acquisition

8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria

8.1.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

	01/01/2023	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2023
(en millions d'euros)								
France	625,4	234,2	-	-	-	-	-	859,6
Royaume-Uni	582,7	-	-	-	-	11,9	-	594,6
Autre Europe	350,0	566,0	-	-	-	-4,5	1,5	913,1
Banking	369,6	-	-	-	-86,3	2,2	-	285,4
HR	16,2	-	-	-	-	-	-	16,2
TOTAL	1 943,9	800,1	-	-	-86,3	9,6	1,5	2 668,9

(1) Autre Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg et Sopra Financial Technology.

Les effets des acquisitions de la période pour + 800,1 M€ sont décrits en note 2.1. Principales acquisitions. La dépréciation est expliquée en note 8.1.2.

La variation de + 9,6 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
G B P	14,1	-38,1
NOK-SEK	-7,1	-7,9
Autres devises	2,5	1,8
TOTAL	9,6	-44,2

8.1.1.3. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2023, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont alors été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France	9,0%	9,2%	2,1%	2,2%
Royaume-Uni	10,0%	9,6%	2,1%	2,2%
Autres Europe	7,1% à 10,1%	7,9% à 10,5%	2,1%	2,2%
Sopra Banking Software	9,7% à 10,7%	9,2%	2,1%	2,2%
Sopra HR Software	9,0%	9,2%	2,1%	2,2%

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests n'ont pas permis de justifier la valeur des actifs de des unités génératrices de trésorerie (UGT) du pôle Banking. Cela a conduit le Groupe à déprécier les goodwills de ces UGT à hauteur de 86,3 M€ (dont 24,8 M€ pour Sopra Solutions). Par ailleurs, le Groupe a aussi procédé au préalable à la dépréciation d'un actif incorporel individuel de Sopra Solutions, une relation clientèle, pour 3,6 M€ (cf. note 8.2).

Pour toutes les autres UGT, le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie hors Sopra Banking Software :

- une augmentation du taux d'actualisation de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels n'indiqueraient aucune dépréciation à l'exception de l'UGT Benelux. Celle-ci comprend en 2023 les acquisitions d'Ordina et de Tobania. Pour cette UGT, seul le test d'une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points n'est pas satisfait. Il est néanmoins validé avec la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 1,75 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 1,75 points.

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle (cf. note 3.1). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. Du fait de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur comptable des actifs comprend les droits d'utilisation des biens pris en location diminués des dettes sur biens pris en location.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les flux de trésorerie comprennent les décaissements de loyers malgré l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des Tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.2.2. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
 - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

8.1.2.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2022 et 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	356,9	8,6	348,3
Acquisition	12,4	-	12,4
Sortie Syncplicity	- 77,3	-	- 77,3
Ecart de conversion	14,2	0,1	14,3
31 décembre 2022	306,3	8,5	297,8
Acquisition Advalvas et Cycom Finances	10,5	-	10,5
Sortie	-	-	-
Ecart de conversion	- 6,2	0,0	- 6,2
31 décembre 2023	310,6	8,5	302,1

8.1.2.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

Advalvas – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique le 15 mars 2023.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'Advalvas sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 mars 2024.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

	Au 31/12/2023
(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition	6 232,0
Valeur actualisée des compléments de prix	
Coût d'acquisition	6 232,0
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	441,0
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
ECART D'ACQUISITION (Advalvas)	5 790,9

L'acquisition d'Advalvas Europe NV est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie d'Advalvas au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 15 mars 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire d'Advalvas est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	0,0	-	0,0
Immobilisations corporelles	0,0	-	0,0
Immobilisations financières	0,0	-	0,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	0,2	0,2
Impôts différés actifs	-	-0,1	-61,0
Actifs courants	0,3	-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	-	0,2
Passifs financiers	-	-	-
Dettes financières de location	-	-0,2	-0,2
Provisions Retraites et engagements assimilés	-	-	-
Impôts différés passifs	-	0,1	0,1
Passifs courants	-0,2	-	-0,2
Actif net acquis	0,4	-0,0	0,4

Cycom Finances – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Cycom Finances en France le 19 octobre 2023.

En conformité avec la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Cycom Finances sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 19 octobre 2024.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

Au 31/12/2023

<i>(en millions d'euros)</i>	
Prix d'acquisition	4 263,9
Valeur actualisée des compléments de prix	
Coût d'acquisition	4 263,9
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-435,3
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
ECART D'ACQUISITION (Cycom Finances)	4 699,2

Le prix payé pour cette transaction est de 6,8 M€. De manière concomitante, la branche conseil de la société (Cycom Conseils) a été immédiatement cédée à KPMG pour 2,5 M€. Le prix d'acquisition de Cycom retenu par le Groupe est donc de 4,3 M€.

L'acquisition de Cycom Finances est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie de Cycom Finances au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 19 octobre 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire de Cycom Finances est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	3,3	-3,3	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	0,0	-	0,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-
Actifs courants	3,5	-2,5	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	-	0,0
Passifs financiers	-	-	-
Dettes financières de location	-	-	-
Provisions Retraites et engagements assimilés	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-
Passifs courants	-0,8	-	-0,8
Passif non courants	-0,7	-	-0,7
Actif net acquis	5,3	-5,8	-0,4

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe avait finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity avait été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité avait ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

8.1.2.3. Écarts de conversion

Les variations de change sur les écarts d'acquisition proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation Euro / devise (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
U S D	-6,2	15,8
S E K	0,0	-1,5
Autres devises	-0,0	-0,0
Total	-6,2	14,3

8.1.2.4. Tests de dépréciation

Principes comptables, jugements et estimations

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un Test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des Tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les Tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années. Les principales acquisitions sont présentées dans la note 1.1. Histoire d'Axway

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche & Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les Clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Nos Clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux Clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon, le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2023 est de 571 M€ (560 M€ diminuée des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2023. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2023.

Les conditions macroéconomiques avec une volatilité des taux d'inflation et une hausse des taux d'intérêt ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Par ailleurs, bien que le titre Axway ait augmenté de 59 % depuis le 1^{er} janvier 2023, le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la Souscription, a entraîné mécaniquement une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2023.

La méthodologie des Tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le management d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Les Tests de dépréciation de 2023 se basent sur un plan d'affaires sur 5 ans (2024-2028), qui n'est plus suivi d'une période d'extrapolation. Le Test de dépréciation initié en 2018 portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028) incluant un plan d'affaires de cinq ans suivi d'une période d'extrapolation de cinq ans. À compter des Tests de 2023, cette période d'extrapolation est ainsi terminée.

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le Test de dépréciation 2023 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en deux étapes :

1. **de la 1^{re} année à la 5^e année**, le scénario présenté par Axway dans ses Tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu progressivement plus favorable à l'*Axway Managed* sur le moyen terme par rapport au *Customer Managed*. Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle *Axway Managed* est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle *Customer Managed* prend en compte environ 50 % du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat. Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :
 - une croissance organique de chiffre d'affaires de 2,0 % par an ;
 - un ROA en augmentation progressive avec une fourchette définie entre 20,0 % et 22,0 % sur la période 2024 à 2028 ;
2. **à partir de la 6^e année**, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2023, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 660 M€ avec un taux d'actualisation de 9,95 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %.

- Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. De plus, il tient compte de la dette de location relative à la norme IFRS 16.
- La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)		Taux d'actualisation		
		9,45%	9,95%	10,45%
Taux de croissance à l'infini	1,43%	678,0	634,0	596,0
	1,83%	707,0	660,0	618,0
	2,23%	739,0	688,0	642,0

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 660 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 346 M€. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2023 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2023, le *Headroom* est de 313 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

Valorisation (en millions d'euros)	
Valeur des capitaux testés	346
Endettement net	99
Capitaux employés testés	446
Valeur d'utilité	759
Headroom	313

8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 DECEMBRE 2020	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2021	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2022	14,7	-	14,7

8.2. Autres immobilisations incorporelles

8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels métiers / Technologies	99,3	74,0	25,2	23,4
Relations clients	261,9	179,7	82,2	70,7
Contrats favorables	0,9	0,9	-	-
Carnet de commandes				
Marques	19,1	5,4	13,7	14,2
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	364,9	274,5	90,5	58,4
TOTAL	746,1	534,4	211,7	166,7

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	664,2	487,1	177,1
Mouvements de périmètre	-	-0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	11,0	-	11,0
Acquisitions	32,8	-	32,8
Cessions - mises au rebut	-33,0	-33,0	-0,0
Autres mouvements	-11,4	-12,3	0,8
Ecarts de conversion	-13,5	-10,2	-3,3
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	51,7	-51,7
31 décembre 2022	650,1	483,4	166,7
Mouvements de périmètre	15,2	12,3	3,0
Actifs incorporels affectés	50,3	-	50,3
Acquisitions	46,2	-	46,2
Cessions - mises au rebut	-20,9	-20,9	-0,1
Autres mouvements	0,2	-1,5	1,7
Ecarts de conversion	5,0	4,0	1,0
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	57,2	-57,2
31 décembre 2023	746,1	534,4	211,7

En 2023, le Groupe a identifié de nouvelles relations clientèles suite aux acquisitions de CS Group et Tobania, respectivement pour 17,1 M€ et 23,1 M€. Il a aussi reconnu des technologies pour 10,1 M€ dans le cadre du regroupement avec CS Group. Ces évolutions de périmètre sont décrites en note 2.1. Le Groupe a aussi déprécié les relations clientèles de Sopra Solutions à hauteur de 3,6 M€ pour les ramener à 0 (cf. note 8.1.2.). En 2022, des relations clientèles de 7,9 M€ avaient été reconnues dans la société EVA Group suite à son acquisition.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2023 s'élèvent à 22,6 M€ (19,6 M€ en 2022), soit en solde au 31 décembre 2023 une valeur nette de 38,4 M€. Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - génération d'avantages économiques futurs probables,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations Clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2021	42,1	47,1	0,3	18,7	108,2
Ecart de conversion	1,4	2,0	0,0	0,2	3,7
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-4,7	-12,6	-	-0,0	-17,3
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3,5	-	-	3,5
31 décembre 2022	38,8	40,1	0,3	19,0	98,2
Ecart de conversion	-0,6	-1,0	-0,0	-0,0	-1,6
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	0,2	0,2
31 décembre 2023	38,2	39,2	0,3	19,3	87,0
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2021	37,3	36,0	0,3	19,5	93,1
Ecart de conversion	1,3	1,6	0,0	0,2	3,1
Dotations	1,8	3,7	-	0,4	5,8
Reprises	-	-	-	-0,0	-0,0
Autres mouvements	-3,7	-8,0	-	-0,9	-12,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	36,8	33,3	0,3	19,2	89,5
Ecart de conversion	-0,6	-0,8	-0,0	-0,1	-1,4
Dotations	0,6	2,6	-	0,4	3,6
Reprises	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	0,2	0,2
31 décembre 2023	36,8	35,1	0,3	19,6	91,8
VALEUR NETTE					
31 décembre 2022	2,0	6,9	-	-0,2	8,7
31 décembre 2023	1,4	4,1	-	-0,3	5,1

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations Clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

En 2022, les autres mouvements s'expliquaient par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate et par l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.4 du chapitre 5 de l'URD 2022 d'Axway).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en année
Systar - Technologies (Acquis en avril 2014)	0,3
Systar - Relations clients (Acquis en avril 2014)	2,3
Appcelerator - Technologies (Acquis en janvier 2016)	1,1
Dxchange - Technologies (Acquis en juin 2022)	8,5

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2023 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2023, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 60,1 M€, soit 18,8 % du chiffre d'affaires.

En 2022, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

8.3. Immobilisations corporelles

8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2021	48,1	267,2	178,0	493,4
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,2
Acquisitions	5,2	32,0	19,4	56,5
Cessions - mises au rebut	-2,2	-11,9	-26,7	-40,9
Autres mouvements	0,5	-0,6	-0,1	-0,2
Ecart de conversion	-1,2	-2,0	-3,5	-6,6
31 décembre 2022	50,4	284,8	167,1	502,4
Variations de périmètre	7,3	24,5	19,5	51,4
Acquisitions	1,5	34,8	17,7	54,0
Cessions - mises au rebut	-16,0	-14,0	-7,7	-37,7
Autres mouvements	-0,7	-0,7	1,6	0,1
Ecart de conversion	0,0	0,1	0,1	0,3
31 décembre 2023	42,5	329,6	198,3	570,4
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2021	29,4	188,0	146,3	363,8
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,1
Dotations	3,2	19,3	17,3	39,8
Cessions - mises au rebut	-1,5	-11,0	-26,6	-39,1
Autres mouvements	0,2	0,6	-0,1	0,7
Ecart de conversion	-0,7	-1,1	-2,6	-4,4
31 décembre 2022	30,5	195,9	134,4	360,9
Variations de périmètre	3,6	16,8	15,5	35,9
Dotations	3,0	22,6	17,6	43,2
Cessions - mises au rebut	-7,1	-20,1	-7,6	-34,7
Autres mouvements	0,1	-0,3	0,2	0,1
Ecart de conversion	-0,0	0,1	0,4	0,5
31 décembre 2023	30,2	215,0	160,5	405,8
VALEUR NETTE				
31 décembre 2022	19,9	88,9	32,7	141,5
31 décembre 2023	12,3	114,5	37,8	164,6

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (54,0 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 36,3 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 17,7 M€.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans
- agencements : 4 à 10 ans
- matériels et équipements informatique : 3 à 8 ans
- matériels de transport : 4 à 5 ans
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux sont non renouvelés sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans en fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en millions d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE	-	-	-
31 décembre 2021	13,7	26,0	39,7
Ecart de conversion	0,3	0,4	0,7
Acquisitions	0,4	1,7	2,1
Cessions	-0,1	-0,9	-1,0
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	0,0	0,0
31 décembre 2022	14,3	27,1	41,4
Ecart de conversion	-0,2	-0,3	-0,5
Acquisitions	0,2	2,1	2,3
Cessions	-0,5	-2,1	-2,5
Autres mouvements	-0,0	-0,0	-0,0
Variations de périmètre	0,1	0,1	0,2
31 décembre 2023	13,9	27,0	40,9
AMORTISSEMENTS	-	-	-
31 décembre 2021	6,0	19,4	25,4
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,3
Dotations	1,4	2,8	4,2
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,1	-0,8	-0,9
Variations de périmètre	-	-0,0	-0,0
31 décembre 2022	7,3	21,7	29,0
Ecart de conversion	-0,1	-0,2	-0,3
Dotations	1,4	2,7	4,0
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	0,8	-2,1	-1,3
Variations de périmètre	0,0	0,1	0,2
31 décembre 2023	9,5	22,1	31,6
VALEUR NETTE	-	-	-
31 décembre 2022	7,0	5,5	12,5
31 décembre 2023	4,4	4,9	9,3

En 2023, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,3 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 2,1 M€.

NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION

9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2021	665,3	36,3	28,1	4,6	734,3
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Acquisitions	97,3	8,7	11,2	0,2	117,4
Cessions - mises au rebut	-108,5	-6,9	-10,2	-0,1	-125,8
Autres mouvements	-0,8	0,5	0,0	0,0	-0,3
Ecart de conversion	3,2	-0,9	-4,7	-0,2	-2,6
31 décembre 2022	656,5	37,7	24,3	4,5	723,0
Variations de périmètre	60,8	38,8	-	0,7	100,3
Acquisitions	132,9	23,7	5,9	0,1	162,7
Cessions - mises au rebut	-74,8	-12,4	-0,7	-0,8	-88,7
Autres mouvements	-0,3	0,2	-	-0,3	-0,3
Ecart de conversion	2,8	0,2	0,0	0,1	3,1
31 décembre 2023	777,9	68,4	29,5	4,3	900,1
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
31 décembre 2021	346,5	21,5	20,0	3,2	391,2
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Dotations	80,8	9,7	5,0	0,7	96,2
Cessions - mises au rebut	-100,9	-6,6	-9,2	-0,1	-116,8
Autres mouvements	-1,1	-0,4	-	-0,0	-1,6
Ecart de conversion	-0,2	-0,8	-4,7	-0,2	-6,0
31 décembre 2022	325,1	23,3	11,1	3,6	363,1
Variations de périmètre	28,7	20,3	-	0,5	49,4
Dotations	86,1	14,8	5,7	0,5	107,1
Cessions - mises au rebut	-62,6	-12,3	-0,7	-0,8	-76,3
Autres mouvements	-0,2	-0,2	-	-0,3	-0,7
Ecart de conversion	0,4	0,1	-0,0	0,1	0,5
31 décembre 2023	377,3	45,9	16,1	3,6	443,0
VALEUR NETTE					
31 décembre 2022	331,4	14,4	13,1	0,9	359,9
31 décembre 2023	400,6	42,5	13,4	0,7	457,1

L'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location en 2023 consistent principalement en de nouveaux bâtiments en Norvège et en France mais aussi en des renouvellements de contrats, en des revalorisations des loyers versés et en les contrats de location issus des regroupements d'entreprises.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en

location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

A la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

(en millions d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Matériels informatiques loués	Autres biens corporels loués	Total
Valeur brute					
31 décembre 2022	38,0	1,2	-	-	39,2
Première application IFRS16	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	0,2	0,1	-	-	0,2
Acquisitions	9,0	0,3	0,6	-	9,9
Cessions - mises en rebut	-	7,9	0,2	-	8,1
Autres mouvements	-	-	0,0	-	0,0
Ecart de conversion	-	0,4	0,0	-	0,4
31 décembre 2023	38,8	1,3	0,6	-	40,7
Amortissements					
31 décembre 2022	-	18,3	-	0,7	-
Première application IFRS16	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,1	-	0,0	-
Dotations	-	5,4	-	0,3	-
Cessions - mises en rebut	-	1,6	-	0,2	-
Autres mouvements	-	-	-	0,0	-
Ecart de conversion	-	0,1	-	0,0	-
31 décembre 2023	-	22,0	-	0,8	-
31 décembre 2023	-	22,0	-	0,8	-
Valeur nette					
31 décembre 2022	-	19,7	-	0,5	-
31 décembre 2023	-	16,7	-	0,5	-

Le Groupe a anticipé la date de fin du bail de ses bureaux à La Défense. Une réduction du droit d'utilisation des bureaux et une réduction de la dette location ont été constatées respectivement pour un montant de 6,2 M€ et de 8,4 M€. Cette opération a généré un gain net de 2,2 M€ constaté en *Autres produits opérationnels*.

La comptabilisation selon IFRS 16 du contrat de la nouvelle tour Trinity a été réalisée sur l'exercice. La mise à disposition anticipée prévue contractuellement au 1er septembre 2023 constituant le fait générateur. L'impact compte de résultat est toutefois limité puisque l'amortissement porte uniquement sur le dernier trimestre.

9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Ventilation non-courant						Plus de 5 ans
		Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	503,0	110,0	392,9	148,9	61,5	49,0	35,9	97,6

9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Valeur Comptable	Ventilation non-courant						Plus de 5 ans
		Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	23,7	4,0	19,7	2,1	2,8	3,1	2,7	9,0

NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

10.1. Provisions courantes et non courantes

10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2023	Part non courante	Part courante
Litiges	9,8	2,4	5,9	-2,6	-3,7	-0,8	0,0	11,1	8,6	2,5
Pertes sur contrats	11,7	5,1	7,9	-8,0	-	18,7	0,2	35,6	8,9	26,7
Risques fiscaux autres que l'impôt	19,8	2,8	3,7	-5,6	-0,4	-	0,0	20,3	20,2	0,1
Restructuration	3,9	1,3	1,0	-3,0	-0,0	0,1	-0,0	3,2	1,2	2,1
Charges de remise en état des locaux	16,1	1,3	2,4	-2,9	-0,2	-1,1	0,2	15,8	8,7	7,2
Autres risques	37,2	4,1	27,9	-13,5	-8,8	-19,9	0,2	27,2	11,9	15,3
TOTAL	98,5	17,1	48,8	-35,6	-13,2	-3,0	0,6	113,3	59,4	53,9

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (4,7 M€ au 31 décembre 2023, contre 2,9 M€ au 31 décembre 2022) et des litiges clients pour le reste majoritairement en France pour 4,7 M€ et chez Sopra Banking Software pour 1,7 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (1,1 M€) et en France (2,1 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 14,6 M€ (dont 8,2 M€ au Royaume-Uni et 5,3 M€ en Allemagne), des risques contractuels (4,7 M€) et des risques sociaux (3,2 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour litiges	0,9	-	0,2	-	-0,1	-	1,0
Provisions pour garanties	0,1	-	-	-	-0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour risques	0,1	-	-	-	-	0,3	0,4
Sous-total provisions pour risques	1,2	-	0,2	-	-0,1	0,3	1,5
Provisions pour impôts	-	-	2,9	-	-	0,0	2,9
Provisions pour restructuration	0,4	-	0,9	-0,4	-	-0,0	0,9
Autres provisions pour charges	0,1	-	1,2	-0,0	-	-	1,3
Sous-total provisions pour charges	0,5	-	5,0	-0,4	-	0,0	5,1
TOTAL	1,7	-	5,2	-0,4	-0,1	0,3	6,5
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant	-	-	0,2	-	-0,1	-	-
Résultat opérationnel	-	-	5,0	-	-	-	-
Résultat financier	-	-	0,0	-	-	-	-
Charge d'impôt	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	5,2	-	-0,1	-	-

Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (988 k€ au 31 décembre 2023).

Les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos Clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 120 k€.

Les autres provisions pour risques correspondent aux coûts relatifs aux locaux en Allemagne, en France et aux États-Unis pour 370 k€.

Les provisions pour impôts couvrent un risque pourtant sur des taxes assises sur le chiffre d'affaires au Brésil pour 2 858 k€.

Les provisions pour restructuration s'élèvent à 917 k€ dont 159 k€ en Suède et 758 k€ aux États-Unis.

Les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 79 k€ et pour la remise en état des bureaux de La Défense pour 1 182 k€.

10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT

Les provisions comprennent principalement la provision concernant la valorisation des actions gratuites à distribuer dans le cadre des PAGA décidés en 2021 et 2022 (cf. note 5.4.3).

10.2. Passifs éventuels

10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2023 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2023, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

11.1. Charges et produits financiers

11.1.1. Coût de l'endettement financier net

11.1.1.1. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Produits d'intérêts	6,5	1,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6,6	1,3
Charges d'intérêts	-29,2	-10,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	3,1	0,3
Coût de l'endettement financier brut	-26,1	-9,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-19,5	-8,7

La hausse des charges d'intérêts de 19,0 M€ résulte de la hausse de l'endettement moyen de 357 M€ (889 M€ en 2023 contre 533 M€ en 2022) et de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'année 2023. Les couvertures de taux ont permis de limiter la hausse du coût de l'endettement financier brut à 16,2 M€.

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 2,94 % en 2023 (1,87 % en 2022).

11.1.1.2. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en milliers d'euros)		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,2	0,0
Charges d'intérêt	-4,1	-1,4
Coût de l'endettement financier net	-4,0	-1,3
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-0,7	-0,7
Total coût de l'endettement financier net	-4,6	-2,1

En 2023, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 720 k€ en 2023.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de DXchange a représenté une charge financière de 399 k€ en 2023.

11.1.1.3. Coût de l'endettement financier net de la holding Sopra GMT

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêt	-3,6	-1,9
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	1,0	-0,1
Incidence du retraitement des emprunts au coût amorti	-0,1	-0,1
TOTAL	-2,7	-2,0

11.1.2. Autres produits et charges financiers

11.1.2.1. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Gains et pertes de changes	-1,3	-0,8
Autres produits financiers	2,0	1,7
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-11,4	-6,4
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	-1,9	-0,1
Charges de désactualisation des passifs non courants	-1,3	-0,8
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,1	2,0
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	-0,0	0,2
Autres charges financières	-2,5	-1,6
Total des autres charges financières	-17,0	-6,6
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-16,3	-5,7

La hausse des charges d'intérêts sur les dettes des biens pris en location résulte principalement de l'augmentation du parc immobilier mais aussi des véhicules du fait des regroupements d'entreprises intervenus durant l'exercice. La hausse globale des taux d'actualisation explique principalement l'augmentation des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies.

11.1.2.2. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Gains et pertes de change	0,9	1,9
Reprises de provisions	-0,0	-0,0
Produits de cession des actifs financiers cédés	0,0	-
Autres produits financiers	-	0,2
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	1,0	2,1
Dotations aux provisions	0,0	-0,0
Actualisation des engagements de retraite	-0,4	-0,1
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	-	0,1
Autres charges financières	-0,7	-1,1
Total des autres charges financières	-1,1	-1,1
Total des autres produits & charges financiers	-0,2	1,0

Le détail de la ligne *Actualisation des engagements de retraite* est fourni en note 5.3.

11.1.2.3. Autres produits et charges financiers de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Gains et pertes de changes	-	-
Dividendes reçus	19,2	14,7
Reprises de provisions	-	-
Produits de cession des actifs financiers cédés	-	-
Autres produits financiers	0,2	0,2
Total des autres produits financiers	19,3	14,9
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	-	-
Autres charges financières	-	-
Total des autres charges financières	-	-
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	19,3	14,9

Les dividendes versés par Sopra Steria Group et Axway Software à la société-mère Sopra GMT (14,7 M€ en 2022, 9,9 M€ en 2021) sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

Les autres produits financiers comprennent pour 0,2 M€ la juste valeur des instruments de couverture de taux sur les 2 tranches de l'emprunt.

11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie**11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria**

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	24,9	13,5
Trésorerie	166,8	342,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191,7	355,9
Concours bancaires courants	-0,2	0,3
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	191,5	356,2

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 12.3, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 191,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2023, 95,0 M€ sont détenus par la maison mère et 96,6 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 25,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 15,5 M€ au 31 décembre 2022.

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net.

11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	16,7	18,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,7	18,3
Concours bancaires courants	- 0,2	- 0,0
TOTAL	16,5	18,3

Sur les 16,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2023. Ces liquidités sont détenues par la maison mère pour 2,6 M€, par Axway Inc. aux États-Unis pour 5,0 M€ et par les autres filiales pour 9,1 M€.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 0,7 M€ et 0,1 M€ au 31 décembre 2023. Dans le cas d'un rapatriement de ces fonds, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, une retenue à la source serait appliquée.

11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	4,3	9,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3	9,3
Concours bancaires courants	-	-
TOTAL	4,3	9,3

11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net

11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria

	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts obligataires	2,3	249,7	252,0	251,9
Emprunts bancaires	133,0	347,0	479,9	56,7
Autres dettes financières diverses	382,8	22,8	405,5	199,6
Concours bancaires courants	0,2	-	0,2	-0,3
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	518,2	619,5	1 137,7	507,9
Equivalents de trésorerie	-24,9	-	-24,9	-13,5
Trésorerie	-166,8	-	-166,8	-342,4
ENDETTEMENT FINANCIER NET	326,6	619,5	946,0	152,0

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti, toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

11.3.1.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux tranches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749%, l'autre de 120 M€ à 8 ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0%.

11.3.1.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5 °C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68 % par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04 % par an de la marge applicable. Par ailleurs, et ce quel que soit l'atteinte de l'objectif, la Société s'engage à verser une contribution annuelle de 0,04% de la marge applicable à des projets durables.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq ans comprenait deux options de prorogation d'une année chacune. La première option de demande de prorogation avait été exercée fin 2022 et avait reçu en février 2023 une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité. La deuxième option de demande de prorogation a été exercée fin 2023 et a reçu une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité ce qui fixe l'échéance de cette facilité de crédit au 22 février 2029. A fin décembre 2023, cette facilité de crédit n'est pas tirée.

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé, avec ses mêmes banques partenaires, un contrat de crédit bancaire tiré d'un montant de 400 M€ d'une durée de cinq ans comprenant une tranche amortissable de 280 M€ et une tranche non amortissable de 120 M€. Ce crédit bancaire n'intègre pas de composante ESG.

Par ailleurs, le Groupe dispose de plusieurs financements bancaires bilatéraux non amortissables, certains tirés à hauteur de 67 M€ et d'autres non tirés à hauteur de 75 M€ dont les maturités s'échelonnent de 2024 à 2028.

11.3.1.3. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2023. Le Groupe a été actif à l'émission en 2023 et l'encours moyen du programme de NEU CP a progressé et s'est établi à 392,7 M€ en 2023, contre 133,9 M€ en 2022. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2023 est de 366,0 M€ (125,0 M€ au 31 décembre 2022) et se répartit entre NEU CP à taux variable pour 252,5 M€ et NEU CP à taux fixe pour 113,5 M€. Les NEU CP sont présentés en Autres dettes financières diverses.

Le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2023. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2023, l'encours des NEU MTN est de 10,0 M€ avec une échéance en janvier 2024 (70,0 M€ au 31 décembre 2022). La diminution de l'encours de NEU MTN sur l'exercice correspond à des tombées de 60 M€ qui ont été renouvelées sous forme de NEU CP. Les NEU MTN sont présentés en Autres dettes financières diverses.

Au cours de l'année 2023, les dettes financières des entités acquises ont été remboursées à l'exception de financements spécifiques de CS Group dont l'encours au 31 décembre est de 23,1 M€ et d'un financement portant sur une créance de crédit d'impôt recherche pour 12,8 M€.

11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les concours bancaires courants ;
- les autres dettes financières diverses : elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	4,2	82,6	86,8	82,6
Compte courant - Sopra Group	-	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	-0,1	5,4	5,3	5,2
Concours bancaires courants	0,1	-	0,1	-
Total emprunts et dettes financières	4,3	88,0	92,3	87,8
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-16,7	-	-16,7	-18,3
Endettement net	-12,4	88,0	75,6	69,5

Réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	-	-	82,6	61,7
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :	-	-	-	-
Émissions d'emprunts	-	-	22,2	32,8
Remboursements d'emprunts	-	-	-18,7	-12,1
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	-	-	0,8	0,2
Emprunts bancaires en fin d'exercice	-	-	86,8	82,6

Au 31 décembre 2023, les emprunts bancaires s'élèvent à 86,8 M€. Les tirages sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) représente un montant de 86,0 M€.

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société DXchange en Inde.

Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2023, le montant disponible sur le RCF est de 39,0 M€ (31 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2023, deux tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés en euros pour un total de 22 M€. Le tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$ a été remboursé.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ avait été effectué.

Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun *covenant* financier, a été remboursé selon l'échéancier d'amortissement sur une durée de sept ans. En 2023, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 0,7 M€. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû est nul.

Au 31 décembre 2023, Axway a également procédé à une cession de son crédit d'impôt recherche à hauteur de 4,2 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. note 7.3).

Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société DXchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de cinq ans de la technologie DXchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0 % à la date d'acquisition.

Ce complément de prix a été réévalué de + 0,4 M€ pour tenir compte de l'effet d'actualisation au 31 décembre 2023.

Covenants bancaires d'Axway

Revolving Credit Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un *Revolving Credit Facility* (RCF) multidevise contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur cinq ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les *covenants* financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux *covenants* bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

Les *covenants* bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	
Endettement net	75,6	69,5	R1 < 3
Excédent brut d'exploitation	63,4	49,9	
Ratio R1 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	1,19	1,39	
Endettement net	75,6	69,5	R3 < 1
Capitaux propres	349,9	334,9	
Ratio R3 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}$	0,22	0,21	

Les *covenants* bancaires devront testés contractuellement au plus tard le 30 avril 2024. L'encours de la dette concernée est de 86,0 M€ et il n'y a pas d'éléments objectifs qui induisent une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les *covenants*.

Les deux ratios financiers devant être respectés au titre des *covenants* sont :

- ratio « endettement net sur excédent brut d'exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « endettement net sur fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2023, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des *covenants*.

11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts bancaires	6,8	55,4	62,2	70,3
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6,8	55,4	62,2	70,3
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-4,3	-	-4,3	-9,3
ENDETTEMENT NET	2,5	55,4	57,9	61,0

Un renouvellement des financements a eu lieu en 2020 : l'emprunt obligataire de 45 M€ et l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans (de solde 20,1 M€ au 31/12/2019) ont été remboursés par anticipation en juillet 2020 et un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 pour une durée de 5 ans.

En 2021, un emprunt complémentaire de 3,93 M€ a été souscrit à même date de terminaison le 20 décembre 2025. Cet emprunt a financé le rachat d'actions propres.

Un premier remboursement de 6 M€ a eu lieu en juillet 2022.

11.4. Instruments financiers inscrits au bilan

11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023		Ventilation par classe d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
(en millions d'euros)								
Actifs financiers non courants	73,8	73,8	-	26,8	42,7	-	4,4	-
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 372,4	-	-	1 372,4	-	-	-
Autres actifs courants	515,5	515,5	-	-	382,4	-	7,2	125,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191,7	191,7	191,7	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	2 163,5	2 163,5	191,7	26,8	1 797,5	-	11,6	125,9
Emprunts et dettes financières - part à long terme	619,5	619,5	-	-	-	619,5	-	-
Autres dettes non courantes	21,6	21,6	-	-	13,3	-	8,3	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	518,2	518,2	-	-	-	518,2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	354,5	354,5	-	-	354,5	-	-	-
Autres dettes courantes	1 699,2	1 699,2	-	-	1 584,6	-	4,0	130,6
PASSIFS FINANCIERS	3 213,0	3 213,0	-	-	1 932,4	1 137,7	12,3	130,6

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de couvrir les risques de fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	6,5	-	6,5	-	-	-
Total des charges d'intérêts	-29,2	-	-	-	-29,2	-
Réévaluation	3,1	-	-	-	-	3,1
GAINS NETS OU PERTES NETTES	-19,7	-	6,5	-	-29,2	3,1

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2023		Ventilation par classes d'instruments financiers						Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS16			
Actifs financiers	13,1	13,1	-	-	13,1	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	178,0	178,0	-	-	178,0	-	-	-	-	-
Autres créances courantes	18,0	18,0	-	-	18,0	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,7	16,7	16,7	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	223,8	223,8	16,7	-	207,1	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	88,0	88,0	-	-	-	88,0	-	-	-	-
Dettes financières de location - part à long terme	19,7	19,7	-	-	-	-	19,7	-	-	-
Autres dettes non courantes	12,2	12,2	-	-	12,2	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	4,3	4,3	-	-	-	4,3	-	-	-	-
Dettes financières de location - part à court terme	4,0	4,0	-	-	-	-	4,0	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11,3	11,3	-	-	11,3	-	-	-	-	-
Autres dettes courantes	55,4	55,4	-	-	55,4	-	-	-	-	-
Passifs financiers	194,9	194,9	-	-	78,9	92,3	23,7	-	-	-

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs très courtes échéances de paiement.

11.5. Gestion des risques financiers

11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria

11.5.1.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe a diversifié ses sources de financements. Il a lancé en décembre 2017 un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015. En 2023, les tombées de NEU MTN de 60 M€ ont été refinancées sous forme de NEU CP soit à taux fixe soit à taux variable.

Au cours de l'année 2023, les opérations de croissance externe ont amené le Groupe à accroître ses émissions de NEU CP dans un contexte de marché marqué par les hausses de taux de la BCE et par une demande accrue des investisseurs pour des NEU CP à taux variable. En décembre 2023, le Groupe a mis en place un crédit bancaire tiré de 400 M€ et l'encours des NEU CP à fin décembre 2023 s'élève à 386 M€ (125 M€ en décembre 2022).

Par ailleurs, de nouvelles lignes bilatérales d'un montant nominal de 32 M€ ont été négociées en 2023 ce qui porte le montant total des lignes bilatérales à 142 M€, avec des échéances situées entre 2024 et 2028. Au 31 décembre 2023, les lignes bilatérales sont utilisées à hauteur de 67 M€.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de lignes de financement de 2 099 M€ qui sont utilisées à hauteur de 36 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 346 M€ (1 100 M€ de RCF et 75 M€ de lignes bilatérales) auquel s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 171 M€. Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2023		Utilisation au 31/12/2023		Taux d'utilisation	Echéance	Taux au 31/12/2023
	en M€	en M€	en M€	en M€			
Lignes de financement disponibles							
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100%	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027	1,87%
Crédit syndiqué							
Credit renouvelable multidevises	1 100,0	-	-	-	0%	02/2029 *	
Emprunt bancaire	400,0	-	400,0	-	100%	tranche amortissable de 280M€ & tranche in fine de 120M€ échéance 12/2028	5,27%
Crédits bilatéraux	142,0	-	67,0	-	47%	2024 à 2028	0,98%
Autres	35,8	-	35,8	-	100%	2024 à 2026	3,00%
Découvert	171,5	-	0,0	-		N/A	
Total des lignes autorisées par devises	2 099,3	-	752,9	-			
TOTAL DES LIGNES AUTORISEES EN EQUIVALENT €	2099,3		752,9		36%		3,65%
Autres financements utilisés							
NEU CP & NEU MTN			376,0			2024	3,50%
Autres			8,8			2027	
Total des financements par devises			1 137,7	-			
TOTAL DES FINANCEMENTS EN EQUIVALENT €			1137,7				3,58%

* Les deux options d'extension d'un an ont été exercées et ont donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023 et décembre 2023

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages avec un minimum à 0 %, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749 % sur la part à 130 M€ et de 2 % sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des covenants financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

- le premier, dit ratio de levier (*leverage*), calcule le rapport dette financière nette/EBITDA *pro forma* ;
- le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*), calcule le rapport EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA *pro forma* est le Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le Résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le ratio dette financière nette/EBITDA *pro forma* est respecté, à savoir 1,5 au regard du covenant de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	518,2	187,7
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	619,5	320,1
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-191,7	-355,9
Autres garanties financières	-	-
Dette financière nette (y compris garanties financières)	946,0	152,0
EBITDA <i>pro forma</i>	631,6	496,5
RATIO DETTE FINANCIERE NETTE / EBITDA <i>pro forma</i>	1,50	0,31

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA *pro forma* est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2023, le ratio EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 32,31 au regard du covenant de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
EBITDA pro forma	631,6	496,5
Coût de l'endettement financier net	19,5	8,7
RATIO EBITDA pro forma / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	32,31	57,34

L'emprunt bancaire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul covenant financier, le ratio de levier (leverage), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2023, ce covenant est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les deux principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	252,0	264,0	4,7	4,4	133,6	121,3	-	-
Emprunts bancaires	479,9	566,5	159,7	74,1	79,3	69,1	184,4	-
NEU CP & MTN	376,0	399,1	382,3	-	7,8	8,9	-	-
Autres dettes financières diverses	29,5	28,6	3,5	8,3	7,8	8,9	-	-
Concours bancaires courants	0,2	0,2	0,2	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	1 137,7	1 268,5	550,4	86,8	228,5	208,3	184,4	-
Équivalents de trésorerie	-24,9	-24,9	-24,9	-	-	-	-	-
Trésorerie	-166,8	-166,8	-166,8	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDE	946,0	1 066,8	358,7	86,8	228,5	208,3	184,4	-

Au 31 décembre 2023, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			
	Euro	Livre Sterling	Autres	Total
Emprunt obligataire	252,0	-	-	252,0
Emprunts auprès établissements de crédit	320,3	-	-	320,3
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an	159,7	-	-	159,7
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	376,0	-	-	376,0
Autres dettes financières diverses	29,5	-	-	29,5
Concours bancaires (trésorerie passive)	0,2	-	-	0,2
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 137,7	-	-	1 137,7

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	24,9	5,4	30,3
POSITION NETTE GLOBALE	24,9	5,4	30,3

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2023 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,2 M€.

11.5.1.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne les filiales en Inde et la maison mère Sopra Steria Group. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

11.5.1.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

Une partie de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027 et le crédit bilatéral de 60 M€ à échéance 2024. Ce dernier a été renouvelé début janvier 2024 à taux variable sur une période de 3 ans. Le crédit bancaire tiré de 400 M€ mis en place en décembre 2023 est à taux variable. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe a complété en 2023 son portefeuille de contrats de couverture de taux et dispose de couverture de taux à échéances 2024 et 2027, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Échéances			
	31/12/2023							
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	3,5	2,0	4,4	0,1	400,0	100,0	300,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX	3,5	2,0	4,4	0,1	400,0	100,0	300,0	-

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

	Valeurs au bilan				Variations de juste valeur				
	31/12/2022	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2023	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
							Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
(en millions d'euros)									
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	5,7	-4,7	-	-	10	-4,5	-0,2	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	5,7	-4,7	-	-	10	-4,5	-0,2	-	-

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	-50 bp		+50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-2,6	-0,0	2,7	0,0
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-
TOTAL	-2,6	0,0	2,7	0,0
<i>Soit</i>	<i>-2,6</i>		<i>2,7</i>	

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 682,3 M€. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2023 permettent de réduire cette exposition à un montant de 282,3 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

(en millions d'euros)		Taux	31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	24,9	24,9	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux variable	166,8	166,8	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	191,7	191,7	-	-	-	-	-	-
	Total actifs financiers	191,7	191,7	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	Taux fixe	-250,0	-	-	-130,0	-120,0	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-60,0	-60,0	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-407,0	-56,0	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
NEUCP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe	-113,5	-113,5	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-262,5	-262,5	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-31,9	-13,5	-1,9	-7,6	-8,9	-	-	-
	Taux variable	-12,8	-12,8	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-465,4	-187,0	-1,9	-137,6	-128,9	-	-	-
Passifs financiers (exposition brute avant couverture)	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-682,3	-331,3	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
	Total passifs financiers	-1 137,7	-518,2	-57,9	-200,6	-184,9	-176,0	-	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	TAUX FIXE	-455,4	-187,0	-1,9	-137,6	-128,9	-	-	-
	TAUX VARIABLE	-490,6	-139,5	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en Euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
	Options payeurs de taux fixe	400,0	75,0	125,0	100,0	100,0	-	-	-
	TAUX FIXE	-855,4	-262,0	-126,9	-237,6	-228,9	-	-	-
EXPOSITION BRUTE APRES COUVERTURE	TAUX VARIABLE	-282,3	-256,3	69,0	37,0	44,0	-176,0	-	-
	TAUX FIXE	-855,4	-262,0	-126,9	-237,6	-228,9	-	-	-
	TAUX VARIABLE	-90,6	-64,6	69,0	37,0	44,0	-176,0	-	-

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

11.5.1.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro.
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et après *netting* des expositions internes couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciaux trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en millions d'euros)	Justes valeurs					Échéances		
	31/12/2023							
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	-	13	-	2,5	123,0	123,0	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	0,7	2,3	3,8	10	3012	63,5	237,7	-
Options de change	0,3	17	0,1	0,3	37,6	33,0	4,6	-
Instruments non qualifiés de couverture *	-	-	0,0	0,2	20,1	17,8	2,3	-
TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE	0,9	5,3	3,9	4,0	481,9	237,3	244,6	-

* Le groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				Variations de justes valeurs			
	31/12/2022				Impact sur le résultat			
	Variation de juste valeur	Variation périmètre	Autres Variations	Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading	
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	3,7	-4,8	-	-12	-	-4,8	-	-
Options de change	-0,0	-	-	-0,0	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	-0,5	-14	-	-18	-14	-	-	-
Options de change	0,6	10	-	16	0,8	-0,3	0,5	-
Instruments non qualifiés de couverture	-0,1	-0,2	-	-0,2	-	-	-0,2	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	3,8	-5,5	-	-1,7	-0,6	-5,2	0,3	-

L'exposition au risque de change est la suivante :

Transactions commerciales

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	40,1	0,0	87,5	0,0	1,2	12,7	0,0	0,0	4,4	145,0
Passifs	0,7	0,0	11,9	0,0	7,7	8,0	0,0	0,0	24,1	52,5
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	39,4	0,0	75,6	0,0	-6,4	4,7	0,0	0,0	-19,7	93,6
Instruments financiers de couverture	138,1	25,8	232,1	0,0	-12,4	-1,7	0,0	-52,3	1,1	330,8
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-98,6	-25,8	-156,5	0,0	5,9	6,4	0,0	52,3	-20,8	-237,2

Financements y compris compte courant

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	284,9	70,8	0,0	25,4	1,8	1,7	0,1	2,7	31,6	418,9
Passifs	28,3	0,0	-10,3	0,0	0,0	7,7	16,9	0,0	0,0	42,7
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	256,7	70,8	10,3	25,4	1,8	-6,0	-16,9	2,7	31,6	376,3
Instruments financiers de couverture *	298,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-18,5	0,0	0,0	281,0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-42,6	70,8	10,3	25,4	1,8	-6,0	1,6	2,7	31,6	95,3

* couverture d'actif net en devise

Total (positions commerciales + financements)

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	325,1	70,8	87,5	25,4	3,0	14,4	0,1	2,7	36,0	565,0
Passifs	29,0	0,0	1,6	0,0	7,7	15,7	16,9	0,0	24,1	95,1
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	296,0	70,8	85,9	25,4	-4,6	-1,3	-16,9	2,7	11,9	469,8
Instruments financiers de couverture	437,6	25,8	232,1	0,0	-12,4	-1,7	-18,5	-52,3	1,1	611,8
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-141,5	45,0	-146,3	25,4	7,7	0,4	1,6	55,0	10,8	-141,9

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
IMPACT NET RESULTAT	-0,1	-0,0	0,8	-	-0,2	0,3	-	0,4	-0,3	0,8
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-7,0	2,3	-8,1	1,3	0,6	-0,3	0,1	2,4	0,8	-7,9

11.5.1.5 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en Bourse hormis les titres Axway Software mis en équivalence (cf. note 10) et les titres CS Group (cf. note 7.1.1).

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres s'élève à 74,8 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (1,84 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway

11.5.2.1. Risque de crédit

Les risques de crédit sont évoqués dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances Clients » et « État des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.5.2.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	86,8	100,7	4,4	4,4	4,4	87,5	0,0	-
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	5,3	8,2	0,0	0,8	0,9	2,3	4,3	-
Concours bancaires courants	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	92,3	109,1	4,6	5,2	5,3	89,8	4,3	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	-16,7	-16,7	-16,7	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE	75,6	92,4	-12,1	5,2	5,3	89,8	4,3	-

11.5.2.2. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2021 et en 2022 et en 2023.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2023 :

Au 31/12/2023	Taux	31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux fixe	16,7	16,7	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	16,7	16,7	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-0,6	-0,4	-0,3	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-86,0	-4,2	-4,0	-3,8	-73,9	-	-
Dettes de location-financement	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-0,6	-	-0,6	-	-	-	-
	Taux variable	-4,7	0,1	0,2	-0,6	-1,5	-2,5	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-0,1	-0,1	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	-1,4	-0,4	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	15,3	15,3	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Turnat à barrière activante	-	-	-	-	-	-	-
	Taux fixe	15,3	15,3	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
Exposition nette après couverture	Taux variable avec cap et floor	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-

11.5.2.3. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaine, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet d'une couverture systématique.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	2,4	2,1	9,2	1,8	1,9	47,8	0,1	2,0	67,4
Passifs	0,4	0,6	10,5	1,8	0,2	37,1	0,3	0,1	51,0
Position nette avant couverture	1,9	1,6	-1,2	-0,0	1,7	10,7	-0,2	1,9	16,4
Position nette après couverture	1,9	1,6	-1,2	-0,0	1,7	10,7	-0,2	1,9	16,4

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	0,1	0,1	-0,1	-0,0	0,1	0,5	-0,0	0,1	0,8
Impact capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	-	0,0	1,7	1,6	-	57,4	0,3	-	61,0
Passifs	1,1	-	-0,1	-	-4,4	31,3	-	2,3	30,1
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	-1,1	0,0	1,8	1,6	4,4	26,1	0,3	-2,3	30,9
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture	-1,1	0,0	1,8	1,6	4,4	26,1	0,3	-2,3	30,9

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact capitaux propres	-0,1	-	0,1	0,1	0,2	1,3	0,0	-0,1	1,5

11.5.2.4. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations en actions cotées en Bourse.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

Eu égard au nombre limité d'actions autodétenues (3,05 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE

12.1. Variation de l'endettement financier net

12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	Encaissements/ Décaissements	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	60,0	323,6	99,4	-0,0	0,2	483,2
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	199,6	169,0	36,6	0,0	0,0	405,3
Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie	509,6	492,6	136,0	0,0	0,3	1 138,6
Comptes-courants	0,0	-0,9	-0,0	0,4	0,5	0,0
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	-1,4	-0,2	0,8	-	-0,2	-1,1
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants	508,2	491,6	136,8	0,4	0,5	1 137,5
Concours bancaires courants	0,3	15,6	-20,0	2,7	1,2	-0,2
Valeurs mobilières de placement	13,5	11,9	0,4	-0,9	-0,0	24,9
Disponibilités	342,4	-248,8	81,0	-6,7	-1,2	168,8
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	356,2	-221,3	61,4	-4,8	0,0	191,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET	152,0	712,8	75,4	5,2	0,5	946,0
Soit une variation de l'endettement financier net			794,0			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle résulte du Résultat opérationnel d'activité corrigé des dotations aux amortissements et provisions qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'EBITDA, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du Flux net de trésorerie généré par l'activité du Tableau des flux de trésorerie consolidés compris dans les états financiers en page 216 car il ne comprend pas l'effet sur la trésorerie des Autres produits et charges financiers (cf. note 12.1.2.) contrairement au second.

Le Flux net de trésorerie disponible (« Free cash flow ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat opérationnel d'activité	548,2	453,1
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	176,1	144,4
EBITDA	724,3	597,5
Éléments non cash	0,6	0,8
Impôts versés	-82,6	-87,8
Dépréciations sur actifs circulants	-0,2	4,6
Variation du BFR opérationnel courant	44,9	6,1
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	-62,8	-17,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	624,2	503,4
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	-100,6	-94,2
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	6,9	0,1
Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels	-93,7	-94,1
Loyers décaissés	-106,0	-94,5
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-22,0	-8,6
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-12,3	-18,9
Flux net de trésorerie disponible	390,2	287,2
Incidence de variations de périmètre	-1 049,2	-13,8
Incidence des décaissements sur immobilisations financières	-16,4	-10,3
Incidence des encaissements sur immobilisations financières	4,6	1,6
Dividendes versés	-94,5	-71,6
Dividendes reçus	2,7	2,8
Augmentations de capital	0,0	-0,0
Rachats et ventes d'actions propres	-26,1	-17,5
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	0,0
Flux net de trésorerie	-788,8	178,5
Incidence des variations de change	-5,2	-3,4
Incidence des changements de méthodes comptables (IFRS 16)	-0,0	-
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-794,0	175,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie - ouverture	356,2	216,9
Emprunts et dettes financières (part non courante) - ouverture	-320,1	-448,4
Emprunts et dettes financières (part courante) - ouverture	-188,0	-95,6
Endettement financier net à l'ouverture	-152,0	-327,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie - clôture	191,5	356,2
Emprunts et dettes financières (part non courante) - clôture	-619,5	-320,1
Emprunts et dettes financières (part courante) - clôture	-518,0	-188,0
Endettement financier net à la clôture	-946,0	-152,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-794,0	175,1

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 390,2 M€ comparé à 287,2 M€ en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par une meilleure performance opérationnelle tant en termes de génération d'EBITDA que de gestion du besoin en fonds de roulement opérationnel. En outre, la mise en place au Royaume-Uni d'un mécanisme d'ABF pour faire face aux

déficits des fonds de pension a permis de réduire le montant des cotisations versées. Ces effets positifs permettent de compenser l'augmentation des coûts non récurrents de restructuration, des charges d'intérêts et des loyers décaissés.

Les décaissements liés aux acquisitions de sociétés, inscrits dans la ligne Incidence des variations de périmètre, s'élèvent à 1 049,2 M€. Ceux intervenus en 2023 sont décrits en note 2.1. Ils se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Coût des acquisitions décaissé (hors compléments de prix)	-975,0	-17,3
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	-74,2	4,2
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	-	-
Prix de cession des titres consolidés	-	0,1
Trésorerie cédée/ Sortie de périmètre	-0,0	-0,7
Incidence des apports fusions	-	-
TOTAL	-1 049,2	-13,8

En 2023, il prend en compte principalement les acquisitions de CS Group, de Tobania et d'Ordina et l'exercice de l'option de vente sur les titres SSCL au Royaume-Uni.

12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENDETTEMENT NET EN DEBUT D'EXERCICE (A)	69,5	36,5
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	56,6	61,8
Coût de l'endettement financier net	4,6	2,1
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7,0	-7,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	68,1	56,5
Impôt versé	-3,0	-2,6
Variation du besoin en fonds de roulement	-32,9	-41,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	32,1	13,0
Variation liée aux opérations d'investissement	-2,4	-2,3
Loyés décaissés	-7,2	-7,2
Intérêts financiers nets versés	-3,7	-1,2
Flux net de trésorerie disponible	18,8	2,2
Incidence des variations de périmètre	-10,2	-13,7
Investissements financiers	-0,2	0,1
Dividendes	-8,4	-8,5
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Application normes IAS 32/39	-	-
Autres variations	-5,9	-13,8
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	-5,9	-33,7
Incidence des variations de taux de change	-0,2	0,7
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	75,6	69,5

12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie		Impact trésorerie au tableau de flux
						Change	Autre	
(en millions d'euros)								
Autres actifs financiers non courants	21,0	52,6	-31,5	-3,0	-28,5	0,1	0,1	28,7
- Autres prêts et créances	18,8	45,2	-28,5	-	-28,5	0,1	0,1	28,7
- Autres actifs financiers non courants	4,4	7,4	-3,0	-3,0	-	-	-	-
Actif non courant	21,0	52,6	-31,5	-3,0	-28,5	0,1	0,1	28,7
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 105,4	267,1	-	267,1	-1,3	222,6	-45,8
- Créances clients	835,3	708,3	127,0	-	127,0	-1,2	105,4	-22,8
- Facture à établir	537,1	397,1	140,0	-	140,0	-0,1	117,2	-22,9
Autres créances courantes	515,5	410,6	104,9	4,7	100,2	0,5	108,8	9,1
Actif courant	1 888,0	1 516,0	372,0	4,7	367,3	-0,8	331,4	-36,7
Actifs non courants destinés à être cédés	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-	-0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	1 909,0	1 588,6	340,4	1,7	338,8	-0,7	331,5	-6,0
Engagements retraite et assimilés - Passif	-17,7	-14,1	-3,6	-	-3,6	0,4	-7,2	-3,2
- Autres avantages à long terme	-17,7	-14,1	-3,6	-	-3,6	0,4	-7,2	-3,2
Autres dettes non courantes	-21,6	-15,5	-6,1	-6,7	0,6	-0,1	-0,3	-1,0
Passif non courant	-39,3	-29,6	-9,7	-6,7	-3,0	0,3	-7,5	-4,2
Fournisseurs	-354,5	-319,1	-35,4	0,3	-35,7	-5,2	-64,3	-33,7
Avances et acomptes reçus sur commandes	-67,4	-18,2	-49,2	-	-49,2	-0,0	-11,6	37,6
Produits constatés d'avance sur projets clients	-531,3	-400,9	-130,4	-	-130,4	-1,7	-97,2	31,5
Autres dettes courantes	-1 100,5	-1 044,1	-56,4	-5,3	-51,0	0,9	-30,2	21,8
Passif courant	-2 053,7	-1 782,4	-271,3	-5,0	-266,4	-6,0	-203,2	57,1
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-	-	-0,0	-0,0
TOTAL PASSIF	-2 093,0	-1 812,0	-281,0	-11,7	-289,3	-6,7	-210,7	52,9
TOTAL BFR	-184,0	-243,4	59,4	-10,0	69,4	-6,4	120,8	44,9

12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway

La variation du BFR s'élève à - 32,9 M€ en 2023 à comparer à une variation du BFR de - 41,0 M€ en 2022.

Cette variation du BFR se résume par les éléments suivants :

- la hausse du poste *Factures à établir* lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* impacte le BFR pour - 28,8 M€ en 2023. L'accroissement des nouvelles signatures de *Customer Managed* crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert par la récurrence de la facturation *Customer Managed* ;
- la baisse des produits constatés d'avance justifiée par l'attrition sur les contrats de maintenance impacte le BFR pour - 1,0 M€. Cette baisse est contenue par la hausse des contrats de Souscription *Axway Managed* qui génère des produits constatés d'avance.

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, nous notons :

- le niveau des encaissements avec un poste *Créances Clients* qui impactent le BFR de - 4,3 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impactent le BFR de - 1,4 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de - 3,3 M€ qui est dû à la baisse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 « Créances clients » ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 « Autres créances courantes ».

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation nette	Dont éts hors BFR	Dont éts de BFR	Variation des éts de BFR sans effet trésorerie	Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre
Actif non courant	10,3	9,7	0,6	-	0,6	(0,1)	0,0
	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Clients et comptes rattachés	185,8	148,1	37,7	-	37,7	(1,3)	5,4
- Créances clients	73,7	64,3	9,4	-	9,4	(0,8)	5,4
- Facture à établir	112,1	83,8	28,2	-	28,2	(0,6)	0,0
Autres créances courantes	32,3	30,6	1,7	-	(0,4)	(0,1)	3,0
Actif courant	218,1	178,8	39,3	-	37,2	(1,4)	8,4
TOTAL ACTIF	228,4	188,5	40,0	-	37,9	(1,5)	8,4
Passif non courant	(2,2)	(1,8)	(0,3)	-	(0,3)	0,0	(2,0)
	(11,3)	(11,3)	(0,0)	-	(0,0)	0,3	(0,2)
Fournisseurs	(0,8)	(0,1)	(0,7)	-	(0,7)	0,0	(0,0)
Avances et acomptes reçus sur commandes	(58,8)	(55,6)	(1,2)	-	(1,2)	0,9	(1,8)
Produits constatés d'avance	(47,8)	(45,2)	(2,7)	25,4	(2,7)	0,3	(1,8)
Autres dettes courantes	(116,8)	(112,2)	(4,6)	25,4	(4,6)	1,5	(3,6)
Passif courant	(118,0)	(114,1)	(4,9)	25,4	(4,9)	1,5	(5,6)
TOTAL PASSIF	(118,0)	(114,1)	(4,9)	25,4	(4,9)	1,5	(5,6)
TOTAL BFR	109,5	74,3	35,1	25,4	33,0	0,0	2,8

12.3. Autres flux de trésorerie

12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé (présenté en page 216 de l'URD 2023 Sopra Steria Group) est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement le nouveau crédit bancaire de + 400 M€, la variation nette des NEU CP de + 181 M€ et le remboursement des dettes financières issues des acquisitions pour 99,7 M€ (cf. Notes 11.3.1.2. et 11.3.1.3.).

12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 32,1 M€ en 2023 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 68,1 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à - 12,6 M€. Il provient principalement des acquisitions d'Alvalvas en Belgique pour 6,0 M€ et de Cycom Finances en France pour 4,2 M€ (nette de l'activité acquise par KPMG).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à - 21,1 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de - 8,4 M€ ;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de - 4,8 M€ ;
- l'émission des emprunts bancaires pour un montant de + 22,2 M€ et le remboursement d'emprunt pour un montant de - 18,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

13.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 6.

13.1.1. Evolution du capital social

Le capital social de la société s'élève à 7 432 432 € au 31 décembre 2023. Il est composé de 464 527 actions dont la valeur nominale est de 16 euros, ainsi qu'au 31 décembre 2022.

13.1.2. Opérations sur titres autodétenus

Les opérations concernant les titres autodétenus figurant dans l'état de variation des capitaux propres concernent les titres autodétenus par des filiales du groupe, notamment Sopra Steria Group et Axway Software et par la holding Sopra GMT.

13.1.3. Dividendes

Le solde des dividendes au titre du résultat 2022 s'élève à 4 785 k€ soit 10,30 € par action. Le dividende, hors titres auto-détenus, a été mis en paiement le 30 juin 2023 pour 4 786 k€.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2022 avait décidé le versement d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 5,35 € par action, soit un total de 2 492 k€. Le versement de cet acompte sur dividende était intervenu le 6 juillet 2022 pour un montant de 2 475 k€ (hors titre auto-détenus).

Pour mémoire, les dividendes versés en 2022 et en 2021 (sous forme d'acompte sur dividendes) au titre du résultat 2021 s'élevaient à un montant global de 7 827 k€, soit 16,80 € par action, versé le 6 juillet 2022 et le 8 juillet 2021.

13.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.6.2. §b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 2 040,5 M€ dont 382,2 M€ au titre des capitaux propres - part du Groupe et 1 658,3 M€ au titre des intérêts minoritaires, cette répartition résultant des pourcentages d'intérêt mentionnés à la note 2. Les intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 1 623,0 k€ au 31 décembre 2022.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

13.2. Résultat par action

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	40,8	37,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	464 527	465 782
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	1 923	3 085
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	462 604	462 697
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (a / d)	88,20	81,96

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net - part du Groupe en millions d'euros (a)	40,8	37,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	462 604	462 697
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	-	0
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	462 604	462 697
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (a / f)	88,20	81,96

NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).

Les rémunérations des dirigeants sont présentées à la note 5.5.

14.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra GMT et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste Titres non consolidés (cf. note 7.1.1.1).

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria

15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	19,1	15,8
Autres garanties	15,9	4,2
TOTAL	35,0	20,0

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 19,1 M€ au 31 décembre 2023 (15,8 M€ au 31 décembre 2022). À ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe est exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2023 à hauteur de 8,0 M€. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'était pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des de location.

15.1.2. Engagements reçus

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Lignes de crédit non utilisées	1 230,0	1 150,0
Concours bancaires courants non utilisés	171,5	161,5
Autres engagements reçus	0,0	-
TOTAL	1 401,5	1 311,5

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway

15.2.1. Obligations contractuelles

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 5,6 M€, 9,9 M€ et 8,5 M€ en 2023, 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2023, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

(en millions d'euros)	Locations simples
2024	1,5
2025	0,6
2026	0,5
2027	0,2
2028	0,4
2029 et au-delà	2,2
Total des loyers minimaux futurs	5,3

15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2023	31/12/2022
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	0,1	-	0,6	0,6	0,3
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-	0,1	-	0,1	0,1
Autres garanties	-	-	-	-	-
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	-	2,6	-	2,6	0,2
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	-	-	0,7	0,7	0,7
TOTAL	0,1	2,7	1,2	4,0	1,3

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée à la cessation de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 684 k€ au cours du 31 décembre 2023.

15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants

Obligations contractuelles	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Ligne de crédit non utilisées	39,0	43,1
Concours bancaires courants non utilisés	20,0	20,0
Total des engagements comptabilisés	59,0	63,1

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevise de 125 M€. Au 31 décembre 2023, 39,0 M€ sont disponibles (cf. note 11.4).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des *covenants* adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les *covenants* bancaires.

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte l'ensemble des *covenants* et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Résultat opérationnel d'activité	62,8
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	11,8
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite)	
(source URD - Note 5.1 Charges du personnel)	-0,1
Autres produits et charges opérationnels	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	-4,6
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash)	
(Source URD - 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	0,0
Charges de location (Charges de location décaissées qui sont neutralisées par application IFRS16, sont ainsi réintroduites dans l'EBE) (Ref Note 4.2 de l'URD)	-6,5
EBE Consolidé	63,4

15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2023.

NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria

Le Conseil d'administration du 21 février 2024 a autorisé le projet de cession par Sopra Steria Group de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software. Ce projet s'accompagne également du projet de cession par Sopra Steria Group à Sopra GMT d'environ 3,6 millions de titres Axway sur les 6,9 millions qu'il détient.

Le Groupe a fait le choix de renforcer son développement en Europe dans les services et les solutions du numérique et de concentrer ses investissements sur le conseil et le digital dans ses marchés stratégiques : les services financiers, la défense & sécurité, l'aéronautique, l'espace et le secteur public.

Les activités de Sopra Banking Software qui seraient conservées dans le Groupe à l'issue du projet correspondent aux services ou solutions pour de grandes banques ou institutions financières qui continueront de contribuer au développement du vertical des services financiers.

A l'issue des différentes opérations, le Groupe resterait actionnaire d'Axway Software à hauteur d'environ 11 %.

Sopra Steria Group a consenti une exclusivité à Axway Software et à Sopra GMT pour la négociation de ces opérations. A l'issue de ces négociations, la conclusion d'accords engageants entre Sopra Steria Group, Axway Software et Sopra GMT restera soumise à l'approbation des conseils d'administration des trois sociétés après information-consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités, sur la base des rapports des experts indépendants.

La réalisation de ces opérations, prévues avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024, serait par ailleurs subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique, à l'approbation par l'AMF du prospectus qui sera soumis par Axway Software dans le cadre de son augmentation de capital.

Aucun autre événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2023.

16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway

Le 21 février 2024, Axway a annoncé être entré en discussions exclusives concernant la possible acquisition d'une part significative des activités de Sopra Banking Software (« SBS »), jusqu'alors intégrées au Groupe Sopra Steria.

Cette annonce a fait l'objet d'un communiqué de presse intitulé « Axway annonce entrer en discussions exclusives en vue d'acquiescer une part significative des activités de Sopra Banking Software » publié le 21 février 2024.

Le périmètre des activités SBS concerné par l'opération a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 340 M€ en 2023, soit environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale. L'entité combinée atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 M€.

Axway acquiescerait les activités de SBS concernées par l'opération pour une valeur d'entreprise de 330 M€. Cette valorisation est soumise à due diligence confirmatoire et fera l'objet d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi⁽¹⁾). Axway entend financer l'opération par :

- une augmentation de capital d'environ 130 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription⁽²⁾,
- des nouvelles facilités de crédit pour 200 M€.

Concernant ces dernières, la société a reçu une lettre de confort de la Société Générale et de Groupe Crédit Agricole, deux de ses banques partenaires.

L'objectif est de finaliser les opérations avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024.

⁽¹⁾ Sous réserve du droit d'opposition de l'Autorité des marchés financiers, tel que prévu à l'article 261-1-1 de son règlement général.

⁽²⁾ Le prix de souscription par action nouvelle Axway sera déterminé au moment du lancement de l'augmentation de capital, selon les pratiques de marché habituelles, et inclura une décote standard par rapport au TERP (Theoretical Ex-Rights Price). Compte tenu de cette décote, le prix de souscription ne dépassera pas 26,5€

16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding

Sopra GMT

Le Conseil d'administration du 20 février 2024 a approuvé la signature de la lettre d'intention entre Sopra GMT, Sopra Steria Group et Axway Software, concernant les projets, d'une part d'achat par Sopra GMT à Sopra Steria Group d'environ 3,6 millions de titres Axway Software et d'autre part de cession par Sopra Steria Group de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software.

Sopra GMT, l'actionnaire fondateur de Sopra Steria et d'Axway, s'est toujours attaché à développer des projets créateurs de valeur pour les actionnaires des deux sociétés. Ayant incubé tant Axway que SBS dans Sopra Steria, Sopra GMT est dans une position unique pour faciliter une opération transformante destinée à permettre une accélération de la stratégie et de l'equity story de Sopra Steria et d'Axway.

Sopra Steria Group souhaite céder ses activités de software bancaire afin de renforcer son développement en Europe dans les solutions et les services du numérique et de concentrer ses investissements sur le conseil et le digital dans ses marchés verticaux stratégiques : les services financiers, la défense & sécurité, l'aéronautique, l'espace et le secteur public. L'ambition du Groupe est de devenir, face aux acteurs mondiaux, une véritable alternative européenne, notamment sur les enjeux de souveraineté digitale, pour les grands donneurs d'ordre européens dans ses marchés verticaux stratégiques.

Axway Software souhaite étendre son portefeuille de produits et devenir une entreprise leader dans le domaine du software pour entreprises par l'atteinte d'une taille critique.

Sopra Banking Software a été créée en 2012 en capitalisant sur des actifs progiciels bancaires issus de l'histoire de Sopra et de plusieurs acquisitions ayant fortement enrichi son offre dans le domaine du core banking et des crédits spécialisés.

La stratégie développée par Sopra Banking Software est celle d'un éditeur métier à forte valeur ajoutée. Elle adresse plus de 650 clients dans le monde dont les 10 plus grandes banques européennes et la moitié des banques africaines. 250 banques en Europe utilisent les solutions de paiements de Sopra Banking Software.

Dans ce cadre, une opération globale est envisagée, qui consisterait en :

une cession par Sopra Steria à Sopra GMT d'un bloc d'actions Axway à un prix de 26,5 euros par action Axway, représentant environ 16,73% de son capital, étant précisé qu'il s'agit d'actions à droit de vote double ; et

une cession par Sopra Steria de sa filiale SBS à Axway pour une valorisation d'entreprise de 330 millions d'euros .

Ces opérations seraient financées, respectivement :

au niveau de Sopra GMT, pour ce qui concerne l'acquisition du bloc d'actions Axway et sa participation à l'augmentation de capital d'Axway: par l'entrée à son capital d'un investisseur financier, avec lequel des discussions sont en cours, étant précisé que cet investisseur prendrait une participation minoritaire dans Sopra GMT et agirait de concert avec Sopra GMT et les familles Pasquier et Odin vis-à-vis de Sopra Steria comme d'Axway ;

au niveau d'Axway, pour ce qui concerne l'acquisition de SBS ;

par de la dette bancaire à hauteur de 200 millions d'euros ; et

par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription («DPS») d'environ 130 millions d'euros avec un prix de souscription maximum de 26,5 euros par action nouvelle (décote incluse), étant précisé que Sopra GMT (a) acquerrait les DPS de Sopra Steria, (b) souscrirait à cette augmentation de capital à hauteur de ses DPS (en ce compris ceux acquis auprès de Sopra Steria) et (c) s'engagerait à souscrire la part qui n'aurait pas été souscrite à l'issue de la période de souscription (ordre «voiture-balai» sans impact sur l'allocation des ordres à titre réductible).

Les activités de Sopra Banking Software qui seraient conservées dans Sopra Steria Group à l'issue du projet correspondent aux services ou solutions pour de grandes banques ou institutions financières qui continueront de contribuer au développement du vertical des services financiers.

A l'issue des différentes opérations, Sopra Steria Group resterait actionnaire d'Axway Software à hauteur d'environ 11 %.

Sopra Steria Group a consenti une exclusivité à Axway Software et à Sopra GMT pour la négociation des opérations. A l'issue de ces négociations, la conclusion d'accords engageants entre Sopra Steria Group, Axway Software et Sopra GMT restera soumise à l'approbation des conseils d'administration des trois sociétés après information-consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités, sur la base des rapports des experts indépendants.

La réalisation de ces opérations, prévues avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024, serait par ailleurs subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique et à l'approbation par l'AMF du prospectus qui sera soumis par Axway Software dans le cadre de son augmentation de capital.

NOTE 17 - LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle de Sopra Steria Group et Axway	% intérêt de Sopra Steria Group et Axway	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SOPRA GMT	France			-	-	Société mère
SOUS-GROUPE SOPRA STERIA						
France						
Sopra Steria Group	France	-		19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Infrastructure & Security Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
XYZ 12 2016	France	100,00%		19,64%	19,64%	IG
SSG 1	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa PLM España SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
2MoRO SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Galit	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sofi-Maint Tunisie	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance 2	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00%		19,64%	19,64%	IG
EVAGroup Asia Pacific Pte	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
EVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Group Canada Think It Efficient	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Maroc Solutions	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group France	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Navidys	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Romania	Roumanie	99,98%	99,98%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Canada	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group USA	USA	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Germany	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Mollek Consultants	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Communication & Systems India	Inde	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
CS Communication & Systems Emirates	Emirats arabes unis	49,00%	49,00%	9,62%	9,62%	IG
HE Space Holdings BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Royaume-Uni						
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	75,50%	19,64%	14,83%	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee Trustee Cie Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa 2004 Employee Benefit Trust	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CXPartners	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Graffica Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria ABC Pensions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria ABC Scottish Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

AUTRE EUROPE

Sopra Steria SE	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ISB Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%	10,02%	10,02%	IG
IT-Economics GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
IT-Economics Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Benelux	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Assue NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Tobena NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Python Predictions BV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Belgium NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Passwerk Cyba	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria PSF Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Luxembourg SA	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina BV	Pays-Bas	98,09%	98,09%	19,26%	19,26%	IG
Ordina Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Nederland BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Clockwork BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Subscription Management & Utilities BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Source Power BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Espana S.A.U.	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Bexor LLC	Russie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Garage AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

SOPRA BANKING SOFTWARE

Sopra Banking Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Succursale SBS Corée Sud	Corée Sud	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
O.R. System Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Sopra Financial Solution Iberia SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cassiopea Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
APAK Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Iceland (succursale)	Islande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd	Inde	99,90%	99,90%	19,62%	19,62%	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Beijing Sopra Science and Technology Ltd	Chine	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Morocco	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Medshore SAS	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Banking Software Morocco Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Tunisia	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Software Cameroun	Cameroun	95,00%	95,00%	18,66%	18,66%	IG
Sopra Banking Software Brasil Ltda	Bésil	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Sénégal	Sénégal	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAMC	Monaco	99,60%	99,60%	19,56%	19,56%	IG
SAB Méditerranée	Liban	98,00%	98,00%	19,25%	19,25%	IG
SAB Tunisie	Tunisie	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
SAB Atlas	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAB Pacifique	Polynésie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubaï	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ireland Limited	Irlande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

AUTRES SOLUTIONS						
Sopra HR Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SPRL	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Srl	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Holocare AS	Norvège	66,67%	66,67%	13,09%	13,09%	MEQ
Celescan Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
CenPROCS Alliance	Allemagne	33,33%	33,33%	6,55%	6,55%	MEQ
MyDigitalCar GmbH	Allemagne	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
SOUS-GROUPE AXWAY						
Axway Software	France			20,82%	27,10%	IG
Axway Distribution France SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ireland	Irlande	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Belgium	Belgique	100,00%	99,90%	20,82%	27,10%	IG
Axway Srl	Italie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Bésil	100,00%	99,99%	20,82%	27,10%	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Bulgaria BOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Inc.	Etats-Unis	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software China	Chine	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Switzerland	Suisse	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software India Private Ltd	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxvmt	Inde	99,00%	99,00%	20,82%	27,10%	IG
AdValvas Europe NV	Belgique	100,00%	99,90%	20,82%	27,10%	IG

IG : intégration globale
ME : mise en équivalence
NC : non consolidé

Aucune entité ad hoc n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria

	Réseau Mazars		Réseau Nexia	
	2 023	2 022	2 023	2 022
(en millions d'euros HT)				
Certification des comptes individuels et consolidés				
Sopra Steria Group	0,5	0,5	0,3	0,3
Filiales intégrées globalement	1,8	1,7	1,0	0,7
SOUS-TOTAL	2,3	2,2	1,3	1,0
Services autres que la certification des comptes (*)				
Sopra Steria Group	0,1	0,1	-	-
Filiales intégrées globalement	0,1	0,2	-	0,1
SOUS-TOTAL	0,2	0,3	-	0,1
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2,5	2,5	1,3	1,1

(*) Ces prestations concernent pour l'essentiel des prestations rendues lors de l'acquisition d'entités ("due diligence").

18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux								
(en millions d'euros)	Mazars				Aca Nexia			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	0,2	0,2	35%	39%	0,1	0,2	62%	73%
• Filiales intégrées globalement	0,3	0,3	57%	59%	0,1	0,0	22%	22%
Sous-total	0,5	0,5	91%	98%	0,2	0,2	84%	95%
Services autres que la certification								
• Émetteur	0,0	0,0	9%	2%	0,0	0,0	14%	5%
• Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	0,0	-	2%	0%
Sous-total	0,0	0,0	9%	2%	0,0	0,0	16%	5%
Total	0,5	0,5	100%	100%	0,2	0,2	100%	100%

*dont :
 - rapport sur les conventions réglementées
 - revue du rapport de gestion
 - lettre de fin de travaux
 - attestation portant sur des ratios financiers

18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT

Les honoraires 2023 se répartissent de la manière suivante :

- 12 175 € pour les honoraires du réseau Mazars
- 12 175 € pour les honoraires du réseau Aca Nexia.

SOPRA GMT

Société Anonyme au capital de 9 567 552 €

Siège social : PAE Les Glaisins

Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY

348 940 263 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à seize heures, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Sopra GMT (la « **Société** ») s'est réunie dans les locaux de la société Sopra Steria Group situés 6 avenue Kleber 75116 Paris, avec retransmission en visioconférence, sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre PASQUIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Eric PASQUIER et Monsieur Pierre-Yves COMMANAY, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christophe BASTELICA, Secrétaire du Conseil d'administration, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 462 704 actions auxquelles sont attachés 925 408 droits de vote sur un total de 462 704 actions ayant droit de vote. Tous les actionnaires sont donc présents ou représentés à l'Assemblée ou ont voté par correspondance.

(...)

Le Président rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Quitus – Approbation des charges non déductibles ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Affectation du résultat – Fixation du dividende ;

(...)

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric Pasquier ;

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yann Metz-Pasquier ;
8. Nomination de OEP SGMT B.V. en qualité d'administrateur de la Société ;

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

9. Création d'une catégorie d'actions de préférence ;
10. Augmentation du capital social de la Société par émission d'Actions de Préférence de 16 (seize) euros de valeur nominale chacune et délégation au conseil d'administration de la Société aux fins d'y procéder ;
11. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit de OEP SGMT B.V. ;
12. A toutes fins utiles, autorisation d'une réduction du capital social non-motivée par des pertes par voie de rachat par la Société de ses propres Actions de Préférence en vue de leur annulation en application des dispositions de l'article L. 228-12-1, II al. 3 du Code de commerce, et délégation de pouvoir au conseil d'administration de la Société en vue de réaliser une telle réduction de capital ;

(...)

15. Refonte globale des statuts de la Société ;
16. Autorisation d'une réduction du capital social non-motivée par des pertes par voie de rachat par la Société de ses propres Actions de Préférence en vue de leur annulation en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce et délégation de pouvoir au conseil d'administration de la Société en vue de réaliser une telle réduction de capital ;

(...)

19. Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

(...)

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

**Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Quitus -
Approbation des charges non déductibles**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 16 198 959,82 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale constate enfin qu'il n'y a eu aucune dépense au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2023 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe de 40 801 266 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat, fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires,

- décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de 16 198 959,82 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	16 198 959,82 €
Report à nouveau antérieur	<u>18 776,90 €</u>
Total	<u>16 217 736,72 €</u>

Affectation

À la Réserve légale	0,00 €
À titre de distribution aux actionnaires	16 026 182,00 €
Aux autres réserves	0,00 €
Au report à nouveau	<u>191 554,72 €</u>
Total	<u>16 217 736,72 €</u>

- rappelle expressément, à toutes fins utiles, que cette distribution de dividende bénéficiera uniquement aux actionnaires de la Société à la date de la présente assemblée générale, à l'exclusion donc de OEP SGMT B.V., conformément aux stipulations du document intitulé « Investment Agreement », rédigé en langue anglaise et conclu le 31 mai 2024 par, notamment, OEP SGMT B.V. et la Société (le « **Protocole d'Investissement** ») ;
- décide en conséquence de fixer le montant du dividende unitaire à 34,50 € par action existante à la date de la présente assemblée générale, soit 464 527 actions.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2022	15,65 €
2021	16,80 €
2020	2,85 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric Pasquier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Pasquier viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts de la Société, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yann Metz Pasquier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Yann Metz Pasquier viendra à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts de la Société, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de six ans venant à expiration à l'issue de la réunion

de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

Nomination de OEP SGMT B.V. en qualité d'administrateur de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT, nomme, avec effet à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT, en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- OEP SGMT B.V., a *Besloten Vennootschap* (société privée à responsabilité limitée) dont le siège social est situé Eduard van Beinumstraat 30, 1077CZ Amsterdam, immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 93944772 (« **OEP SGMT B.V.** »), représentée par Monsieur Andrew Dunn, né le 15 Janvier 1980 à Londres (Royaume-Uni), de nationalité anglaise et demeurant au 55 West 130th Street, New York, NY 10037, Etats Unis ;

pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2030 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

OEP SGMT B.V. a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et n'était soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher de les exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

Création d'une catégorie d'actions de préférence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration,
 - du rapport des commissaires aux comptes ;
 - du rapport du commissaire aux avantages particuliers ;

- du projet de statuts modifiés de la Société figurant en **Annexe** des présentes (les « **Nouveaux Statuts** ») ; et
 - des termes et conditions des actions de préférence stipulés dans les Nouveaux Statuts (et en particulier en annexe de ces derniers),
- sous réserve de :
- l'approbation des dixième, onzième, douzième et seizième résolutions ci-après ; et
 - la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à la réalisation de l'Investissement (ce terme ayant la signification donnée au terme « Investment » dans le Protocole d'Investissement), telles que définies à l'article 3 du Protocole d'Investissement,
- décide de créer une catégorie d'actions de préférence au sens des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce, assorties des caractéristiques particulières et des droits particuliers suivants (les « **Actions de Préférence** ») :
- les Actions de Préférence sont entièrement assimilées aux actions ordinaires à l'exception des droits particuliers décrits ci-après ;
 - les Actions de Préférence sont régies par les dispositions des articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et les dispositions des Nouveaux Statuts ;
 - conformément à l'article L. 228-12, III. du Code de commerce, les Actions de Préférence peuvent être rachetées par la Société à l'initiative exclusive de leur détenteur dans les conditions détaillées en annexe des Nouveaux Statuts ; et
 - conformément à l'article L. 228-12-1, II., al. 3 du Code de commerce, les Actions de Préférence rachetées devront être annulées dans le cadre d'une réduction de capital (sauf exercice par la Société de sa faculté de substitution après accord préalable du détenteur des Actions de Préférence),
- prend acte de la description des droits particuliers attachés aux Actions de Préférence présentés dans le rapport du conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes, le rapport du commissaire aux avantages particuliers et les Nouveaux Statuts et approuve lesdits rapports ainsi que l'ensemble des stipulations des Nouveaux Statuts relatives auxdites Actions de Préférence,
- prend acte que :
- les Actions de Préférence sont des actions de préférence rachetables au sens de l'article L. 228-12, III du Code de commerce à l'initiative exclusive de leur détenteur ;
 - par conséquent, le ou les porteurs des Actions de Préférence pourront, à leur entière discrétion (sans préjudice de toute disposition d'ordre public qui viendrait encadrer ce droit), imposer à la Société le rachat suivi de l'annulation de leurs Actions de Préférence dans des conditions (et en particulier à un prix) déterminés conformément aux stipulations des Nouveaux Statuts (et en particulier leur annexe), ladite annulation entraînant par ailleurs une réduction du capital social de la Société non-motivée par des pertes, à

- hauteur d'un montant total égal à la somme des valeurs nominales des Actions de Préférence ainsi annulées ;
- les statuts et le contrat d'émission (Protocole d'Investissement) des Actions de Préférence prévoient que lesdites Actions de Préférence devront être rachetées en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société non-motivée par des pertes (sauf exercice par la Société de sa faculté de substitution après accord préalable du détenteur des Actions de Préférence) et que, dans ce cadre, il est fait application des dispositions de l'article L. 225-205, sauf si la réserve visée au 2° du III de l'article L. 228-12 est affectée au remboursement des créanciers, le solde pouvant ensuite être distribué aux actionnaires ;
 - les droits attachés aux Actions de Préférence bénéficieront à leurs titulaires successifs (sauf en cas de conversion dans les conditions visées par les Nouveaux Statuts), ceux-ci étant attachés auxdites Actions de Préférence et non à leur titulaire ;
 - la propriété des actions de préférence emportera de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des assemblées générales des actionnaires ;
 - les droits particuliers attachés aux Actions de Préférence ne pourront être modifiés que si ces modifications sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après approbation par les titulaires des actions de préférence réunis en assemblée spéciale conformément aux dispositions légales et statutaires applicables (et en particulier à l'article L. 225-99 du Code de commerce) ; et
 - la catégorie des actions, ordinaires ou de préférence, détenues par chaque actionnaire fera l'objet d'une mention spéciale dans les comptes individuels d'actionnaire tenus par la Société,
- décide de procéder à l'ensemble des modifications des statuts de la Société qui seraient requises aux fins de mettre en œuvre et conférer plein effet à la présente décision et à la création des Actions de Préférence, et
- donne au conseil d'administration de la Société ou au Président-Directeur général ou à toute autre personne qu'il se substituera tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à la réalisation de l'Investissement (telles que définies à l'article 3 du Protocole d'Investissement) et effectuer les modifications des statuts de la Société qui seraient requises aux fins de mettre en œuvre et conférer plein effet à la présente décision et à la création des Actions de Préférence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

Augmentation du capital social de la Société par émission d'Actions de Préférence de 16 (seize) euros de valeur nominale chacune et délégation au conseil d'administration de la Société aux fins d'y procéder

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration,
 - du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu aux articles L.225-135 et L. L.228-12 du Code de commerce ;
 - du rapport spécial du commissaire aux avantages particuliers prévu à l'article L.228-15 du Code de commerce ; et
 - des termes des Nouveaux Statuts (et en particulier de leur annexe),
- sous réserve de l'approbation des neuvième, onzième, douzième et seizième résolutions ci-après,
- après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré,
- décide d'augmenter le capital social de la Société par émission d'Actions de Préférence nouvelles à souscrire de 16 (seize) euros de valeur nominale chacune réservée à OEP SGMT B.V., et de déléguer au conseil d'administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à cette augmentation de capital dans les conditions visées dans la présente résolution ;
- décide que, sous réserve de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à la réalisation de l'Investissement telles que définies à l'article 3 du Protocole d'Investissement :
 - le conseil d'administration de la Société devra procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la présente délégation pour les besoins de la mise en œuvre de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT, avec un prix de souscription par Action de Préférence nouvelle ainsi qu'un nombre d'Actions de Préférence nouvelles fixés conformément aux dispositions de l'article 2.1.1 du Protocole d'Investissement, étant précisé que les Actions de Préférence nouvelles seront intégralement libérées lors de leur souscription par un versement en numéraire déposé sur un compte qui sera ouvert à cet effet par le conseil d'administration de la Société,
 - le conseil d'administration de la Société devra procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la présente délégation pour les besoins de la mise en œuvre éventuelle de l'Augmentation de Capital Backstop de Sopra GMT (ce terme ayant la signification donnée au terme « Sopra GMT Backstop Capital Increase » dans le Protocole d'Investissement), avec un prix de souscription par Action de Préférence nouvelle ainsi qu'un nombre d'Actions

de Préférence nouvelles fixés conformément aux dispositions de l'article 7 du Protocole d'Investissement, étant précisé que les Actions de Préférence nouvelles seront intégralement libérées lors de leur souscription par voie de compensation de créance,

- le conseil d'administration de la Société devra procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la présente délégation pour les besoins de la mise en œuvre éventuelle de l'augmentation de capital de Sopra GMT nécessaire à l'émission des Actions Issues de l'Ajustement Négatif (ce terme ayant la signification donnée au terme « Negative Adjustment Shares » dans le Protocole d'Investissement), avec un prix de souscription par Action de Préférence nouvelle ainsi qu'un nombre d'Actions de Préférence nouvelles fixés conformément aux dispositions de l'article 8 du Protocole d'Investissement, étant précisé que les Actions de Préférence nouvelles seront intégralement libérées lors de leur souscription par voie de compensation de créance,
- décide que :
 - la période de souscription de toute augmentation de capital que le conseil d'administration de la Société mettrait en œuvre dans le cadre de la présente délégation sera ouverte à compter du jour de la décision du conseil d'administration de la Société de procéder à ladite augmentation de capital et pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours. La période de souscription pourra être close par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite ou lorsqu'elle aura été souscrite au moins aux trois quarts conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce ;
 - le montant nominal global des augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente résolution ne pourra être supérieur à 50% du montant du capital social de la Société existant à ce jour ;
 - la présente délégation sera valable pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ;
 - conformément aux Nouveaux Statuts, le montant de toute prime d'émission résultant d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de la présente délégation devra être inscrit sur un compte spécial de réserves indisponibles, qui sera réservé aux, et ne pourra être utilisé que pour, les besoins de l'exercice de l'Option de Rachat (tel que ce terme est défini en annexe des Nouveaux Statuts) ;
 - les Actions de Préférence nouvelles seront soumises à toutes les dispositions des Nouveaux Statuts, et en particulier celles figurant en annexe desdits Nouveaux Statuts, et porteront jouissance à compter de la date de leur souscription, et
- donne au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs à l'effet de procéder à toute augmentation de capital dans le cadre de la présente résolution et, avec faculté de subdélégation, prendre toutes mesures utiles pour

la réalisation de toute augmentation de capital dans le cadre de la présente résolution, et notamment pour :

- recueillir les souscriptions à l'émission des Actions de Préférence nouvelles ;
- le cas échéant, obtenir le certificat attestant la libération du montant des souscriptions par compensation avec toute créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société ;
- procéder à la clôture anticipée de la période de souscription ou proroger sa date limite, le cas échéant ;
- obtenir le certificat de dépôt des fonds émis par le dépositaire des fonds ;
- constater la réalisation définitive de toute augmentation de capital dans le cadre de la présente résolution et de l'émission des Actions de Préférence en résultant, et effectuer les modifications corrélatives des statuts de la Société ;
- procéder aux inscriptions corrélatives dans le registre des mouvements de titres de la Société et les comptes individuels des actionnaires ;
- conformément aux termes des Nouveaux Statuts, inscrire le montant de toute prime d'émission résultant d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de la présente délégation, sur un compte spécial de réserves indisponibles, qui sera réservé à et ne pourra être utilisé que pour les besoins de l'exercice de l'Option de Rachat (tel que ce terme est défini en annexe des Nouveaux Statuts) ;
- procéder aux formalités de publicité et de dépôt corrélatives à la réalisation de l'émission des Actions de Préférence nouvelles et à la modification subséquente des statuts de la Société ; et
- plus généralement, prendre toute mesure nécessaire ou utile à la réalisation de l'émission des Actions de Préférence nouvelles objet de la présente résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit de OEP SGMT B.V.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration,
 - du rapport spécial des commissaires aux comptes prévu aux articles L.225-135 et L.228-12 du Code de commerce ; et
 - du rapport spécial du commissaire aux avantages particuliers prévu à l'article L.228-15 du Code de commerce,
- après avoir pris acte de l'approbation de la dixième résolution,

- décide, conformément aux dispositions des articles L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité de l'augmentation de capital objet de la dixième résolution et de réserver la souscription de l'intégralité des Actions de Préférence nouvelles à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital à OEP SGMT B.V..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUXIEME RESOLUTION

A toutes fins utiles, autorisation d'une réduction du capital social non-motivée par des pertes par voie de rachat par la Société de ses propres Actions de Préférence en vue de leur annulation en application des dispositions de l'article L. 228-12-1, II al. 3 du Code de commerce, et délégation de pouvoir au conseil d'administration de la Société en vue de réaliser une telle réduction de capital

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration,
 - du rapport spécial du commissaire aux avantages particuliers prévu à l'article L.228-15 du Code de commerce ; et
 - des termes des Nouveaux Statuts (et en particulier de leur annexe),
- sous réserve de l'approbation des neuvième, dixième, onzième et seizième résolutions ci-après,
- à toutes fins utiles :
 - reconnaît que les Actions de Préférence émises en application de la dixième résolution pourront être rachetées par la Société à l'initiative exclusive de leur détenteur dans les conditions détaillées dans les Nouveaux Statuts (et en particulier leur annexe), conformément à l'article L. 228-12, III. du Code de commerce ;
 - reconnaît que les Actions de Préférence émises en application de la dixième résolution devront, à la suite de leur rachat par la Société (le cas échéant), être annulées dans le cadre d'une réduction de capital non-motivée par des pertes conformément aux dispositions de l'article L. 228-12-1, II., al. 3 du Code de commerce ;
 - par conséquent, décide et autorise dès à présent le principe d'une réduction de capital non-motivée par des pertes par voie de rachat par la Société des Actions de Préférence émises en application de la dixième résolution en vue de leur annulation, pour un montant nominal total maximum égal à la valeur nominale totale cumulée de l'ensemble desdites Actions de Préférence, ledit rachat et ladite réduction de capital par annulation desdites Actions de Préférence ainsi rachetées devant être mis en œuvre conformément à la

neuvième résolution et aux stipulations des Nouveaux Statuts (et en particulier leur annexe) ;

- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société à l'effet de réaliser (et de prendre toutes mesures utiles pour la réalisation de) ladite réduction de capital conformément à la présente résolution et aux stipulations des Nouveaux Statuts (et en particulier leur annexe) ; et
- par conséquent, reconnaît qu'il est fait application des dispositions de l'article L. 225-205 du Code de commerce, sauf si la réserve visée au 2° du III de l'article L. 228-12 du Code de commerce est affectée au remboursement des créanciers, le solde pouvant ensuite être distribué aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

QUINZIEME RESOLUTION

Refonte globale des statuts de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration,
 - des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
 - du rapport du commissaire aux avantages particuliers ; et
 - des Nouveaux Statuts (et en particulier de leur annexe),
- sous réserve de l'adoption des neuvième, dixième, onzième et seizième résolutions,
- sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT,
- décide :
 - de procéder à une refonte globale des statuts de la Société afin d'adopter les Nouveaux Statuts ; et
 - en conséquence, d'approuver et d'adopter article par article puis dans leur intégralité les Nouveaux Statuts, qui constitueront les statuts de la Société avec effet à compter de la date de réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT,
- prend acte que les Nouveaux Statuts tiennent compte des droits et obligations spécifiques attachés aux Actions de Préférence, et
- donne au conseil d'administration de la Société ou au Président-Directeur général, ou à toute personne qu'il se substituera, tous pouvoirs à l'effet de constater la réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT, finaliser les Nouveaux Statuts et procéder aux formalités de publicité et de dépôt corrélatives à la modification des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEIXIEME RESOLUTION

Autorisation d'une réduction du capital social non-motivée par des pertes par voie de rachat par la Société de ses propres Actions de Préférence en vue de leur annulation en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce et délégation de pouvoir au conseil d'administration de la Société en vue de réaliser une telle réduction de capital

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise :
 - du rapport du conseil d'administration de la Société ; et
 - du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société établi conformément aux articles L. 225-204 et R. 225-150 du Code de commerce,
- sous réserve de l'approbation des neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions,
- sous réserve de la réalisation de l'Augmentation de Capital de Sopra GMT,
- décide, conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce :
 - d'autoriser le conseil d'administration de la Société à faire racheter par la Société, en une ou plusieurs fois et dans la limite d'un montant nominal total égal à 50% du montant du capital social qui serait celui de la Société à l'issue d'une réalisation et d'une souscription intégrale à l'Augmentation de Capital de Sopra GMT, un nombre maximum d'Actions de Préférence correspondant à la totalité des Actions de Préférence existantes et non-détenue par la Société au moment du rachat, en vue de les annuler selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce (le « **Rachat** ») et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société d'un montant équivalent à celui du nombre d'Actions de Préférence ayant fait l'objet du Rachat multiplié par leur valeur nominale (la « **Réduction de Capital par Rachat d'ADP** ») ;
 - d'autoriser le conseil d'administration de la Société à formuler auprès de l'ensemble des titulaires d'Actions de Préférence une offre d'achat relative au Rachat comportant les indications visées aux articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce (l' « **Offre d'Achat** »), par tout moyen autorisé par les lois et règlements applicables ;
 - à toutes fins utiles, de préciser que le Conseil d'Administration sera libre d'utiliser (ou de ne pas utiliser) l'autorisation et la délégation consentie aux termes de la présente résolution en une ou plusieurs fois, aux dates qu'il souhaitera et en tout ou en partie seulement, aux fins de formuler une ou plusieurs Offres d'Achat pour le Rachat de tout ou partie des Actions de Préférences pouvant, aux termes de la présente résolution, faire l'objet du Rachat ;

- que les titulaires d'Actions de Préférence disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi de l'Offre d'Achat pour l'accepter ou ne pas y donner suite (la « **Période d'Offre** ») ;
- que le prix du Rachat s'élèvera à un montant strictement égal au « Prix de Rachat » (tel que ce terme est défini en annexe des Nouveaux Statuts, les stipulations de ladite annexe ayant vocation à s'appliquer *mutatis mutandis* pour les besoins de la détermination dudit prix du Rachat), soit un montant par Action de Préférence équivalent au « Prix de Rachat » (tel que ce terme est défini en annexe des Nouveaux Statuts) divisé par le nombre d'Actions de Préférence faisant l'objet du Rachat (le « **Prix de Rachat Réduction de Capital** »);
- que le Prix de Rachat Réduction de Capital sera payé aux titulaires des Actions de Préférence objet du Rachat par le biais du transfert par la Société aux titulaires des Actions de Préférence d'un nombre d'actions émises par la société Axway Software (433 977 980 R.C.S. Annecy) (« **Axway Software** ») détenues par la Société égal à la plus faible des valeurs suivantes :
 - o la fraction (arrondie au nombre entier le plus proche) ayant :
 - au numérateur, le Prix de Rachat Réduction de Capital ; et
 - au dénominateur, la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action Axway Software sur la période de trois mois précédant la date de remise de l'Offre d'Achat ; et
 - o cinquante pour cent (50%) du nombre d'actions Axway Software détenues par la Société à la date de l'Offre d'Achat, moins une action Axway Software ; et
 - o vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (29,99%) du nombre total d'actions Axway Software existant à la date de l'Offre d'Achat, les actions Axway Software devant être transférées par la Société aux titulaires des Actions de Préférence en paiement du Prix de Rachat Réduction de Capital étant ci-après dénommées les « **Actions Axway Transférées** ».
- que, le cas échéant, la Société versera aux titulaires des Actions de Préférence objet du Rachat, en paiement du Prix de Rachat Réduction de Capital, un montant en numéraire égal à la différence positive entre (i) le Prix de Rachat Réduction de Capital et (ii) le produit (a) du nombre d'Actions Axway Transférées par (b) la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action Axway Software sur la période de 3 mois précédant la date de remise de l'Offre d'Achat.
- que le paiement du Prix de Rachat Réduction de Capital en nature et/ou en numéraire (et, par conséquent, la remise des Actions Axway Transférées et le paiement du montant en numéraire visé au paragraphe précédent) devra intervenir conformément aux modalités et aux délais prévus par les Nouveaux Statuts s'agissant du paiement du « Prix de Rachat » (tel que ce terme est défini en annexe des Nouveaux Statuts), les stipulations pertinentes desdits Nouveaux Statuts ayant vocation à s'appliquer *mutatis mutandis* au paiement du Prix de Rachat Réduction de Capital tel que prévu à la présente résolution.

- que les actions rachetées dans le cadre du Rachat seront annulées.
- prend acte que :
 - conformément à l'article R. 225-152 du Code de commerce, un délai de 20 jours courant à compter de la date de dépôt au greffe du tribunal de commerce compétent des présentes (ou d'un extrait des présentes), devra être respecté afin de permettre aux créanciers sociaux, dont la créance est antérieure à la date de dépôt au greffe desdites décisions (ou d'un extrait), de former opposition devant le tribunal de commerce compétent (le « **Délai d'Opposition** ») ;
 - la présente résolution :
 - o a pour objet d'autoriser une réduction de capital non-motivée par des pertes, et de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce ;
 - o à cette fin, a pour objet d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler conformément aux dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce ;
 - o par conséquent, a pour objet de permettre le rachat et l'annulation des Actions de Préférence selon les règles et procédures prévues par le droit commun des réductions de capital non-motivées par des pertes ; et
 - o par conséquent, a un objet distinct de, et ne se confond donc pas avec (ni n'annule et remplace), mais a pour objet de se cumuler avec, la procédure prévue par les articles L. 228-12, III et L. 228-12-1, II, al. 3 du Code de commerce afférentes aux actions de préférence rachetables créées et émises en application des résolutions qui précèdent ; et
 - par conséquent, le rachat des Actions de Préférence pourra être organisé conformément :
 - (A) aux dispositions des articles L. 228-12, III et L. 228-12-1, II, al. 3 du Code de commerce, en application de leurs termes et conditions tels que définis dans les Nouveaux Statuts (et en particulier leur annexe) ; et/ou
 - (B) aussi longtemps que la présente autorisation et délégation demeurera en vigueur, aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce et de la présente résolution,

les procédures prévues (x) par les Nouveaux Statuts en application des articles L. 228-12, III et L. 228-12-1, II, al. 3 du Code de commerce (et visée au (A) ci-dessus) et (y) par la présente résolution en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce (et visée au (B) ci-dessus) étant autonomes l'une de l'autre, et pouvant être utilisées de manière alternative ou cumulative et complémentaire ; et
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société, conformément aux articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce, à l'effet de réaliser la Réduction de Capital par Rachat d'ADP selon les modalités susmentionnées et notamment :

- d'arrêter le montant définitif de la Réduction de Capital par Rachat d'ADP et déterminer le Prix de Rachat Réduction de Capital en application des principes susvisés (lesquels devront figurer dans l'Offre d'Achat visée ci-dessous) ;
 - d'adresser l'Offre d'Achat à chaque titulaire d'Actions de Préférence de la Société par tout moyen autorisé par les lois et règlements applicables (étant précisé qu'en toute hypothèse, l'Offre d'Achat devra comprendre les éléments devant figurer dans la « Notification sur le Prix de Rachat », tel que ce terme est défini dans les Nouveaux Statuts) ;
 - de procéder aux formalités d'enregistrement, de publicité et de dépôt nécessaires à la réalisation définitive de la Réduction de Capital par Rachat d'ADP;
 - d'obtenir, le cas échéant, le certificat de non-opposition des créanciers à l'issue du Délai d'Opposition auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et, en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
 - de recueillir les intentions de participation au Rachat émises, le cas échéant, par les actionnaires de la Société ;
 - de constater, le cas échéant, la clôture par anticipation de la Période d'Offre au cas où l'ensemble des titulaires d'Actions de Préférence ont répondu à l'Offre d'Achat avant l'expiration de ladite Période d'Offre ;
 - d'acquérir les Actions de Préférence présentées à l'achat dans les conditions fixées ci dessus ;
 - de payer toutes sommes et délivrer toutes actions Axway Software dues aux titulaires d'Actions de Préférence découlant du Rachat en application de la présente résolution ;
 - de procéder à l'annulation des Actions de Préférence rachetées par la Société dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai imparti aux titulaires d'Actions de Préférence pour accepter l'Offre d'Achat ;
 - de constater la réalisation définitive de la Réduction de Capital par Rachat d'ADP et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ; et
 - plus généralement, de faire le nécessaire afin de procéder à l'ensemble des opérations et/ou formalités légales et/ou de publicité requises et/ou utiles pour la réalisation définitive de la Réduction de Capital par Rachat d'ADP, et
- décide que la présente autorisation et délégation prendra effet à compter de la date à laquelle la présente résolution aura été approuvée par l'assemblée générale, et sera consentie pour une période de six ans.

Les actionnaires reconnaissent et acceptent enfin à l'unanimité que la Réduction de Capital par Rachat d'ADP ne porte que sur une catégorie d'actions donnée, à savoir les Actions de Préférence, et chacun des actionnaires renonce à toutes fins utiles expressément et irrévocablement à participer à la Réduction de Capital par Rachat d'ADP dans l'hypothèse où il ne détiendrait pas, au moment où celle-ci est décidée, d'Actions de Préférence. Les actionnaires reconnaissent et acceptent irrévocablement

à l'unanimité que la Réduction de Capital par Rachat d'ADP, au regard notamment de ses modalités et en ce qu'elle ne concerne que les Actions de Préférence, et donc qu'une catégorie d'actions de la Société distincte, n'est en aucun cas de nature à porter une atteinte quelle qu'elle soit au principe d'égalité entre les actionnaires de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

Extrait certifié conforme au procès-verbal original

Par le Président

Pierre PASQUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pasquier', written over a horizontal line.



61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



31, rue Henri Rochefort
75 017 Paris

SOPRA GMT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023



Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Aca Nexia – Membre de Nexia International
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 640 000 euros - RCS Paris B 331 057 406

SOPRA GMT

Société anonyme

RCS : RCS Annecy - 348 940 263

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SOPRA GMT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOPRA GMT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Ecart d'acquisition**

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 8.1 des notes explicatives aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- **Engagements de retraite**

La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans le paragraphe 5.3 des notes explicatives aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

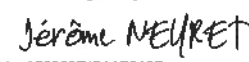
Forvis Mazars

Courbevoie, le 7 juin 2024

DocuSigned by:

 3CD958C8ED66439...

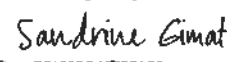
Associé

DocuSigned by:

 275626948A1F849D...

Associé

Aca Nexia

Paris, le 7 juin 2024

DocuSigned by:

 F81066D467974C21...

Associé

Sopra GMT

Comptes consolidés 2023

Sopra GMT

Comptes consolidés 2023

Sommaire

État du résultat net consolidé

État du résultat global consolidé

État de la situation financière consolidée

État des variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

État du résultat net consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	4.1	6 112,2	5 401,7
Charges de personnel	5.1	-3 758,2	-3 343,8
Achats et charges externes	4.2.1	-1 521,1	-1 380,8
Impôts et taxes		-45,5	-45,6
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		-190,3	-153,2
Autres produits et charges opérationnels courants		14,6	21,1
Résultat opérationnel d'activité		611,7	499,4
<i>En % du CA HT</i>		<i>10,0 %</i>	<i>9,2 %</i>
Charges liées aux stocks options et assimilés	5.4	-48,0	-27,1
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés		-41,2	-37,8
Résultat opérationnel courant		522,5	434,5
<i>En % du CA HT</i>		<i>8,5 %</i>	<i>8,0 %</i>
Autres produits et charges opérationnels	4.2.2	-145,2	-120,2
Résultat opérationnel		377,3	314,3
<i>En % du CA HT</i>		<i>6,2 %</i>	<i>5,8 %</i>
Coût de l'endettement financier net	11.1.1	-26,2	-12,0
Autres produits et charges financiers	11.1.2	-17,0	-5,2
Charge d'impôt	6.1	-118,6	-75,8
Résultat net des entreprises associées		-4,7	-1,9
Résultat net des activités poursuivies		210,7	219,4
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		210,7	219,4
<i>En % du CA HT</i>		<i>3,4 %</i>	<i>4,1 %</i>
Intérêts ne conférant pas le contrôle	13.1.5	-169,9	-181,4
RESULTAT NET PART DU GROUPE		40,8	37,9

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé		210,7	219,4
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariel liés aux engagements de retraite	5.3	-31,1	127,8
Effets fiscaux des écarts actuariels liés aux engagements de retraite		6,6	-33,5
Variation de la juste valeur des titres AFS		1,2	16,7
Éléments relatifs aux entreprises associées - non recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		-23,4	111,0
Ecart de conversion		2,6	-44,0
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture d'investissement net	11.5	-10,6	14,7
Effets fiscaux des couvertures d'investissement net		1,9	-4,3
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie		-6,3	2,1
Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie		1,7	-0,1
Éléments relatifs aux entreprises associées - recyclables en résultat		-	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat		-10,8	-31,6
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		-34,2	79,4
RESULTAT GLOBAL		176,5	298,8
Part du Groupe		31,9	55,3
Intérêts minoritaires		144,6	243,4

État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'acquisition	8.1	2 985,6	2 256,4
Immobilisations incorporelles	8.2	216,8	175,4
Immobilisations corporelles	8.3	173,9	154,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	475,0	380,1
Titres de participation mis en équivalence		1,2	1,8
Autres actifs financiers non courants	7.1	88,2	128,5
Engagements de retraite et assimilés	5.3	40,6	38,5
Impôts différés actifs	6.3	208,4	150,1
Actif non courant		4 189,7	3 284,7
Clients et comptes rattachés	7.2	1 547,8	1 247,5
Autres actifs courants	7.3	548,0	441,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	212,7	383,5
Actif courant		2 308,5	2 072,3
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		6 498,2	5 357,1

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital		7,4	7,4
Réserves liées au capital		-	-
Réserves consolidées et autres réserves		334,0	325,3
Résultat de l'exercice		40,8	37,9
Capitaux propres - part du Groupe		382,2	370,7
Intérêts minoritaires		1 658,3	1 623,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13.1	2 040,5	1 993,7
Emprunts et dettes financières - part non courante	11.3	762,8	468,5
Dettes sur biens pris en location - part non courante	9.2	412,6	336,3
Impôts différés passifs	6.3	94,5	71,7
Engagements de retraite et assimilés	5.3	235,6	198,3
Provisions non courantes	10.1	64,2	52,3
Autres dettes non courantes	7.4	23,3	17,2
Passif non courant		1 593,0	1 144,1
Emprunts et dettes financières - part courante	11.3	529,3	197,5
Dettes sur biens pris en location - part courante	9.2	114,1	83,5
Provisions courantes	10.1	58,5	48,1
Fournisseurs et comptes rattachés		362,8	324,5
Autres dettes courantes	7.5	1 799,9	1 565,6
Passif courant		2 864,7	2 219,2
Passifs non courants destinés à être cédés		-	-
TOTAL DU PASSIF		4 457,7	3 363,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		6 498,2	5 357,1

État des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capitaux propres au 31/12/2021	7,5	-16,7	345,1	-7,3	328,6	1 486,1	1 814,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-2,8	-	-2,8	-	-2,8
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-62,7	-62,7
Palements fondés sur des actions	-	-	5,8	-	5,8	20,6	26,4
Opérations sur titres autodétenus	-	-2,2	-8,8	-	-11,1	-39,9	-51,0
Variations de périmètre	-	-	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	-	-	-5,2	-	-5,2	-24,5	-29,8
Transactions avec les actionnaires	-	-2,2	-10,9	-	-13,2	-106,6	-119,7
Résultat net de la période	-	-	37,9	-	37,9	181,4	219,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17,4	17,4	62,0	79,4
Résultat global total de la période	-	-	37,9	17,4	55,3	243,4	298,8
Capitaux propres au 31/12/2022	7,5	-19,0	372,1	10,1	370,7	1 623,0	1 993,7
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-	-13,7	-	-13,7	-	-13,7
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-	-	-	-81,4	-81,4
Palements fondés sur des actions	-	-	9,2	-	9,2	33,4	42,6
Opérations sur titres autodétenus	-	-5,6	-3,1	-	-8,7	-34,0	-42,8
Variations de périmètre	-	-	-7,2	-	-7,2	-27,5	-34,7
Autres mouvements	-	-	0,3	-0,2	-	0,2	0,2
Transactions avec les actionnaires	-	-5,6	-14,6	-0,2	-20,4	-109,3	-129,8
Résultat net de la période	-	-	40,8	-	40,8	169,9	210,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-8,9	-8,9	-25,3	-34,2
Résultat global total de la période	-	-	40,8	-8,9	31,9	144,6	176,5
Capitaux propres au 31/12/2023	7,5	-24,6	398,3	1,1	382,2	1 658,3	2 040,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	210,7	219,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions	310,8	206,1
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5,4	-2,2
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	41,2	25,3
Plus et moins-values de cession	-0,9	85,6
Profits et pertes de dilution	-	-
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,7	1,9
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	571,8	536,1
Coût de l'endettement financier net (y compris intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	38,3	19,1
Dividendes de titres non consolidés	-	-0,1
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	118,6	75,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	728,7	630,8
Impôt versé (B)	-85,7	-90,4
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	11,9	-23,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	654,9	516,9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-103,0	-96,6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,9	0,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-8,6	-4,9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	0,7
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	-922,6	-22,0
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	-	0,1
Encaissements/(Décaissements) liés aux prêts et avances consentis	-3,4	-4,4
Intérêts financiers nets reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	4,4	-0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 026,3	-127,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	0,3	-
Rachats et reventes d'actions propres	-30,9	-31,2
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-13,7	-2,8
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-81,1	-62,7
Encaissements/(Décaissements) liés aux emprunts	487,7	-18,8
Loyers décaissés	-113,2	-101,8
Intérêts financiers nets versés (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-30,5	-13,9
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-12,3	-18,8
Autres flux liés aux opérations de financement	-1,3	1,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	205,0	-248,9
Incidence des variations des cours des devises (G)	-5,1	-3,9
VARIATION DE TRESORERIE NETTE (D+E+F+G+H)	-171,5	137,1
Trésorerie d'ouverture	383,8	246,7
Trésorerie de clôture	212,3	383,8

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES	12
1.1. Base de préparation	12
1.2. Application de nouvelles normes et interprétations	12
1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire	12
1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation	12
1.3. Estimations et jugements comptables déterminants	12
1.4. Format et conversion des états financiers	13
1.4.1. Format des états financiers	13
1.4.2. Conversion des états financiers	13
1.5. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT	15
1.5.1. État de passage de l'état du résultat net	15
1.5.2. État de passage de l'état de la situation financière nette	16
NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	17
2.1. Principales acquisitions	17
2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria	17
2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway	20
2.2. Autres évolutions du périmètre	20
2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria	20
2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway	20
NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE	21
3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria	21
3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria	22
3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria	22
3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway	22
3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	23
3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	23
3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway	23
NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL	23
4.1. Chiffre d'affaires	23
4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle	23
4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway	26
4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT	28
4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel	28
4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité	29
4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel	30
NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL	31
5.1. Charges de personnel	31
5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria	31
5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway	31
5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT	31
5.2. Effectifs	31
5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria	31
Effectifs du sous-groupe Axway	32

5.2.2. Effectifs de Sopra GMT	32
5.3. Engagements de retraite et assimilés	32
5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	32
5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway	38
5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT	40
5.4. Paiements fondés en actions et assimilés	40
5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria	40
5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway	42
5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT	43
5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	44
5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria	44
5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway	44
5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT	45
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS	45
6.1. Charge d'impôt	45
6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria	45
6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway	46
6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	47
6.3. Impôts différés actifs et passifs	48
6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria	48
6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway	49
NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	51
7.1. Autres actifs financiers non courants	52
7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria	52
7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway	53
7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT	54
7.2. Clients et comptes rattachés	55
7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria	55
7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway	55
7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT	56
7.3. Autres actifs courants	57
7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria	57
7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway	57
7.4. Autres dettes non courantes	58
7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria	58
7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway	59
7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT	59
7.5. Autres dettes courantes	59
7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria	59
Autres dettes courantes du sous-groupe Axway	60
7.5.2. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway	60
7.5.3. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT	61
NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	61
8.1. Ecart d'acquisition	61
8.1.1. Ecart d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria	61
8.1.2. Ecart d'acquisition du sous-groupe Axway	63
8.1.3. Ecart d'acquisition de la holding Sopra GMT	68
8.2. Autres immobilisations incorporelles	68
8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria	68
8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway	69

8.3. Immobilisations corporelles	71
8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria	71
8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway	72
NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION	73
9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	73
9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria	73
9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway	74
9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	75
9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria	75
9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway	75
NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	76
10.1. Provisions courantes et non courantes	76
10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria	76
10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway	76
10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT	77
10.2. Passifs éventuels	77
10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria	77
10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway	77
NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	78
11.1. Charges et produits financiers	78
11.1.1. Coût de l'endettement financier net	78
11.1.2. Autres produits et charges financiers	79
11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	80
11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	80
11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway	81
11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT	81
11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net	82
11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria	82
11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway	84
11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT	86
11.4. Instruments financiers inscrits au bilan	86
11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria	86
11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway	87
11.5. Gestion des risques financiers	88
11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria	88
11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway	95
NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE	97
12.1. Variation de l'endettement financier net	97
12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria	97
12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway	99
12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	99
12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	99
12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway	100
12.3. Autres flux de trésorerie	101
12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria	101
12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway	101
NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION	101
13.1. Capitaux propres	101

13.1.1. Evolution du capital social	101
13.1.2. Opérations sur titres autodétenus	101
13.1.3. Dividendes	101
13.1.4. Réserves de conversion	102
13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle	102
13.2. Résultat par action	102
NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	103
14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).	103
14.2. Filiales et participations	103
NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	103
15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria	103
15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante	103
15.1.2. Engagements reçus	103
15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway	103
15.2.1. Obligations contractuelles	103
15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante	104
15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants	104
15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés	105
NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE	105
16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria	105
16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway	105
16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding Sopra GMT	106
NOTE 17 - LISTE DES SOCIETES DU GROUPE	107
NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	109
18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria	109
18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software	110
18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT	110

Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'objet social est, en France et à l'étranger, l'activité de siège managérial et animateur de son groupe, comprenant notamment (i) la planification, la supervision, le contrôle des opérations courantes et l'assistance à la direction stratégique et organisationnelle des filiales, et (ii) l'acquisition, la détention durable, la gestion sur le moyen ou long terme, et le cas échéant l'arbitrage, de tous titres de participations, permettant d'exercer un contrôle de la société émettrice et une participation active à la conduite et à la direction de la politique du groupe et toutes opérations d'animation et de conduite de la politique des sociétés de son groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2023 consistent principalement en les amendements à :

- IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » au sujet de la définition des estimations comptables et ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas d'effet sur les états financiers consolidés et leurs notes.

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » a aussi été amendée pour prendre en compte la réforme fiscale internationale et les règles du Pilier Deux de l'OCDE. Ses effets sont présentés en note 6 Impôts sur les résultats.

Par ailleurs, l'IFRS Interpretation Committee (IFRS IC) a publié au cours du premier semestre de l'exercice 2023 une décision définitive relative à la définition d'un contrat de location et aux droits de substitution dans IFRS 16 « Contrats de location ». Applicable en 2023, elle n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe. L'IFRS IC a également amendé IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" au sujet des paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition des vendeurs d'une entité acquise. Ces deux interprétations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2.2. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne, d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2023 et pouvant être appliqués de manière anticipée.

1.3. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application de ses méthodes comptables.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition (cf. note 8.1.) ;
- les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (cf. note 5.3) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 4.1) ;
- les durées de location et les valorisations des actifs et passifs des biens pris en location (cf. note 9) ;
- la valorisation d'actifs d'impôts différés (note 6.3) ;
- les dettes sur détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle (cf. note 7.4) ;
- la valeur recouvrable des titres des entreprises associées inscrits au bilan (cf. note 10.2)
- les provisions pour risques (cf. note 10.1).

Ces jugements et estimations comptables tiennent compte de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et notamment de la démarche de transition des activités vers l'objectif de neutralité climatique du programme Climate Neutral Now. Cela est notamment reflété dans les projections utilisées pour valoriser les actifs. Cela l'est aussi dans les consommations présentées au compte de résultat, notamment la consommation électrique réalisée par des énergies renouvelables issues de contrats d'électricité verte en direct auprès des fournisseurs ou en utilisant des certificats de garantie d'origine.

Par ailleurs, les activités du Groupe ont un rôle mineur dans l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, comme le montre son reporting de Taxonomie verte présenté au chapitre 4 Responsabilité d'entreprise de l'URD 2023 de Sopra Steria Group (paragraphe 3.6).

Enfin, le Groupe estime, à ce jour, ne pas être affecté par la survenance d'événements climatiques majeurs.

1.4. Format et conversion des états financiers

1.4.1. Format des états financiers

Sopra GMT s'appuie pour la présentation de ses états financiers consolidés sur la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2020-01 en date du 6 Mars 2020) relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative aux coûts et aux avantages accordés aux bénéficiaires des plans de stock-options, d'actions gratuites et d'actionnariat salarié ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le résultat opérationnel est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les *Autres produits et charges opérationnels*. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la *Variation de l'endettement financier net*, le Groupe distingue l'*Ebitda*. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.4.2. Conversion des états financiers

a- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra GMT.

b- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockées en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 14.1.4).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres en application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupes ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont recyclées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Les principaux taux utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères utilisées dans le Groupe sont les suivants :

Devises du sous-groupe Sopra Steria

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	31/12/2023	31/12/2022
Couronne norvégienne	11,4248	10,1026	11,2405	10,5138
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	11,0960	11,1218
Dinar tunisien	3,3556	3,2568	3,3969	3,3289
Dirham marocain	10,9532	10,6438	10,9017	11,1608
Dollar américain	1,0813	1,0530	1,1050	1,0666
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,4591	1,4300
Franc suisse	0,9718	1,0047	0,9260	0,9847
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Réal brésilien	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Roupie (Inde)	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710
Zloty polonais	4,5420	4,6861	4,3395	4,6808

Devises du sous-groupe Axway

1 € / Devise	Taux moyens de la période		Taux de fin de période	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Livre sterling	0,8698	0,8528	0,8691	0,8869
Couronne suédoise	11,4788	10,6296	11,0960	11,1218
Leu roumain	4,9467	4,9313	4,9756	4,9495
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0813	1,0531	1,1050	1,0666
Dollar australien	1,6288	1,5167	1,6263	1,5693
Dollar de Hong-Kong	8,4650	8,2451	8,6314	8,3163
Dollar de Singapour	1,4523	1,4512	1,4591	1,4300
Yuan (Chine)	7,6600	7,0788	7,8509	7,3582
Réal (Brésil)	5,4010	5,4399	5,3618	5,6386
Franc suisse	0,9718	1,0047	0,9260	0,9847
Roupie indienne	89,3001	82,6864	91,9045	88,1710

c- Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, en *Autres produits et charges opérationnels courants* pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en *Autres produits et charges financiers* pour les autres, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

d- Hyperinflation au Liban

L'économie du Liban est une économie en hyperinflation. IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » définit les retraitements à apporter dans cette situation.

La monnaie fonctionnelle de la filiale du Groupe dans ce pays est le dollar américain. Dans cette situation, la norme ne requiert aucun ajustement.

1.5. États de passage entre les comptes consolidés des sous-groupes Sopra/Steria et Axway et les comptes consolidés de Sopra GMT

Les comptes consolidés de Sopra GMT sont constitués à partir de l'agrégation des :

- comptes individuels de la société mère Sopra GMT retraités en normes IFRS ;
- comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- comptes consolidés du sous-groupe Axway ;

et moyennant l'application des retraitements de consolidation suivants :

- élimination des relations intragroupe entre la société mère et les deux sous-groupes et entre les deux sous-groupes ;
- élimination des effets de la mise en équivalence du sous-groupe Axway dans les comptes consolidés du sous-groupe Sopra Steria ;
- élimination des titres de participation détenus par Sopra GMT et des dividendes internes, et ;
- reclassement des intérêts minoritaires.

1.5.1. Etat de passage de l'état du résultat net

(en millions d'euros)

	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Elimination dividendes internes	Elimination intragroupe	Neutrali- sation impact MEQ Axway	Reclasse- ment intérêts minorita- ires	Groupe Sopra GMT consolidé
Chiffre d'affaires	2,8	5 805,3	319,0	-	-14,9	-	-	6 112,2
Charges de personnel	-1,6	-3 577,1	-179,6	-	-	-	-	-3 758,2
Achats et charges externes	-0,5	-1 471,9	-63,8	-	15,0	-	-	-1 521,1
Impôts et taxes	-0,0	-42,6	-2,9	-	-	-	-	-45,5
Dotations aux amortissements, provisions, et dépréciations	0,1	-71,6	-6,1	-	-	-	-	-77,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation d	-	-107,1	-5,7	-	-	-	-	-112,8
Autres produits et charges d'exploitation	-0,2	13,0	1,9	-	-0,1	-	-	14,6
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel d'activités	0,6	548,2	62,8	-	-	-	-	611,7
	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges liées aux stocks options et assimilés	-0,8	-43,0	-4,2	-	-	-	-	-48,0
Dotations aux amortissements des incorporels affectés	-	-38,0	-3,2	-	-	-	-	-41,2
Résultat opérationnel courant	-0,2	467,2	55,4	-	-	-	-	522,5
	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	0,0	-137,4	-7,9	-	-	-	-	-145,2
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-0,2	329,9	47,6	-	-	-	-	377,3
	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier net	-2,7	-19,5	-4,0	-	-	-	-	-26,2
Charge d'intérêt nette sur dettes de location	-	-11,4	-0,7	-	-	-	-	-12,1
Autres produits et charges financiers	19,3	-4,9	-0,2	-19,2	-	-	-	-4,9
Charges d'impôt	0,0	-111,7	-7,0	-	-	-	-	-118,6
Q-p de résultat des entreprises associées	-	6,7	-	-	-	-11,4	-0,0	-4,7
Résultat net des activités poursuivies	16,4	189,1	35,8	-19,2	-	-11,4	-0,0	210,7
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	16,4	189,1	35,8	-19,2	-	-11,4	-0,0	210,7
	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-5,4	-0,0	-	-	-	-164,5	-169,9
Part du groupe (en euros)	16,4	183,7	35,8	-19,2	-	-11,4	-164,5	40,8

1.5.2. Etat de passage de l'état de la situation financière nette

(en millions d'euros)	Société-mère Sopra GMT IFRS	Sous-groupe Sopra Steria IFRS	Sous-groupe Axway IFRS	Reclassement d'homogénéi- sation Grpe Axway (*)	Neutralisation impact MEQ Axway	Retrait titres MEQ valeur négative	Elim. titres autodétenus	Elim. Titres Sopra Steria et Axway détenus par GMT	Intérêts mino- ritaires	Elimination intragroupe	Groupe Sopra GMT consolidé
Ecart d'acquisition	14,7	2 858,9	302,1	-	-	-	-	-	-	-	2 985,6
Immobilisations incorporelles	-	211,7	5,1	-	-	-	-	-	-	-	216,8
Immobilisations corporelles	0,0	164,8	9,3	-	-	-	-	-	-	-	173,9
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	457,1	17,8	-	-	-	-	-	-	-	475,0
Participations dans les entreprises associées (MEQ)	-	185,9	-	-	-187,6	2,9	-	-	-	-	1,2
Autres actifs financiers non courants	174,3	73,8	13,1	-	-	-	-2,3	-170,8	-	-	88,2
Engagements de retraite et assimilés	-	40,8	-	0,0	-	-	-	-	-	-	40,6
Actifs d'impôts différés	-	188,3	20,1	-	-	-	-	-	-	-	208,4
ACTIF NON COURANT	189,0	3 990,9	367,6	0,0	-187,6	2,9	-	-170,8	-	-	4 189,7
Clients et comptes rattachés	0,5	1 372,4	178,0	-	-	-	-	-	-	-3,1	1 547,6
Autres créances courantes	0,1	515,5	32,3	-	-	-	-	-	-	-	548,0
Tresorerie et Equivalent de trésorerie	4,3	191,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	212,7
ACTIF COURANT	4,9	2 079,6	227,0	-	-	-	-	-	-	-3,1	2 308,5
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	194,0	6 070,5	594,6	-	-187,6	-	-	-170,8	-	-3,1	6 498,2
Capital émis	7,4	20,5	43,3	-	-	-	-	-63,8	-	-	7,4
Reserves liées au capital	-	531,5	113,4	-	-	-	-	-644,9	-	-	-0,0
Reserves consolidées et autres réserves	1,6	-95,5	-13,2	-	-176,1	-	-2,3	2 021,8	-1 806,8	19,2	-51,2
Autres Réserves	104,2	1 348,1	135,9	-	-	-	-	-1 484,0	361,5	-	465,7
Ecart de conversion	-	-111,6	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-80,5
Résultat de l'exercice	16,4	183,7	35,8	-	-11,4	-	-	-164,5	-	-19,2	40,8
Capitaux propres part du groupe	129,7	1 876,7	346,3	-	-187,6	-	-	-170,8	-1 609,8	-	382,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	48,4	0,0	-	-	-	-	-	1 609,8	-	1 658,3
CAPITAUX PROPRES	129,7	1 925,1	346,3	-	-187,6	-	-	-170,8	-	-	2 040,5
Emprunts et dettes financières (> 1an)	55,4	619,5	88,0	-	-	-	-	-	-	-	762,8
Dettes financières de location (> 1an)	-	392,9	19,7	-	-	-	-	-	-	-	412,6
Passif d'impôts différés	0,1	50,0	4,4	-	-	-	-	-	-	-	94,5
Engagements de retraite et assimilés	0,5	226,2	-	8,9	-	-	-	-	-	-	235,6
Autres provisions non courantes	-	58,4	-	1,9	-	2,9	-	-	-	-	64,2
Autres dettes non courantes	0,4	21,6	12,2	-10,8	-	-	-	-	-	-	23,3
PASSIF NON COURANT	56,4	1 408,6	124,2	-	-	2,9	-	-	-	-	1 593,0
Emprunts et dettes financières (< 1an)	6,8	518,2	4,3	-	-	-	-	-	-	-	529,3
Dettes financières de location (< 1an)	-	110,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	114,1
Fournisseurs et comptes rattachés net	0,1	354,5	11,3	-	-	-	-	-	-	-3,1	362,8
Provisions courantes	0,0	53,9	-	4,6	-	-	-	-	-	-	58,5
Autres dettes courantes	0,9	1 699,2	104,5	-4,6	-	-	-	-	-	-	1 799,9
PASSIF COURANT	7,8	2 735,9	124,1	-	-	-	-	-	-	-3,1	2 864,7
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	194,0	6 070,5	594,6	-	-187,6	2,9	-	-170,8	-	-3,1	6 498,2

(*) Les provisions de retraite du sous-groupe Axway ont été reclassées du poste Autres dettes non courantes au poste Engagements de retraite et assimilés dans la consolidation de Sopra GMT pour assurer l'homogénéité avec les méthodes de Sopra Steria.

De même, les autres provisions d'Axway ont été reclassées des postes Autres dettes non courantes et Autres dettes courantes vers les postes Autres provisions non courantes et Provisions courantes.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite de l'opération de séparation-cotation (« spin-off ») d'Axway intervenue en juin 2011, Sopra GMT consolide par intégration globale ses participations dans Sopra Steria Group et Axway Software, le contrôle exclusif étant assuré grâce aux différents concertos auxquels participe Sopra GMT.

Sopra GMT détenait au 31 décembre 2023 :

- 19,64 % du capital de Sopra Steria Group avec un pourcentage d'intérêt identique et 30,04 % des droits de vote exerçables ;
- 20,82 % du capital d'Axway Software avec un pourcentage d'intérêts de 27,10 %, compte tenu de la participation de Sopra Steria Group à hauteur de 31,96 % dans le capital d'Axway Software, et 25,07 % des droits de vote exerçables.

L'analyse des comptes consolidés de Sopra GMT doit se faire en considération de l'information financière produite par Sopra Steria Group et Axway Software dans leurs documents de référence 2023.

Méthodes de consolidation

La société Sopra GMT est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra GMT sont consolidés par intégration globale. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

il détient le pouvoir sur l'entité émettrice,

il est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice,

il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas, lorsque la société-mère détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 17.

2.1. Principales acquisitions

2.1.1. Principales acquisitions du sous-groupe Sopra Steria

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **CS Group** – Le 28 février 2023, Sopra Steria Group SA a pris le contrôle de CS Group. Cette acquisition a été réalisée par l'acquisition d'un bloc principal représentant 29,73 % du capital et par l'exercice des promesses de vente consenties le 27 juillet 2022 portant sur 29,15 % et 6,38 % du capital de la société. A l'issue de ces acquisitions et compte tenu des 9,80 % du capital déjà détenu, le Groupe dispose d'un bloc de contrôle de 75,06 % au 28 février 2023. Par la suite, le Groupe a mis en oeuvre une offre publique d'achat simplifiée et une offre publique de retrait. L'ensemble de ces opérations ont été réalisées sur la base d'un prix unitaire de 11,50 € par action ordinaire. Le Groupe détient 100 % de CS Group au 31 décembre 2023.

CS Group est un acteur de référence dans la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques dans les domaines de la défense et de la sécurité, du spatial et de l'énergie nucléaire. Il renforce aussi les positions du Groupe en France dans les domaines de la cybersécurité et de l'aéronautique mais aussi de la souveraineté et de la confiance numérique. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie France.

Le Groupe a fait le choix de valoriser les intérêts minoritaires, à la date d'acquisition du bloc de contrôle, selon la méthode du « goodwill partiel ». Les actifs nets acquis comprennent la reconnaissance des actifs incorporels suivants : un carnet de commandes de 12,0 M€, une relation clientèle de 5,1 M€ et des technologies pour 10,1 M€. En outre, un actif d'impôt différé lié à des reports fiscaux déficitaires générés en France a été reconnu à hauteur de 63,5 M€.

L'allocation définitive du goodwill se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	CS Group
Actifs incorporels affectés	
Immobilisations incorporelles	29,1
Immobilisations corporelles	5,7
Impôts différés actifs	64,9
Autres actifs non courants	18,0
Clients et comptes rattachés	99,1
Autres actifs courants	194,3
Total des actifs acquis	411,0
Engagements de retraite et assimilés	14,0
Provisions non courantes	9,7
Autres passifs non courants	126,7
Fournisseurs et comptes rattachés	43,1
Provisions courantes	5,5
Autres passifs courants	228,6
Total des passifs repris	427,6
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)	-16,6
Intérêts minoritaires	-4,1
PRIX D'ACQUISITION	212,1
ECART D'ACQUISITION	224,6

Les produits des activités ordinaires de CS Group depuis la date d'acquisition s'élèvent à 254,9 M€.

- Tobania** – Le 2 mars 2023, le Groupe a réalisé, par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Benelux, l'acquisition de 100 % de Assua NV et de ses filiales opérationnelles Tobania NV et Python Predictions BV en Belgique. Ce regroupement permet d'étendre la couverture des services du numérique du marché belge, de doubler la part de marché afin de figurer parmi ses principaux acteurs. Les sociétés acquises sont rattachées à l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les actifs acquis comprennent notamment la reconnaissance d'une relation clientèle de 23,1 M€. L'affectation du prix d'acquisition est définitive et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Tobania
Total des actifs acquis	62,0
Total des passifs repris	47,5
Total actifs nets acquis / (passifs nets repris)	14,5
Intérêts minoritaires	-
Prix d'acquisition	78,5
ECART D'ACQUISITION	64,0

- Ordina** – A l'issue de l'offre publique ouverte le 19 juillet 2023, le Groupe a pris le contrôle de l'ESN néerlandaise Ordina au 4 octobre 2023. Au 31 décembre 2023, il en détient 100 %. Ordina est présent aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Combiné aux activités du Groupe en Belux et à celles acquises de Tobania en Belgique, ce regroupement crée un partenaire de premier choix des services numériques dans la région Benelux. Les activités et les marchés adressés par Ordina sont très proches de ceux du Groupe. La région Benelux est désormais dirigée depuis les Pays-Bas. Ordina fait partie de l'unité génératrice de trésorerie Benelux.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs assumés sont toujours en cours. L'affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2023 est provisoire et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Ordina
Immobilisations incorporelles	0,4
Immobilisations corporelles	8,1
Impôts différés actifs	5,0
Autres actifs non courants	60,5
Clients et comptes rattachés	99,6
Autres actifs courants	28,0
Total des actifs acquis	201,6
Engagements de retraite et assimilés	0,6
Provisions non courantes	-
Autres passifs non courants	50,1
Fournisseurs et comptes rattachés	7,3
Provisions courantes	1,3
Autres passifs courants	126,7
Total des passifs repris	186,0
TOTAL ACTIFS NETS ACQUIS / (PASSIFS NETS REPRIS)	15,6
Intérêts minoritaires	-
PRIX D'ACQUISITION	517,6
ECART D'ACQUISITION	502,0

Les produits des activités ordinaires d'Ordina depuis la date d'acquisition s'élèvent à 113,1 M€.

- **Connectiv-IT** – Le 4 avril 2023, Sopra Steria Group SA a acquis en France 100 % de Connectiv-IT, éditeur de logiciel français spécialisé sur le pilotage de la Supply Chain et du Maintien en Condition Opérationnelle dans les secteurs de l'aéronautique et de la Défense. Cette acquisition a été réalisée par Sopra Steria Group SA. Les actifs acquis et les passifs assumés sont estimés à 1,4 M€ et l'écart d'acquisition provisoire à 9,6 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.
- **Marin IT** – Sopra Steria AS, filiale norvégienne du Groupe, a acquis au cours du mois de septembre 100 % de Marin IT. Cette société était auparavant la filiale de services informatiques des sociétés norvégiennes DOF Group ASA et Austevoll Seafood ASA. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élèvent à 3,0 M€ et l'écart d'acquisition à 1,5 M€. Fusionnée à sa mère dès 2023, cette activité est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie.
- **Sopra Steria Ré 2** – Le 21 décembre 2023, Sopra Steria Groupe SA a fait l'acquisition de la société de réassurance Sopra Steria Ré 2. Cette opération s'est traduite par la reconnaissance d'un "badwill" reconnu au compte de résultat en *Autres produits opérationnels* de + 2,1 M€ (cf. note 4.2.3). Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie France.

En 2022, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

- **Footprint** – Le 11 juillet 2022, le Groupe avait acquis en Norvège, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Footprint, société de conseil dans le domaine du changement climatique. Les actifs acquis et les passifs assumés étaient estimés à 0,1 M€ et l'écart d'acquisition à 4,3 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Scandinavie ;
- **Graffica** – Le 1^{er} août 2022, le Groupe avait acquis au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale Sopra Steria Ltd, Graffica Ltd, société de conseil spécialisée sur le vertical Transport. Les actifs acquis et passifs assumés s'élevaient à 4,6 M€ et l'écart d'acquisition à 3,9 M€. Cette société est rattachée à l'unité génératrice de trésorerie Royaume-Uni.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis, les passifs assumés. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer toute participation ne conférant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à sa juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés ;
- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « Goodwill » entre :
 - d'une part, le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'acquisition,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris

Le choix du mode de valorisation des intérêts ne conférant pas le contrôle est réalisé acquisition par acquisition et a pour conséquence soit la comptabilisation d'un « Goodwill complet » en cas d'utilisation de la juste valeur, soit d'un « Goodwill partiel » en cas d'utilisation d'une quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.2. Principales acquisitions du sous-groupe Axway

Entrées de périmètre

En 2023, le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

- **Advalvas** : le 15 mars 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique. Les activités d'Advalvas ont été intégrées dans les comptes d'Axway à compter du 1^{er} avril 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 5,8 M€ ;
- **Cycom Finances** : le 19 octobre 2023, le Groupe a réalisé l'acquisition de 100 % du capital de Cycom Finances en France. De manière concomitante, Axway a cédé les activités de conseils de Cycom Finances à KPMG France. Les activités de Cycom Finances ont été tuppées dans les comptes d'Axway à compter du 1^{er} novembre 2023. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à - 0,4 M€, avec un écart d'acquisition de 4,7 M€.

En 2022, le Groupe avait procédé à l'acquisition suivante :

- **Dxchange** : le 15 juin 2022, le Groupe avait acquis 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. Les actifs acquis et les passifs assumés s'élevaient à - 0,8 M€ et l'écart d'acquisition à 12,4 M€.

2.2. Autres évolutions du périmètre

2.2.1. Autres évolutions du périmètre du sous-groupe Sopra Steria

Le 6 novembre 2023, le Cabinet Office britannique a exercé en faveur du Groupe l'option de vente qu'il détenait sur les 25 % du capital de SSCL pour un montant de 82,3 M€. Cette filiale au Royaume-Uni est désormais détenue à 100 %.

En 2023, comme il l'avait fait en 2022, le Groupe a procédé à la rationalisation de son portefeuille de filiales. Ces évolutions de l'organigramme juridique n'ont aucun effet significatif dans les états financiers de l'exercice.

2.2.2. Autres mouvements de périmètre du sous-groupe Axway

Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2023 et en 2022.

La société Cycom Finances en France a fait l'objet d'une dissolution anticipée sans liquidation le 1^{er} novembre 2023. Cette opération est sans impact sur le périmètre de consolidation.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Information sectorielle du sous-groupe Sopra Steria

3.1.1. Résultats sectoriels du sous-groupe Sopra Steria

a. France

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	2 384,3		2 039,0	
Résultat opérationnel d'activité	229,5	9,6%	204,4	10,0%
Résultat opérationnel courant	196,8	8,3%	187,0	9,2%
Résultat opérationnel	189,4	7,9%	167,9	8,2%

b. Royaume-Uni

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	940,9		890,6	
Résultat opérationnel d'activité	103,2	11,0%	93,8	10,5%
Résultat opérationnel courant	89,4	9,5%	80,7	9,1%
Résultat opérationnel	79,1	8,4%	91,6	10,3%

c. Autre Europe

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	1 746,9		1 473,0	
Résultat opérationnel d'activité	152,2	8,7%	91,9	6,2%
Résultat opérationnel courant	140,0	8,0%	85,6	5,8%
Résultat opérationnel	118,1	6,8%	72,3	4,9%

d. Sopra Banking Software

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	445,1		426,5	
Résultat opérationnel d'activité	23,9	5,4%	27,6	6,5%
Résultat opérationnel courant	4,5	1,0%	11,1	2,6%
Résultat opérationnel	-92,9	-20,9%	-1,1	-0,3%

e. Autres Solutions

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Chiffre d'affaires	288,2		272,1	
Résultat opérationnel d'activité	39,4	13,7%	35,4	13,0%
Résultat opérationnel courant	36,6	12,7%	33,2	12,2%
Résultat opérationnel	36,2	12,6%	30,6	11,3%

f. Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires	5 805,3	5 101,2
Résultat opérationnel d'activité	548,2	453,1
Résultat opérationnel courant	467,2	397,6
Résultat opérationnel	329,9	361,3

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités.

Les secteurs présentés correspondent à 5 pôles :

- le pôle France regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité ;
- le pôle Royaume-Uni regroupant sur cette zone les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique, de Cyber Sécurité et de *Business Process Services* ;
- le pôle Autre Europe regroupant les activités de Conseil, d'Intégration de Systèmes, de Gestion d'Infrastructure Informatique et de Cyber Sécurité dans les pays européens autres que la France et le Royaume-Uni (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse), y compris la plateforme d'exploitation de services bancaires en Allemagne *Sopra Financial Technology GmbH* ;
- Sopra Banking Software qui regroupe les activités de solutions *Core Banking* et de Crédits Spécialisés ;
- le pôle Autres Solutions qui regroupe les activités de solutions Ressources Humaines et Immobilières.

3.1.2. Ventilation par pays du chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Etranger	TOTAL
Exercice 2022	2 392,7	2 708,5	5 101,2
Exercice 2023	2 696,7	3 108,7	5 805,3

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.1.3. Ventilation par pays des actifs non courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Autres zones	TOTAL
Ecart d'acquisition	1 052,6	701,3	913,1	1,9	2 668,9
Immobilisations incorporelles	111,9	52,9	46,8	0,0	211,7
Immobilisations corporelles	83,8	23,7	46,7	10,4	164,6

Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels présentés en note 3.1.1 et correspondent à des zones géographiques.

3.2. Information sectorielle du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le *management* d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe, qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

3.2.1. Ventilation par métiers du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Licences	8,8	2,8%	11,6	3,7%
Souscription	186,6	58,5%	154,0	49,0%
Maintenance	87,0	27,3%	111,2	35,4%
Services	36,5	11,5%	37,3	11,9%
Total chiffres d'affaires	319,0	100,0%	314,0	100,0%

En 2023, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont engendré 93,5 M€ de revenus *upfront*, enregistrés lors de la signature. Cela représente une augmentation de 18,9 % par rapport à 2022 (78,7 M€). En 2021, ces revenus *upfront* s'élevaient à 51,5 M€.

Pour information, les activités Syncplicity et Mailgate, cédées au cours de l'exercice 2022, avaient généré respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux clients du Groupe représentent individuellement 10 % ou moins des revenus. Axway a une faible dépendance à l'égard de ces principaux clients.

3.2.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	99,9	31,3%	91,6	29,2%
Reste de l'Europe	76,1	23,8%	68,4	21,8%
Etats-Unis	119,8	37,6%	126,9	40,4%
Reste des Amériques	6,6	2,1%	6,4	2,0%
Asie Pacifique	16,6	5,2%	20,8	6,6%
Total chiffres d'affaires	319,0	100,0%	314,0	100,0%

3.2.3. Ventilation géographique des actifs non courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	92,0	26,5%	90,2	25,7%
International	255,5	73,5%	260,7	74,3%
Total actifs non courants*	347,5	100,0%	350,9	100,0%

NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL

4.1. Chiffre d'affaires

4.1.1. Chiffre d'affaires du sous-groupe Sopra Steria par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
France	2 384,3	41,1%	2 039,0	40,0%
Royaume-Uni	940,9	16,2%	890,6	17,5%
Autre Europe	1 746,9	30,1%	1 473,0	28,9%
Sopra Banking Software	445,1	7,7%	426,5	8,4%
Autres Solutions	288,2	5,0%	272,1	5,3%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 805,3	100,0%	5 101,2	100,0%

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de prestations dont le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, 98,7% environ de celui-ci consistant en des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures, de tierce maintenance applicative et de construction.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation non encore remplies au 31 décembre 2023 est déterminé en appliquant les exemptions prévues par la norme qui permettent d'exclure de la détermination de cette valeur les obligations de prestation suivantes :

- celles réalisées sur la base d'une consommation réelle de services donnant droit à facturation : les prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'*outsourcing*, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) ;
- celles faisant partie d'un contrat dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an, cette exemption étant appliquée par le Groupe uniquement aux prestations de type redevance de maintenance de logiciels dont la durée ferme ne dépasse pas dans la majeure partie des contrats un an.

Sur cette base, dans les limites fixées par la norme, le chiffre d'affaires non encore reconnu affecté aux obligations de prestation non encore remplies est issu uniquement des prestations objet d'un contrat au forfait et accessoirement de ventes de licences dont le transfert aux clients n'aurait pas encore été effectué. Sa valeur est d'au moins 1 287,2 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elle sera reconnue en chiffre d'affaires principalement dans l'exercice qui suit.

Reconnaissance du revenu

La correcte application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est l'enjeu le plus significatif dans l'application des IFRS pour le Groupe. Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client dans le cadre des projets pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux :

i. Identification du contrat conclu avec le client

Pour qu'un contrat ou un regroupement de contrats avec un client puisse donner lieu à reconnaissance de revenu, il doit respecter cinq critères : le contrat a une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs au bénéfice du Groupe), les parties ont approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiements sont identifiables, le client a la capacité et l'intention de régler la contrepartie en échange des biens et services qui lui seront fournis.

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Ce contrat ou le regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions. Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché. Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable selon le Groupe qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

Une composante financière incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Cette composante financière significative conduit à ajuster le chiffre d'affaires et est comptabilisée comme un revenu financier en *Autres produits financiers* lorsque le Groupe finance le client ou comme une charge financière en *Autres charges financières* lorsque le client finance le Groupe par le versement d'avances.

Une contrepartie payable au client est portée en diminution du prix de transaction du contrat si elle ne correspond pas à une prestation distincte fournie par le client. Dans le cas contraire elle est reconnue en charge opérationnelle.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables. Sur certains contrats à éléments multiples, essentiellement dans le domaine de l'édition de solutions, le Groupe peut être amené à estimer le prix de vente de la licence

par une approche résiduelle ; celui-ci correspond alors au prix de transaction du contrat diminué des prix de vente spécifiques des autres obligations de prestations.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires de prestations réalisées selon un contrat au forfait ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats clients* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan en *Passifs sur contrats clients* du poste *Autres dettes courantes*. Les actifs et passifs sur contrats clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste *Provisions pour risques et charges*.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe pour le compte de ses clients

i. Coûts d'obtention de contrat

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

ii. Coûts d'exécution de contrat : phases de transition / transformation des contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing, phase préparatoire des licences en mode SaaS

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat, qui sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Certains contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure ou d'Outsourcing peuvent comprendre des phases de transition et de transformation. Dans le cadre de contrats simples, ces activités sont confondues et ont pour objectif de préparer la phase d'exploitation. Elles ne sont pas distinctes des services ultérieurs à rendre. Elles sont dans ce cas constitutives de coûts de mise en œuvre du contrat. Ceux-ci sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

En revanche, dans le cadre de contrats plus complexes ou d'envergure, la phase de transformation est souvent plus importante, plus longue et significative. Elle intervient généralement préalablement à l'exploitation ou est concomitante à une exploitation d'interim pour définir un modèle d'exploitation cible. Cette prestation est alors souvent constitutive d'une obligation de prestation distincte.

Les contrats de licences en mode SaaS nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)*.

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en *Stocks et en-cours (Autres actifs courants)* sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

iii. Prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective)

Le chiffre d'affaire des prestations de réalisation, de conseil et d'assistance en régie, d'outsourcing, de gestion d'infrastructures ou de tierce maintenance applicative (maintenance corrective) est comptabilisé, conformément aux principes généraux, au moment où le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation. Il est reconnu en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

iv. Prestations objet d'un contrat au forfait

Le chiffre d'affaires de prestations objet d'un contrat au forfait est comptabilisé, conformément aux principes généraux de reconnaissance du revenu progressivement (et non à un moment précis), selon la méthode de mesure de l'avancement dans les deux situations suivantes :

- les prestations sont réalisées dans l'environnement du client ou valorisent un actif du client. Ce dernier en obtient ainsi le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- le contrat prévoit des prestations de développement, dans l'environnement du Groupe, d'actifs très spécifiques (solutions par exemple) pour un client, avant leur implémentation sur l'infrastructure de ce dernier. Il prévoit aussi le règlement de leur valeur en cas de résiliation pour convenance (lorsque le client a ce droit). Ainsi, l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires et le résultat dégagé progressivement sur les prestations objet d'un contrat au forfait sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée du degré d'avancement, mesuré par différence entre le budget disponible et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer.

v. Licences :

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

Un droit d'accès correspond à l'Édition de solutions en modèle SaaS. L'éditeur met en œuvre à tout moment des évolutions de sa solution dont le client peut subir positivement ou négativement les conséquences, ces évolutions ne constituant pas un service pour le client. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

Si la nature de la licence accordée au client ne correspond pas à la définition du droit d'accès, il s'agit alors d'un droit d'utilisation. Dans cette situation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Une vente de licence sous un format souscription peut avoir la nature d'une vente d'un droit d'accès ou d'une vente d'un droit d'utilisation en fonction des engagements pris et accordés dans le contrat avec le client.

vi. Distinction agent/principal

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier une prestation de revente de biens ou services comme une obligation de prestation distincte, alors il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il est « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

4.1.2. Chiffre d'affaires du sous-groupe Axway

4.1.2.1. Reconnaissance des revenus

Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des Clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type Software as a Service ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les Clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. Le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. Le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance.

III. Le chiffre d'affaires des prestations et services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos Clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. Les prestations on-premise

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. Les prestations liées au Software as a Service

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway, sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux Clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation. La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats Clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des Clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2 Activité par métiers

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

4.1.3 Activité par zones géographiques

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation du chiffre d'affaires par pays ».

4.1.3. Chiffre d'affaires de Sopra GMT

En vertu de la convention d'animation de Groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group, Sopra GMT s'est engagée à fournir à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT en 2023 (2 838 k€) correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies).

Ce chiffre d'affaires, entièrement réalisé auprès de Sopra Steria Group et d'Axway Software, est intégralement éliminé dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

4.2. Autres produits et charges du Résultat opérationnel

Outre les charges de personnel distinguées en note 5, le *Résultat opérationnel* comprend principalement les postes suivants.

4.2.1. Achats et charges externes inclus dans le Résultat opérationnel d'activité

4.2.1.1. Achats et charges externes du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023		Exercice 2022	
(en millions d'euros)				
Achats de sous-traitance sur projets	-844,8	57,4%	-786,4	59,1%
Achats non stockés de matériel et fournitures	-28,9	2,0%	-25,5	1,9%
Achats de marchandises et variation de stock	-102,6	7,0%	-94,1	7,1%
Locations	-67,2	4,6%	-55,8	4,2%
Entretien et réparations	-100,5	6,8%	-97,2	7,3%
Sous-traitance générale	-7,4	0,5%	-21,6	1,6%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-78,6	5,3%	-71,3	5,4%
Publicité et relations publiques	-30,1	2,0%	-23,1	1,7%
Déplacements et missions	-96,3	6,5%	-76,7	5,8%
Télécommunications	-27,3	1,9%	-33,1	2,5%
Autres charges	-88,1	6,0%	-46,5	3,5%
TOTAL	-1 471,9	100%	-1 331,3	100%

Les charges de location comprennent uniquement les coûts exclus ou exempts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 9.1.1).

4.2.1.2. Achats et charges externes du sous-groupe Axway

Achats

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Achats de sous-traitance	22,9	25,0
Achats non stockés de matériel et fournitures	1,6	1,7
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	0,2	0,2
Total achats	24,7	26,9

Les achats diminuent de - 2,3 M€ par rapport à 2022. Les achats de sous-traitance, principalement des coûts d'hébergement Cloud, sont importants en raison du développement de l'activité Souscription. L'évolution constatée s'explique par une meilleure maîtrise des coûts de vente, notamment ceux liés aux revenus de Souscription (coûts d'hébergement), et par les économies résultant de la baisse de l'activité de maintenance. L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,5 M€). La marge brute atteint 72,7 % en 2023, en légère hausse par rapport à 2022 (70,9 %).

Charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Locations et charges locatives	9.8	25,0%	9.9	25,8%
Charges de loyers - Ajust IFRS16	-6.5	-16,7%	-6.4	-16,7%
Maintenance, entretien et réparations	11.4	29,2%	10.3	26,9%
Personnel extérieur de structure	0.2	0,4%	0.1	0,2%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7.3	18,7%	7.0	18,2%
Publicité et relations publiques	2.3	5,9%	4.4	11,4%
Déplacements et missions	4.0	10,3%	3.3	8,6%
Télécommunications	1.1	2,9%	1.6	4,3%
Divers	9.5	24,2%	8.2	21,4%
Total charges de externes	39.1	100,0%	38.2	100,0%

Les charges externes sont stables (+ 0,9 M€) par rapport à celles de 2022.

L'impact des taux de change est négligeable sur l'exercice (- 0,4 M€).

4.2.1.3. Achats et charges externes de Sopra GMT

Ils s'élèvent à 0,5 M€ et se composent essentiellement d'honoraires, de frais de déplacements et de services bancaires.

4.2.2. Autres produits et charges opérationnels du Résultat opérationnel

4.2.2.1. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais liés aux regroupement d'entreprises (honoraires, commissions...)	-6,8	-3,7
Coûts nets de restructuration et de réorganisation	-32,3	-22,4
- dont coût des départs	-319	-219
- dont intégration et réorganisation des activités	-0,4	-0,5
Dépréciations d'actifs	-87,9	-5,2
Autres charges opérationnelles	-17,6	-5,2
Total des autres charges opérationnelles	-144,6	-36,4
Autres produits opérationnels	7,2	0,1
Total des autres produits opérationnels	7,2	0,1
TOTAL	-137,4	-36,3

En 2023, les Autres produits et charges opérationnels sont constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et chez Sopra Banking Software (respectivement - 6,1 M€, - 5,4 M€, - 3,4 M€ et - 11,8 M€).

Les dépréciations d'actifs comprennent celles des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie Sopra Banking Software et Sopra Solutions à hauteur de - 86,3 M€ (cf. note 8.1.2.).

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprennent également en France l'effet positif de l'amendement des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Ce dernier résulte de l'évolution de l'hypothèse d'âge de départ à la retraite. Il s'élève à + 6,3 M€ pour les sociétés françaises. Il est décrit de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Au Luxembourg, le Groupe a fait l'acquisition de Sopra Steria Ré 2, société de réassurance (cf. note 2.1). Cette opération lui a permis de dégager un profit ("badwill") de 2,1 M€ reconnu en Autres produits opérationnels. Enfin, des charges de - 18,0 M€ relatives à des arrêts d'activités à faible marge ont été reconnues en Autres charges opérationnelles.

En 2022, les Autres produits et charges opérationnels étaient constitués de coûts d'adaptation des ressources en Allemagne, en France, en Asie et chez Sopra Banking Software (respectivement - 3,6 M€, - 2,4 M€, - 5,6 M€ et - 8,8 M€). Le coût de l'arrêt des activités en Russie (cf. note 1.3) pour - 0,3 M€ était aussi inscrit en autres charges opérationnelles.

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles comprenaient également en France et au Royaume-Uni les effets respectivement négatif et positif des amendements aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi dans ces pays. Ils s'élevaient à - 18,0 M€ pour les sociétés françaises et à + 17,2 M€ au Royaume-Uni. Ils sont décrits de manière plus détaillée en note 5.3 Engagements de retraite et assimilés. Enfin, le Groupe avait procédé à la dépréciation d'actifs incorporels en Allemagne pour - 5,0 M€.

4.2.2.2. Autres produits et charges opérationnels du sous-groupe Axway

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé plusieurs opérations non courantes et significatives, engendrant une charge totale de 7,9 M€. Cette charge se décompose comme suit :

1. plan de restructuration (3,8 M€) : mené en France (0,5 M€), en Suède (0,3 M€), en Irlande (0,2 M€), aux Pays-Bas (0,3 M€), en Bulgarie (0,1 M€), aux États-Unis (0,8 M€), au Royaume-Uni (0,2 M€) et en Chine (0,8 M€) ;
2. charges liées à l'acquisition d'Advalvas Europe NV (0,3 M€) ;
3. charges liées à l'acquisition de Cycom Finances (0,4 M€) ;
4. coûts d'implémentation du système *Cloud de Workday* (0,7 M€) : reportés dans la rubrique « Autres charges opérationnelles » ;
5. réforme du report de l'âge légal de départ à la retraite (gain de 0,4 M€) ;
6. provision pour risque liée au paiement de taxes sur les ventes au Brésil (2,9 M€) ;
7. rationalisation des bureaux à La Défense : génération d'un gain net de 2,2 M€, dépréciation sur mobilier (- 1,3 M€), et provision pour remise en état des bureaux (- 1,2 M€) ;

Le Groupe prévoit d'emménager dans un espace redimensionné avec une double certification environnementale (HQE « Exceptionnel » et BREEAM « Excellent »).

En 2022, le Groupe avait enregistré d'importants produits et charges opérationnels non récurrents (- 83,8 M€), notamment liés à la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncplicity (- 77,3 M€).

NOTE 5 - AVANTAGES AU PERSONNEL

5.1. Charges de personnel

5.1.1. Charges de personnel du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	-2 675,1	-2 366,8
Charges sociales	-852,8	-741,3
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-49,1	-42,4
TOTAL	-3 577,1	-3 150,5

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Les principes applicables aux charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés sont décrits aux notes 5.3.1.1 pour les avantages postérieurs à l'emploi et 5.3.1.2 pour les autres avantages à long terme.

5.1.2. Charges de personnel du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	147,2	159,2
Charges sociales	35,0	36,4
Crédit d'impôt recherche	-3,8	-5,5
Intéressement des salariés	1,3	1,1
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-0,1	0,3
Total charges de personnel	179,6	191,4

5.1.3. Charges de personnel de Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	-1,4	-1,4
Charges sociales	-0,2	-0,5
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	-	0,1
TOTAL	-1,6	-1,9

5.2. Effectifs

5.2.1. Effectifs du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
Effectifs fin de période		
France	21 758	19 822
International	34 075	29 868
TOTAL	55 833	49 690

	Exercice 2023	Exercice 2022
Effectifs moyens		
France	21 976	19 895
International	33 953	28 670
TOTAL	55 929	48 765

Effectifs du sous-groupe Axway

Effectif fin de période	Exercice 2023	Exercice 2022
France	432	437
International	1 033	1 088
Total	1 465	1 525

Effectif moyen	Exercice 2023	Exercice 2022
France	435	452
International	1 061	1 166
Total	1 495	1 618

5.2.2. Effectifs de Sopra GMT

L'effectif au 31 décembre 2023 est de 4 personnes dont 4 cadres.

L'effectif moyen 2022 était de 5 personnes.

5.3. Engagements de retraite et assimilés

5.3.1. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif	-40,6	-38,5
Avantages postérieurs à l'emploi au passif	208,5	176,2
Avantages postérieurs à l'emploi nets	167,8	137,7
Autres avantages à long terme	17,7	14,1
TOTAL	185,5	151,8

5.3.1.1. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent principalement les engagements du Groupe vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière en France (11,1 % des obligations totales du Groupe), des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (84,8 % des obligations totales du Groupe) et en Allemagne (3,0 %). Marginalement, ils comprennent aussi des indemnités de départ dans certains pays africains et un régime à prestations définies respectivement aux Pays-Bas et en Belgique. Au 31 décembre 2023, ils représentent un montant de 167,8 M€ (137,7 M€ au 31 décembre 2022).

Au Royaume-Uni, le Groupe dispose de trois plans de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont un est divisé en trois sections issues de la fusion en 2020 de trois plans antérieurs. Un plan et deux sections sont fermés à tout nouveau salarié et l'acquisition de droits futurs est gelée. Pour chaque plan et chaque section, les obligations à financer sont couvertes par des actifs. Dans chacun de ces plans, les prestations à verser sont basées en grande partie sur le salaire final du participant au plan mais aussi, dans d'autres cas, sur une moyenne des salaires du participant et d'éventuels avantages accessoires. Chaque plan est constitué sous la forme de trust et est encadré par le régulateur défini dans la législation britannique sur les retraites. Les administrateurs des plans sont des « corporate trustees » dont les directeurs incluent des représentants des participants aux plans, des représentants de la société et des membres indépendants. Des conseils externes sont employés par les administrateurs pour la gestion quotidienne des plans ainsi qu'en matière juridique, de politique d'investissement et d'actuariat. La loi britannique requiert une évaluation triennale des plans qui sert de base à la détermination des contributions à verser par l'employeur aux fonds. La dernière s'est achevée en 2020. Le plan issu de la fusion de trois plans antérieurs simplifie l'administration de ces régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Mais il a rendu nécessaire la réalisation d'une nouvelle évaluation dans les douze mois suivants. La date d'évaluation a été fixée au 31 décembre 2020. Elle permet de déterminer un accord sur le niveau des contributions à verser. Les discussions avec les « trustees » ont été finalisées en 2022. Par ailleurs, le Groupe a mis en place en 2023 un mécanisme d'« Asset based Funding » afin de limiter le montant des contributions à verser annuellement.

Les risques relatifs à ces plans sont :

- la gestion d'actifs ;
- l'inflation sur laquelle les droits à pension sont indexés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments financiers indexés sur l'inflation ;
- les taux d'intérêt dans la mesure où les flux futurs de trésorerie à décaisser sont actualisés, ce risque étant limité par l'utilisation d'instruments de couverture de taux d'intérêt ;

- l'évolution des hypothèses démographiques telles que les tables de mortalité.

Ces plans distinguent des participants actifs qui acquièrent encore des droits, des participants encore en activité mais dont les droits sont gelés et des participants retraités. Ces trois catégories de participants représentent respectivement 3,8 %, 49,4 % et 46,8 % du total des obligations.

Le montant des obligations s'élève à 1 193,6 M€ au 31 décembre 2023. Les projections de décaissement des prestations par les fonds pour les dix prochaines années seraient les suivantes en M€ :

- à moins de deux ans : 112,1 M€ ;
- de deux ans à cinq ans : 184,2 M€ ;
- de cinq ans à dix ans : 344,6 M€.

Ces décaissements consistent en des prestations servies et en des estimations de transferts des obligations (et des actifs associés), à la demande des bénéficiaires, vers des sociétés gestionnaires externes.

Les actifs de couverture des obligations s'élèvent à 1 226,0 M€ au 31 décembre 2023.

Ces plans comprennent le versement de contributions afin de combler les déficits des fonds (contributions minorées de frais et de prélèvements obligatoires) et de financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En 2023, sur 12 mois, cette contribution versée représente 13,3 M€, dont 9,1 M€ au titre du financement du déficit (11,9 M€ en incluant d'autres décaissements associés). Suite aux fusions des plans, l'évaluation des contributions qui seront versées en 2023 au titre du financement du déficit est finalisée avec les « corporate trustees ».

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application essentiellement des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

Ce passif évolue notamment en fonction d'hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité (statistiques publiques), et du taux d'actualisation (IBOxx pour la zone euro).

Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué. Ce changement a été effectif au cours du premier trimestre 2023 dans le mois suivant la date de publication de l'arrêté d'extension par le Ministère du Travail d'un avenant à la convention collective Syntec. Celui-ci vise à aligner le calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement ce qui a eu pour effet d'ajouter à la base de salaire les primes versées aux salariés. Cet amendement de régime a augmenté la valeur du passif. Son coût avait été anticipé et comptabilisé au 31 décembre 2022 en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel (cf. note 4.2.3. du chapitre 5 de l'URD 2023) et s'élevait à - 18,0 M€.

En 2023, la réforme des retraites issue de la loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 modifie le cadre institutionnel des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits résultant des régimes de retraite : recul de l'âge de départ et allongement des durées de cotisations. Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime. Son impact est reconnu directement au compte de résultat, en Autres charges opérationnelles du Résultat opérationnel. Il s'agit d'un produit qui s'élève à 6,3 M€.

En Allemagne, six plans existent, dont deux importants (37,3 M€), et font l'objet d'une provision car ils ne sont pas financés. Le plan principal a pour objet le versement d'une pension minimale atteignant 14,1 % du salaire versé jusqu'au plafond de la sécurité sociale et 35,2 % au-delà. Ce plan ne concerne que les salariés entrés en service avant le 1er janvier 1986 et les droits à pension sont gelés depuis le 30 septembre 1996. Ce plan est soumis aux risques de taux d'intérêt, d'inflation et d'évolution des hypothèses démographiques.

Des plans existent également en Pologne, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Tunisie, aux Pays-Bas et en Belgique. Dans ces deux derniers pays, les plans sont financés et ont pour objet le versement d'une rente au bénéficiaire au moment de la retraite ; dans les deux cas, ils sont fermés à tout nouvel entrant. Pour les autres, ils consistent en des indemnités de départ à verser. Tous ces plans sont regroupés en « Autres » et les plans au Benelux en sont les principaux contributeurs.

a. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
(en millions d'euros)					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	4,78%	3,42% à 3,59%	3,59% à 3,63%	3,42% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,68%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,03%	2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2023	1 193,6	156,7	42,1	14,5	1 407,0
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2023	1 226,0	0,7	-	12,4	1 239,1
Passif net au bilan au 31/12/2023	-32,4	156,0	42,1	2,1	167,8
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	8,8	0,2	0,3	11,6
Coût des services passés	-	-6,2	-	-	-6,2
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	57,4	5,1	1,5	0,4	64,5
Intérêts sur les actifs du régime	-61,9	-0,0	-0,1	-0,3	-62,4
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Effet des réévaluations du passif net	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	-0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
- dont écarts d'expérience	5,3	-0,5	2,8	-2,1	5,5
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-15,3	-1,6	-	-	-16,9
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	37,3	10,9	1,0	0,4	49,6
- dont effet du plafonnement des actifs	-8,9	-	-	-	-8,9
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2023	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
Variations de périmètre	-	14,3	-	0,6	14,9
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-2,2	7,7	1,6	0,4	7,5
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	18,3	8,8	3,9	-1,4	29,6
Cotisations	-13,4	-	-0,4	-0,5	-14,3
- dont cotisations de l'employeur	-13,4	-	-0,4	-0,5	-14,3
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	0,0	-4,5	-1,6	-	-6,3
Différences de change	-0,6	-	-	0,0	-0,6
Autres mouvements	-0,7	-	-	-0,0	-0,7
Passif / Actif net au 31 décembre 2023	-32,4	156,0	42,1	2,1	167,8

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2022 est présentée ci-dessous :

	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Indemnités de fin de carrière France	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
HYPOTHESES DE CALCUL DES DETTES ACTUARIELLES					
Taux d'actualisation	5,01%	3,16% à 3,77%	3,63% à 3,77%	3,57% à 10,00%	
Taux d'inflation	2,73%	na	na	na	
Augmentation des salaires	3,13%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,75%	3,00% à 10,00%	
MONTANTS COMPTABILISES AU BILAN					
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2022	1 147,5	130,8	42,1	11,5	1 331,9
Juste valeur des actifs du régime au 31/12/2022	1 181,4	1,0	3,3	8,5	1 194,2
Passif net au bilan au 31/12/2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7
COMPOSANTES DU COUT DU PASSIF NET					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,1	10,6	0,4	0,3	15,3
Coût des services passés	-17,2	18,0	-	-	0,8
Pertes (profits) sur liquidations de régime	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'obligation	43,6	1,4	0,6	0,1	45,7
Intérêts sur les actifs du régime	-45,5	-0,0	-0,1	-0,0	-45,6
Total des charges comptabilisées dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Effet des réévaluations du passif net	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	594,6	-0,0	-	-0,2	594,4
- dont écarts d'expérience	133,0	-9,8	-0,2	2,1	125,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-1,3	-	-	-	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-843,2	-38,2	-16,9	-2,1	-900,4
- dont effet du plafonnement des actifs	55,0	-	-	-	55,0
Total des charges comptabilisées directement en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
VARIATIONS DU PASSIF NET					
Passif net au 1er janvier 2022	65,1	152,2	57,4	3,3	278,1
Variations de périmètre	-	-0,3	-	-	-0,3
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	-15,0	30,0	0,9	0,4	16,2
Charge nette comptabilisée en capitaux propres	-62,0	-48,1	-17,1	-0,1	-127,2
Cotisations	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations de l'employeur	-22,5	-	-0,3	-0,5	-23,2
- dont cotisations du participant au régime	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-4,1	-2,1	-	-6,2
Différences de change	0,4	-	-	-0,0	0,4
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Passif / Actif net au 31 décembre 2022	-33,9	129,8	38,8	3,0	137,7

b. Evolution des actifs et des passifs de retraite au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les engagements nets des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur nette des obligations de prestations et des actifs servant à leur couverture. Les évolutions de ces actifs et de ces passifs se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	1 147,5	1 969,8
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	23,7	-74,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,3	4,1
Coût des services passés	-	-17,2
Intérêts	57,4	43,6
Contributions des employés	-	-
Effet des réévaluations de l'obligation	22,5	-717,8
- dont écarts d'expérience	5,3	133,0
- dont effet des changements d'hypothèses démographiques	-15,3	-1,3
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	32,5	-849,5
Modifications de régime	-	-
Transferts	0,5	-
Prestations servies	-60,3	-60,2
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	1 193,6	1 147,5
Juste valeur des actifs du régime en début de période	1 181,4	1 904,6
Variations de périmètre	-	-
Ecart de conversion	24,3	-75,2
Intérêts	61,9	45,5
Effets des réévaluations des actifs du régime	4,2	-655,8
- dont rendement des actifs du régime (hors montants inclus dans le produit d'intérêts)	0,0	-594,6
- dont effet des changements dans les hypothèses financières	-4,8	-6,3
- dont effet du plafonnement des actifs	8,9	-55,0
Cotisations de l'employeur	13,4	22,5
Contributions des employés	-	-
Transferts	1,2	-
Prestations servies	-60,3	-60,2
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	1 226,0	1 181,4

La hausse du passif net due à la baisse du taux d'actualisation est compensée par la contribution au comblement du déficit et par l'évolution favorable du rendement des actifs du régime et de certains paramètres actuariels.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actions	128,0	123,0
Obligations / placements privés	688,1	660,2
Immobilisations	263,8	275,1
Autres actifs	146,2	122,9
Total	1 226,0	1 181,4

Les autres actifs sont constitués essentiellement par de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le taux d'actualisation utilisé à l'égard des engagements vis-à-vis du personnel est basé sur le rendement des obligations « AA » en cohérence avec la durée des passifs arrondi au deuxième point de décimale le plus proche. Ainsi, au Royaume-Uni, la référence utilisée est la courbe de rendement Mercer.

Une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 93,4 M€. Une augmentation de 0,50 point de ce même taux entraînerait une réduction des engagements de 92,9 M€. Une réduction de

10 % de la valeur des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 122,6 M€, alors qu'une hausse de 10 % augmenterait leur valeur de 122,6 M€. Ces estimations de sensibilité sont réalisées toutes choses étant égales par ailleurs.

En outre, au 31 décembre 2023, deux plans et deux des trois sections du troisième plan sont en position d'actif net et représentent 42,4 M€. Ces actifs sont jugés récupérables par la réduction des cotisations futures.

c. Evolution des actifs et des passifs de retraite en France

En termes de sensibilité, une variation de +/- 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 9,0 M€ / (+) 9,7 M€.

La ventilation par échéances de l'engagement au titre des indemnités de départ en retraite en France est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :		
- à moins d'1 an	3,5	5,6
- de 1 à 5 ans	18,1	24,8
- de 5 à 10 ans	47,5	37,3
- de 10 à 20 ans	65,3	49,8
- à plus de 20 ans	22,2	13,4
ENGAGEMENT TOTAL	156,7	130,8

Les régimes à prestations définies sont supportés soit directement par le Groupe qui provisionne des prestations à servir soit au travers de fonds de pension auxquels le Groupe contribue. Dans les deux cas, le Groupe comptabilise une dette de retraite correspondant à la valeur actuelle des paiements futurs estimés fonction de paramètres internes et externes et de règles et législations propres à chaque entité du Groupe.

Des plans d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies peuvent comporter des actifs de couverture destinés à éteindre les obligations. Ils sont administrés principalement par des fonds de pensions ayant une existence légale distincte des entités constituant le Groupe. Les actifs détenus par ces fonds sont principalement placés sous forme d'actions et d'obligations. Leur juste valeur est généralement déterminée par leur valeur de marché.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (*projected unit credit method*) qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est comptabilisée, en compte de résultat, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les effets des changements de régime, reconnus au travers des coûts des services passés (coûts liés aux services rendus au cours de périodes antérieures modifiés par l'introduction de changements ou de nouveaux régimes à prestations), sont immédiatement constatés dans le compte de résultat lors de leur survenance, dans la rubrique *Charges de personnel*.

Les pertes ou profits reconnus en cas de réduction ou de liquidation de régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés, lors de la survenance de l'événement, au compte de résultat en *Autres charges opérationnelles* ou en *Autres produits opérationnels*.

Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite net des actifs de couverture.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuarielles résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la différence entre le taux d'actualisation et le taux de rendement effectif des actifs de couverture, net de leurs frais de gestion et d'administration, sont portés directement en capitaux propres dans la rubrique des *Autres éléments du résultat global* et ne sont pas recyclables par le compte de résultat.

5.3.1.2. Autres avantages à long terme

Les Autres avantages à long terme peuvent comprendre des dettes de participation envers les salariés affectées en comptes courants bloqués sur cinq ans pour la part disponible à plus d'un an en France, des avantages liés à l'ancienneté en Allemagne et en Inde, des engagements de prépension en Allemagne et en Belgique et des indemnités de fin de contrat en Italie, au Liban et en Inde. En 2023, ces passifs sont principalement constitués de ceux indiens qui s'élèvent à 10,4 M€ (7,6 M€ au 31/12/2022).

Les autres avantages à long terme comprennent principalement :

- les absences rémunérées de longue durée, telles que les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques ;
- les jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté ;
- l'intéressement et les primes à payer douze mois ou plus après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont effectué les services correspondants ;
- la dette liée à la participation des salariés. Elle est comptabilisée à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture. L'année de l'affectation de la participation, le différentiel entre la valeur actuelle de la participation et le montant nominal qui sera versé aux salariés à l'issue de la période de blocage est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les rémunérations différées versées douze mois ou plus après la fin de la période au cours de laquelle elles ont été acquises.

L'ensemble des charges relatives aux autres avantages à long terme, y compris les variations des hypothèses actuarielles, est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en Charges de personnel pour les services rendus et en Autres produits et charges financiers concernant les effets de désactualisation.

5.3.2. Engagements de retraite et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

5.3.2.1. Evolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2023

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2023
France	6,7	-	0,7	-0,0	-	-0,4	1,5	8,0
Allemagne	0,0	-	0,1	-0,0	-	-0,1	-	0,0
Bulgarie	0,0	-0,0	-	-	-	-	-	0,0
Total des engagements retraites et assimilés	6,8	-0,0	0,8	-0,0	-	-0,5	1,5	8,0
Impact (net des charges encourues)								
Résultat opérationnel courant			0,4					
Résultat financier			0,4					
Total	-	-	0,8	-	-	-	-	-

5.3.2.2. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,30%	3,90%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2017-2019

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années.

À partir de 2023, l'âge légal de départ à la retraite a été réformé en France. Les principales modifications de la réforme portent sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, de 62 à 64 ans et sur l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein à 43 ans dès 2027. Le Groupe a retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au lieu de 65 ans. Cette position du Groupe est décrite dans la note 1.3 « Impact du report de l'âge légal de départ à la retraite sous IAS 19 ».

La mise à jour des taux de *turnover* sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ majore l'engagement de + 580 k€.

5.3.2.3. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 déc 2021	6,8	6,8	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,5	0,5	0,5
Coût financier	0,1	0,1	0,1
Prestations services aux salariés	-0,2	-0,2	-0,2
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	-0,5	-0,5	-
31 déc 2022	6,7	6,7	0,4
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	0,4	0,4	0,4
Coût financier	0,3	0,3	0,3
Prestations services aux salariés	-0,5	-0,5	-0,5
Autre mouvement	-0,4	-0,4	-0,4
Variation des écarts actuariels	1,5	1,5	-
31 déc 2023	8,0	8,0	-0,2

5.3.2.4. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus sur Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

La perte actuarielle reconnue sur l'exercice 2023 est de 1 520 k€ pour Axway Software.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	8,0	6,7
Ajustement des passifs liés à l'expérience	0,6	0,3
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	7,28%	3,84%

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,30 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	0,2
- de 1 à 2 ans	0,2
- de 2 à 3 ans	0,1
- de 3 à 4 ans	0,1
- de 4 à 5 ans	0,3
- de 5 à 10 ans	3,2
- de 10 à 20 ans	2,6
- à plus de 20 ans	1,3
ENGAGEMENT TOTAL	8,0

5.3.2.5. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de (+/-) 0,50 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de - 456 k€/ + 497 k€.

5.3.3. Engagements de retraite et assimilés de la holding Sopra GMT

Une provision d'un montant de 534 k€ au 31 décembre 2023 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2023, la société a utilisé le taux IBOXX 7-10 ans comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 3,08 %.

5.4. Paiements fondés en actions et assimilés

5.4.1. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Sopra Steria

Le coût des avantages accordés aux salariés dans le cadre des plans de stock-options, d'attribution d'actions gratuites de performance et d'actionnariat salarié s'élève à 43,0 M€ (23,2 M€ en 2022) et est porté en déduction du *Résultat opérationnel courant*.

En 2023, comme en 2022, il se compose d'une charge correspondant à l'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'attribution d'actions gratuites de performance et d'une autre au titre du plan d'actionnariat salarié Groupe WeShare.

5.4.1.1. Plan attribution gratuite d'actions de performance

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 19,9 M€ (contre 10,9 M€ sur l'exercice 2022). Des informations concernant les dispositions des principaux plans d'attribution gratuite d'actions sont données ci-dessous :

	Plan de mai 2021	Plan de juin 2022	Plan de mai 2023
Date d'attribution par la Gérance et/ou le Conseil d'Administration	26 mai 2021	1er juin 2022	24 mai 2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	219 200	200 950	136 880
Période d'évaluation de la performance	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Du 26 mai 2021 au 30 juin 2024 inclus	Du 1 ^{er} juin 2022 au 30 juin 2025	Du 24 mai 2023 au 30 juin 2026
Durée de conservation obligatoire des actions à l'issue de leur attribution	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance prévues dans le plan	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2021, 2022 et 2023	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2022, 2023 et 2024	1) Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur les exercices 2023, 2024 et 2025
	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	2) Niveau du résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2021, 2022 et 2023	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	3) Niveau du flux net de trésorerie disponible (free cash-flow) consolidé au cours des exercices 2023, 2024 et 2025
Condition supplémentaire d'attribution	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2023	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2024	Proportion de femmes dans l'encadrement supérieur du Groupe au 31 décembre 2025
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1 ^{er} janvier 2023	203 000	199 060	0
Nombre d'actions attribuées en 2023	0	0	136 880
Nombre d'actions annulées en 2023	7 382	7 057	3 100
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2023	0	0	0
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023	195 618	192 003	133 780
Cours de l'action	149,50	152,00	183,30
Taux sans risque	0%	0%	0%
Dividendes	2,3%	2,6%	3,0%
Votabilité	NA	NA	NA
(Charges) / produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	- 9,4	- 7,5	- 2,9

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2023 a renouvelé l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions à hauteur d'un plafond de 10 % du nombre d'actions composant le capital de Sopra Steria Group à l'époque du rachat (soit 2 054 770 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2022) notamment pour servir l'ensemble des dispositifs d'association des salariés et des mandataires sociaux au capital (options d'achat d'actions, actions gratuites, toutes formes d'allocation d'actions à des salariés ou mandataires sociaux comme par exemple un plan d'épargne entreprise).

Des actions gratuites Sopra Steria Group sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

À la fin de chaque exercice, le Groupe revoit, le nombre potentiel d'actions pouvant être attribuées sur la base des bénéficiaires présents et des estimations d'atteinte des conditions de performance prévues par les plans non liées au marché. L'impact de cette réestimation est comptabilisé au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites à attribuer aux salariés en rémunération des services rendus est mesurée à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres à la date d'attribution. Cette juste valeur est basée sur le cours de Bourse à cette même date. Les conditions d'acquisition autres que des conditions de marché ne doivent pas être prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur des actions à la date d'évaluation. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de la juste valeur. Enfin, la charge cumulée reconnue tient compte également de l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique Charges liées aux stock-options et assimilées du Résultat opérationnel courant. S'agissant d'un schéma de rémunération par instruments de capitaux propres, cette charge trouve sa contrepartie dans les capitaux propres au poste Réserves consolidées et autres réserves.

5.4.1.2. Plan d'actionnariat salarié

Le Groupe a lancé un programme d'actionnariat salarié, dénommé We Share, au premier semestre 2023. Il a de nouveau permis aux salariés d'acheter des actions Sopra Steria Group, sous certaines conditions, du 27 mars au 12 avril 2023 inclus.

Les principales caractéristiques de l'offre étaient les suivantes :

- une offre ouverte à l'ensemble des salariés et retraités éligibles ;
- un investissement en actions Sopra Steria Group, via le FCPE, dont la performance suivra à la hausse comme à la baisse l'évolution du cours de l'action ;
- le bénéfice d'un abondement à raison d'une action Sopra Steria Group gratuite pour une action achetée ;
- un montant d'investissement correspondant au minimum au prix d'une action et au maximum à 3 000 € ;
- le bénéfice des dividendes éventuels attachés à l'action réinvestis dans le FCPE ;
- une fiscalité favorable dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) ;
- un investissement bloqué cinq ans, disponible à partir du 11 mai 2028, sauf cas de déblocage anticipé.

Le résultat final de l'opération a été de 95 020 actions souscrites par les salariés et 94 730 actions versées au titre de l'abondement. Sopra Steria Group a utilisé, pour transférer les actions au titre de l'abondement, son stock d'actions auto détenues, correspondant soit à des actions existantes, soit à des actions préalablement rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 1er juin 2022.

La juste valeur des actions gratuites a été fixée à 190,71 €.

Une charge de 18,8 M€, dont 16,3 M€ au titre d'IFRS 2 a été comptabilisée en Résultat opérationnel courant.

Au 1er semestre 2022, le Groupe avait déjà mis en place un plan d'actionnariat salarié représentant une charge de 10,7 M€ (dont 8,8 M€ au titre d'IFRS 2).

Par ailleurs, un plan spécifique se poursuit au Royaume-Uni, Share Incentive Plan et représente une charge de 1,1 M€ (1,6 M€ en 2022).

5.4.2. Paiements fondés en actions et assimilés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

En 2023, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le Directeur Général s'élèvent à 4,2 M€ (3,4 M€ en 2022) dont - 0,6 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2023 représente une charge de 0,8 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan BEYOND - 2020	LTI Plan FOCUS - 2021	LTI Plan ACHIEVE - 2022	LTI Plan WINNING - 2023
Description				
Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées clés pour le Groupe				
Date d'attribution	27/07/2020	15/07/2021	15/07/2022	26/04/2023
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	295 000	240 000	265 000	281 500
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	jan-20 à déc-22	jan-21 à déc-23	jan-22 à déc-24	jan-23 à déc-25
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	juil-20 à mars-23	juil-21 à mars-24	juil-22 à mars-25	Avril-23 à mars-26
Conditions de présence prévues dans le plan	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)			
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des signatures et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (Règle des 40 - croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1er janvier 2023	200 711	137 155	260 416	-
Nombre d'actions attribuées en 2023	-	-	-	281 500
Nombre d'actions annulées en 2023	6 537	24 024	16 250	11 000
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2023	194 174	-	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2023	-	113 131	244 166	270 500
(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en millions d'euros	-0,3	-1,2	-1,4	-0,8

Les plans LTI Beyond, Focus, Achieve et Winning accordent respectivement 100 000, 30 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2023 sont reportées dans la note 5.5 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

5.4.3. Paiements fondés en actions et assimilés de la holding Sopra GMT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance, pour un total de 1920 actions (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3) et, lors de sa réunion du 27 avril 2022, de mettre en œuvre deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2022 soit le PAGA 2022-1 et le PAGA 2022-2).

Les actions de performance sont livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3	PAGA 2022-A	PAGA 2022-B
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	27/04/2022	27/04/2022
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640	200	200
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026	25/06/2025	25/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2023	525	458	440	200	200
Attributions réalisées en 2023	-	-	-	-	-
Nombre de droits annulés en 2023	-	-	-	-	-
Attributions définitives au 31/12/2023	-	-	-	-	-
Actions restantes au 31 décembre 2023	525	458	440	200	200

(† Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performances en fonction des évolutions sur 3 ans du Résultat Opérationnel d'Activités (ROA), du chiffre d'affaires consolidé et du free cash flow consolidé de Sopra Steria Group

Les conditions de performance économiques des plans LTI reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé de Sopra Steria Group.

En 2023, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés s'élèvent à 0,8 M€ (0,5 M€ en 2022) y compris la contribution patronale de 20%.

5.5. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

5.5.1. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	3,0	2,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Avantages sur capitaux propres	0,5	0,3
TOTAL	3,5	2,9

Les rémunérations présentées dans le tableau ci-dessus concernent le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et tous les administrateurs ayant une fonction salariée au sein du Groupe.

Les Avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. note 5.3.1.1). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

5.5.2. Rémunération des principaux dirigeants du sous-groupe Axway

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme (1)	2,0	1,8
Avantages sur capitaux propres	0,6	1,0
Total rémunération des principaux dirigeants	2,5	2,8

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Année 2023

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 21 février 2024 a préconisé de donner une part variable de 910,4 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 16 mai 2024, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2023.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

5.5.3. Rémunération des principaux dirigeants de la holding Sopra GMT

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L 225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2023 aux membres des organes de direction de Sopra GMT s'élèvent à 130 k€.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

6.1. Charge d'impôt

6.1.1. Charge d'impôt du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	-81,8	-77,9
Impôts différés	-29,9	-5,3
TOTAL	-111,7	-83,2

a. Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

b. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global* ; dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôt différé concernent une même entité fiscale.

6.1.2. Charge d'impôt du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts courants	- 2,5	- 2,6
Impôts différés	- 4,5	10,0
Total charge d'impôt sur le résultat	- 7,0	7,4

En 2023, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 0,9 M€. En France, l'entité réalise une perte fiscale, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,3 M€.

En 2023, la charge d'impôts différés a évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert appliquée à compter de 2023. Une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe avait été reconnue en 2022, pour un total de + 10,1 M€. En 2023, une activation supplémentaire de déficits reportables a été reconnue pour un total de + 1,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS 15) supplémentaire pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour - 7,1 M€.

6.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en millions d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2022	
Résultat net		210,7		219,4
Neutralisation des éléments suivants :		-		-
Résultat net d'impôt des activités cédées		-		-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	4,7	-	1,9
Badwill		-		-
Charge d'impôt	-	118,6	-	75,8
Résultat avant impôt		334,0		297,1
Taux d'imposition théorique		25,00%		25,00%
Charge d'impôt théorique	-	83,5	-	74,3
Rapprochement				
Différences permanentes	-	28,9	-	8,4
Effet des reports déficitaires non activés	-	3,0	-	3,6
Effet des crédits d'impôts recherche		11,3		8,4
Différentiel de taux - France / Etranger	-	1,4	-	6,7
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	-	3,8		23,4
CVAE (nette d'impôt)	-	5,7	-	11,3
Contrôle fiscal		-		-
Autres impôts	-	3,6	-	3,4
Charge réelle d'impôt	-	118,6	-	75,8
Taux effectif d'impôt		35,50%		25,53%

6.3. Impôts différés actifs et passifs

6.3.1. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Sopra Steria

6.3.1.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variation par résultat	Variation par OCI	Effet périmètre	Effet conversion	Autres	31/12/2023
Impôts différés liés aux :							
Immobilisations incorporelles	-10,6	8,8	-	-12,6	-0,1	-	-14,6
Immobilisations corporelles	3,1	-0,4	0,7	0,1	0,1	-	3,6
Actifs financiers non courants	0,3	1,5	-	0,3	0,0	-	2,1
Stocks, encours de services et de facturation	-10,1	-1,7	-	0,0	-0,0	-	-11,8
Autres actifs courants	6,2	-1,2	-0,0	5,2	0,1	-	10,2
Instruments dérivés	-1,8	-0,1	1,4	-	-0,0	-	-0,6
- Avec impact au compte de résultat	0,0	-0,1	-	-	0,0	-	-0,1
- Avec impact en OCI	-1,8	-	1,4	-	-0,0	-	-0,4
Emprunts et dettes financières	-1,0	-0,5	-	-	-	-	-1,6
Engagements de retraite	33,5	-9,1	6,5	3,8	-0,3	-	34,3
- Avec impact au compte de résultat	-11,6	-9,1	-0,1	3,6	-1,4	-	-18,6
- Avec impact en OCI	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9
Provisions	3,5	0,4	-0,1	1,3	0,0	-	5,2
Actifs et passifs issus des biens pris en location	6,1	0,6	0,1	0,5	-0,0	-	7,3
Autres passifs courants	-4,8	-1,7	-0,5	0,5	-0,1	-	-6,7
Reports fiscaux déficitaires	34,1	-26,3	-0,5	63,5	-0,0	-	70,8
Impôts différés actif / (passif) nets	58,5	-29,8	7,6	62,5	-0,5	-	98,3
Impôts différés inclus dans les actifs destinés à la vente	-0,0	-	-	-	-	-	-0,0
Impôts différés actif / (passif) nets inscrits au bilan	58,5	-29,8	7,6	62,5	-0,5	-	98,3
Dont :							
Impôts différés mouvementés par le compte de résultat	15,2	-29,8	-0,3	62,3	-1,5	-	45,9
Impôts différés mouvementés par les capitaux propres (OCI)	43,3	-	7,9	0,1	1,0	-	52,4
- dont recyclables par résultat	-1,8	-	1,4	-	-0,0	-	-0,4
- dont non recyclables par résultat (retraite)	45,1	-	6,5	0,1	1,1	-	52,9

En France, en décembre 2023, Sopra Steria Group a déposé une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale en vue du transfert des déficits fiscaux reportables de CS Group SA antérieurs au 1er janvier 2023 suite à la fusion des deux sociétés intervenue au 31 décembre 2023. L'acquisition de CS Group et de ses filiales a entraîné la reconnaissance d'un actif d'impôt différé de 64,9 M€ à la date d'acquisition.

6.3.1.2. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Déficits fiscaux reportables	100,8	41,2
Différences temporelles	-	-
TOTAL	100,8	41,2

6.3.1.3. Tableau de variation des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	France	Scandinavie	Singapour	Allemagne	Autres pays	TOTAL
31 décembre 2022	156,7	36,2	33,4	20,5	59,8	306,4
Variations de périmètre	484,0	-	-	-	-2,8	461,2
Création	52,7	3,3	14,0	5,4	3,4	78,7
Utilisation	-157,6	-1,7	-	-	-2,9	-162,1
Expiration	-	-	-	-2,0	-	-2,0
Ecart de conversion	-0,1	-0,1	-0,7	-	0,3	-0,6
Autres mouvements	4,1	-2,3	-	-	-	1,8
31 décembre 2023	519,7	35,5	46,6	23,9	57,9	683,5
Base impôts différés actifs	266,8	1,3	0,1	0,2	8,8	277,1
Base impôts différés non actifs	252,9	34,2	46,5	23,7	49,1	406,4
Impôts différés actifs	68,3	0,3	0,0	0,1	2,1	70,8
Impôts différés non actifs	65,1	7,3	7,9	7,5	13,0	100,8

En France, une partie des déficits fiscaux non actifs, soit 56,1 M€ en impôt différé (sur la base d'un taux à 25,83 %), correspond au 31 décembre 2023 aux reports déficitaires provenant de CS Group SA, antérieurs au 1er janvier 2023.

En Scandinavie, les reports déficitaires de sociétés implantées en Suède et au Danemark ne donnent pas lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Enfin, parmi les Autres pays, des déficits de sociétés de taille modeste implantées au Brésil, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans certains pays africains ne sont pas activés.

6.3.2. Impôts différés actifs et passifs du sous-groupe Axway

6.3.2.1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
En début de période	20,4	10,7
Variations de périmètre	0,0	-0,9
Impôts imputés au compte de résultat	-4,5	10,0
Impôts imputés en capitaux propres	0,4	-0,1
Ecart de conversion	-0,6	0,6
Autres	-0,0	0,0
En fin de période	15,7	20,4

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à - 4,5 M€, elle est décrite dans la note 6.1.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,4 M€.

6.3.2.2. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Différences liées aux retraitements en consolidation		
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-0,0	-0,3
Amortissements des progiciels réévalués	0,9	0,2
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	-0,4	-0,8
Actualisation de la participation des salariés	-	-
Provisions réglementées	-0,0	-
Déficits fiscaux activés	19,7	15,7
Actifs sur contrats clients (IFRS15)	-23,2	-16,1
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS16)	-0,4	0,2
Autres	-1,2	-1,2
Différences temporaires issues des déclarations fiscales		
Provision indemnités de départ en retraite	2,1	2,1
Dettes provisionnées pour Organic	0,0	0,0
Déficits fiscaux activés	17,2	19,7
Provision pour risques (Groupe)	1,8	1,9
Autres	1,1	0,9
Total	15,7	20,4

Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 19,7 M€ provient en grande partie de l'entité Axway Software pour 17,5 M€. En complément, des déficits fiscaux sur plusieurs filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,2 M€ sur la base du *Tax Planning* et de la nouvelle politique de prix de transfert.

Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 17,2 M€ provient de l'entité Axway Inc. aux États-Unis pour 17 M€ et de l'entité au Brésil pour 0,2 M€.

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un business plan à cinq ans pour la filiale américaine.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. Point sur les entités qui ont des déficits significatifs :

Axway Software SA :

Les impôts différés passifs s'élèvent à 26,0 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2023. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme. Le Groupe juge toutefois prudent de reporter l'activation de déficits fiscaux au-delà du 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 19,6 M€ qui s'explique en partie par un abandon de créance au profit d'Axway Irlande (11,7 M€).

Axway Inc. :

Les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 81,0 M€ (89,6 M\$) sur un total de 115,4 M€. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 17,0 M€.

Au 31 décembre 2023, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 27,0 M\$.

Axway Irlande :

Le Groupe a désactivé les déficits fiscaux au 31 décembre 2023. L'impact est une charge de 1,6 M€. Au 31 décembre 2022, les déficits avaient été activés au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'anticipe pas d'amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

6.3.2.3. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Déficits fiscaux reportables	26,0	28,2
Différences temporelles	-	-
Total	26,0	28,2

6.3.2.4. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
N+1	1,5	1,9
N+2	3,4	0,4
N+3	1,7	3,4
N+4	1,6	1,7
N+5 et années ultérieures	116,2	139,1
Déficits reportables ayant une échéance	124,5	146,5
Déficits reportables indéfiniment	172,7	160,8
Total	297,2	307,3
Base impôts différés activés	158,9	174,6
Base impôts différés non activés	138,2	132,7
Impôts différés activés	36,9	35,4
Impôts différés non activés	26,0	28,2

Au 31 décembre 2023, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 26,0 M€. Ils concernent les entités Axway Inc. aux États-Unis (7,2 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Ireland (2,5 M€), Axway Srl en Italie (2,6 M€), Axway Brésil (3,2 M€) et Axway Roumanie (1,0 M€).

Situation pour Axway Software

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 17,5 M€. Le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 12,8 M€. Le montant des déficits reportables non activés était de 33,3 M€ (en base).

Situation pour Axway Inc.

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 18,8 M\$. Le montant des déficits reportables non activés est de 38,0 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux activés était de 19,2 M\$. Le montant des déficits reportables non activés était de 53,8 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone (2006), de Tumbleweed Communications Corp. (2008), de Systar Inc. (2014) et d'Appcelerator Inc. (2016). Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat. De plus, les déficits d'Appcelerator (9,5 M\$ net) font l'objet d'une limitation annuelle au titre de l'article 382 de 1,4 M\$ (en base).

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les crédits d'impôt recherche d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2003 et 2023. Au 31 décembre 2023, nous estimons le montant total des crédits d'impôt recherche disponibles à 15,8 M\$ à imputer sur l'impôt fédéral américain. Sur la base de preuves et d'estimations détaillées du plan d'affaires, la plupart de ces crédits peuvent être utilisés entre 2026 et 2043.

NOTE 7 - ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Ces éléments comprennent les actifs financiers non courants, les clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, les autres dettes non courantes et les fournisseurs et autres dettes courantes.

7.1. Autres actifs financiers non courants

7.1.1. Catégories d'autres actifs financiers non-courants du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Titres non consolidés	26,8	45,3
Autres prêts et créances	42,7	61,3
Instruments dérivés	4,4	7,4
TOTAL	73,8	114,0

Les titres CS Group représentaient 27,7 M€ au 31 décembre 2022. Ils sont désormais consolidés.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> ■ actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; ■ actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et ■ actifs évalués au coût amorti. <p>La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.</p> <p>Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :</p> <p>a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global</p> <p>Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.</p> <p>Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.</p> <p>Le Groupe a classé dans cette catégorie des titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.</p> <p>b. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)</p> <p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Le Groupe distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; ■ les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. <p>c. Actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat</p> <p>Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global.</p> <p>Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie.</p> <p>Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en <i>Autres produits et charges financiers</i>.</p> <p>d. Dépréciation d'actifs financiers</p> <p>À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.</p> <p>Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le <i>Résultat opérationnel d'activité</i>. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en <i>Autres produits et charges financiers</i>.</p>
--

7.1.1.1. Titres non consolidés

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	29,2	4,0	25,2
Variations de périmètre	-4,5	0,0	-4,5
Augmentations	9,3	1,1	8,2
Diminutions	-0,5	-0,1	-0,5
Revalorisation	16,7	0,0	16,7
Ecart de conversion et autres mouvements	0,1	0,0	0,1
31 décembre 2022	50,3	5,0	45,3
Variations de périmètre	-4,7	5,4	-10,1
Augmentations	-1,4	0,1	-1,5
Diminutions	-0,0	-0,6	0,6
Revalorisation	1,2	-	1,2
Ecart de conversion et autres mouvements	-8,7	-0,0	-8,7
31 décembre 2023	36,7	9,9	26,8

Au 31 décembre 2022, les titres non consolidés étaient constitués pour le montant le plus important par les titres CS Group pour 27,7 M€. Ils sont désormais consolidés.

7.1.1.2. Autres prêts et créances

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts	2,2	0,0
Créances de crédits d'impôt et taxes (CIR)	-	-
Autres créances non courantes	16,6	45,2
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	28,4	19,7
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	-4,6	-3,5
TOTAL	42,7	61,3

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués et des créances rattachées à des participations.

Les Autres créances non courantes consistent à hauteur de 0,5 M€ (4,2 M€ en 2022) en des avances versées au Royaume-Uni par l'entité NHS SBS aux structures nouvellement clientes de sa plateforme pour réaliser leurs opérations de transition et de 16,1 M€ (41,0 M€ en 2022) en des prestations réalisées mais non encore facturées en Allemagne par Sopra Financial Technology GmbH.

Ces dépôts et ces autres créances sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

7.1.2. Catégories d'actifs financiers non-courants du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le *Résultat opérationnel d'activité*. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales est décrite dans la note 7.2.

Les actifs financiers et autres actifs non courants du Groupe concernent principalement les prêts et les créances.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	2,8	2,1
Charges constatées d'avance - part à plus d'un an	10,3	9,7
Total actifs financiers et autres actifs non courants	13,1	11,8

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1. Elles ont représenté 10,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 9,7 M€ au 31 décembre 2022.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres créances non courantes	0,8	0,3
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	2,0	1,8
Total Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme - valeur nette	2,8	2,1

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme comprennent principalement des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.1.3. Catégories d'autres actifs financiers non-courants de la holding Sopra GMT

Au 31 décembre 2023, la société-mère Sopra GMT détient des titres de participation Sopra Steria Group (89,9 M€) et Axway Software (80,9 M€). Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant total 170,8 M€.

Au 31 décembre 2023, la société-mère Sopra GMT détient des actions propres pour un montant de 2,3 M€. Il s'agit de 1823 titres Sopra GMT destinés à servir des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sopra GMT et de ses filiales. Ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT pour leur montant 2,3 M€.

Les autres actifs financiers non courants comprennent également des instruments de couverture de taux d'intérêt qui prémunissent Sopra GMT contre la hausse de l'Euribor 3M. Ces instruments de couverture sont valorisés à la juste valeur pour un montant de 1,3 M€.

7.2. Clients et comptes rattachés

7.2.1. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances clients - valeur brute	851,9	720,7
Dépréciation des créances clients	-16,6	-13,3
Créances clients - valeur nette	835,3	707,4
Actifs sur contrats clients	537,1	396,7
TOTAL	1 372,4	1 104,2

Le poste Clients nets, exprimé en mois d'activité s'établit au 31 décembre 2023 à moins de deux mois d'activité stable par rapport au 31 décembre 2022. Ce ratio est calculé en rapportant le poste Clients nets au chiffre d'affaires obtenu par la méthode de l'épuisement. Le poste Clients nets est obtenu en ramenant le poste Clients en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

7.2.1.1. Balance âgée clients au 31/12/2023

	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes			
			moins de 30 jours	entre 30 et 90 jours	entre 90 et 120 jours	plus de 120 jours
<i>(en millions d'euros)</i>						
Créances clients	851,9	672,3	117,0	24,6	7,4	30,6

7.2.1.2. Etat des variations des dépréciations pour créances clients

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dépréciations sur créances clients en début de période	13,3	17,4
Mouvements de périmètre	2,8	0,2
Dotations nettes de reprises	0,5	-4,3
Autres mouvements	0,1	-0,0
Ecart de conversion	-0,0	-0,1
DEPRECIATIONS SUR CREANCES CLIENTS EN FIN DE PERIODE	16,6	13,3

7.2.2. Clients et comptes rattachés du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances Clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des Clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances Clients. La procédure se décrit par la dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2024 pour cet exercice) et les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1).

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances Clients - valeur brute	74,8	66,0
Dépréciations des créances clients	- 1,0	- 1,7
Créances Clients - valeur nette	73,7	64,3
Factures à établir	104,3	83,8
Total clients et comptes rattachés	178,0	148,1

Le DSO sur le poste *Clients et comptes rattachés* : 182 jours

Le poste *Clients nets* est exprimé en jours d'activité. Il s'établit au 31 décembre 2023 à 182 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2022 (155 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

Le DSO sur le poste *Créances clients - valeur nette* : 76 jours

Le DSO s'élève à 76 jours en hausse par rapport à l'exercice 2022 (68 jours).

Le DSO sur le poste *Factures à établir* : 106 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2023 à 106 jours comparé à un DSO de 87 jours au 31 décembre 2022. L'accroissement des nouvelles signatures de « *Customer Managed* » crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert, à fin 2023, par la récurrence de la facturation « *Customer Managed* ».

7.2.2.1. Echancier des créances clients du sous-groupe Axway au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : échues selon les périodes suivantes					
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients	74,8	58,5	7,9	3,4	1,4	1,5	0,9	0,1

7.2.2.2. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dépréciations sur créances clients en début de période	1,7	1,0
Dotations	2,0	0,9
Reprises	-2,7	-0,3
Mouvements de périmètre	-	-
Ecart de conversion	-0,0	0,0
Dépréciations sur créances clients en fin de période	1,0	1,7

7.2.3. Clients et comptes rattachés de Sopra GMT

Ces créances clients, qui concernent uniquement Sopra Steria Group (0,3 M€) et Axway Software (0,2 M€) sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients - valeur brute	0,3	0,3
Factures à établir	0,2	0,1
Avoirs à établir	-	-
Dépréciation des créances clients	-	-
TOTAL	0,5	0,4

7.3. Autres actifs courants

7.3.1. Autres actifs courants du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	52,2	46,3
Avances et acomptes versés	4,0	1,9
Personnel et organismes sociaux	6,5	5,0
Créances fiscales	218,8	147,8
Impôt sur les sociétés	125,9	118,6
Prêts cautions et autres créances financières à moins d'un an	1,7	2,2
Créances diverses	17,7	16,2
Dépréciation des créances diverses	-1,3	-0,8
Charges constatées d'avance	82,8	63,9
Instruments financiers dérivés	7,2	9,3
TOTAL	515,5	410,6

Les stocks et en-cours résultent essentiellement des coûts d'exécution de contrats (phases de transition de contrats de tierce maintenance applicative, de gestion d'infrastructure et d'outsourcing et phases préparatoires des licences en mode SaaS) tels que décrits en note 4.1. Leur augmentation résulte de la signature de nouveaux contrats.

Les créances fiscales comprennent notamment en France les créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Leur variation entre 2022 et 2023 résulte principalement des regroupements d'entreprises réalisés en 2023.

7.3.2. Autres actifs courants du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et organismes sociaux	0,5	0,6
Créances fiscales	7,7	10,2
Impôt sur les sociétés	3,7	1,6
Créances diverses	4,2	2,5
Loyers payés d'avance - IFRS16	-	0,0
Charges constatées d'avance - part à moins d'un an	16,3	15,7
Total autres créances courantes	32,3	30,6

Les créances fiscales d'un montant total de 7,7 M€ comprennent des crédits d'impôt recherche obtenus en France (4,4 M€) et en Irlande (0,2 M€).

Les charges constatées d'avance découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.

Les créances fiscales : le crédit d'impôt recherche

Les créances de crédit d'impôt recherche en France (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)

Exercice	Année du CIR Financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :	
				Année	Montant
Crédits d'impôts recherche remboursés par l'administration fiscale					
	2012	3,6 Natixis		2016	Pour le montant attendu
2014	2013	6,5 Natixis		2017	Pour le montant attendu
2015	2014	7,6 Natixis		2018	Pour le montant attendu
2016	2015	9,0 Natixis		2019	Pour le montant attendu
2017	2016	9,1 Crédit Agricole		2020	Pour le montant attendu
2018	2017	10,2 Crédit Agricole		2021	Pour le montant attendu
2019	2018	7,9 Crédit Agricole		2022	Pour le montant attendu
2020	2019	8,3 Crédit Agricole		2023	Pour le montant attendu
Crédits d'impôts recherche non encore remboursés par l'administration fiscale					
2021	2020	8,0 Crédit Agricole		-	-
2022	2021	6,3 Crédit Agricole		-	-
2023	2022	4,9 Crédit Agricole		-	-

Au 31 décembre 2023, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale française s'élève à 19,2 M€. Le coût de ce financement s'est élevé à 0,7 M€ en 2023 (cf. note 11.1 Coût de l'endettement financier net).

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, le groupe Axway devra rembourser le Crédit Agricole à hauteur des montants rejetés.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

7.4. Autres dettes non courantes

7.4.1. Autres dettes non courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Options de vente accordées	-	-
Autres dettes - part à plus d'un an	13,3	11,8
Instruments financiers dérivés	8,3	3,7
TOTAL	21,6	15,5

Les autres dettes non courantes comprennent en 2023 les obligations de financement des investissements du Groupe dans des fonds de Corporate Ventures à hauteur de 8,7 M€ (6,2 M€ au 31 décembre 2022).

Les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt et de change (cf. notes 12.5.3 et 12.5.4).

Options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en autre passif non courant pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

7.4.2. Autres dettes non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1).

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres dettes - part à plus d'un an	0,2	0,2
Passifs sur contrats clients - part à plus d'un an	1,2	0,9
SOUS-TOTAL autres dettes non courantes	1,4	1,1
Autres provisions pour risques et charges - part à plus d'un an	10,8	7,9
TOTAL autres dettes non courantes, y compris provisions - part à plus d'un an	12,2	9,0

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2023.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 8,0 M€ (cf. note 5.3 b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 1,9 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,9 M€.

7.4.3. Autres dettes non courantes de la holding Sopra GMT

Ce poste comprend la juste valeur d'instruments de couverture de taux qui garantissent l'emprunt contre la montée du taux d'intérêt Euribor 3M pour 0,4 M€.

7.5. Autres dettes courantes

7.5.1. Autres dettes courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	2,9	3,4
Avances et acomptes reçus sur commandes	67,4	18,2
Dividendes à verser	0,0	0,0
Dettes sociales	608,2	522,6
Dettes fiscales	292,3	221,4
Impôt sur les sociétés	130,6	125,3
Passifs sur contrats clients	531,3	400,9
Dettes diverses	62,4	167,6
Instruments financiers dérivés	4,0	3,5
TOTAL	1 699,2	1 463,0

Les passifs sur contrats clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte d'une part de la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées. Ceux existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les dettes diverses comprennent notamment l'engagement du Groupe d'acheter ses propres actions pour servir ses plans d'attributions d'actions gratuites de performance à hauteur de 35,4 M€ (24,6 M€ au 31 décembre 2022). En 2022, elles comprenaient également la dette relative à l'option de vente accordée par le Groupe au Cabinet Office britannique sur les actions que ce dernier détenait dans la joint-venture SSCL et qui s'élevait à 132,5 M€ au 31 décembre 2022. Le Cabinet Office a exercé son option en 2023 (cf. note 2.2).

Autres dettes courantes du sous-groupe Axway

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,8	0,1
Dettes sociales	36,5	34,3
Dettes fiscales	10,0	7,5
Impôt sur les sociétés	2,2	1,0
Dettes diverses	6,0	4,7
Total autres dettes courantes	55,4	47,6

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent une provision pour risque fiscal au Brésil de 2,9 M€.

7.5.2. Produits constatés d'avance à moins d'un an du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats Clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2024 pour cet exercice) ; et
- les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2023).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Passifs sur contrats clients	49,1	55,6
Total passifs sur contrats clients - part à moins d'un an	49,1	55,6

Les Passifs sur contrats Clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2022 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2023.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 5,4 M€ en un an. Cette contraction s'explique par l'attrition sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires. L'incidence du change est peu significative en 2023.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont baissé de 1,2 M€ en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

7.5.3. Autres dettes courantes de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Dividendes à verser	-	-
Dettes sociales	0,6	0,6
Dettes fiscales	0,2	0,1
Impôt sur les sociétés	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes diverses	0,1	0,1
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL	0,9	0,8

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

8.1. Ecarts d'acquisition

8.1.1. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Sopra Steria

8.1.1.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

	01/01/2023	Acquisitions	Ajustements sur regroupements d'entreprises	Sorties	Dépréciations	Conversion	Autres mouvements	31/12/2023
(en millions d'euros)								
France	625,4	234,2	-	-	-	-	-	859,6
Royaume-Uni	582,7	-	-	-	-	11,9	-	594,6
Autre Europe	350,0	566,0	-	-	-	-4,5	1,5	913,1
Banking	369,6	-	-	-	-86,3	2,2	-	285,4
HR	16,2	-	-	-	-	-	-	16,2
TOTAL	1 943,9	800,1	-	-	-86,3	9,6	1,5	2 668,9

(1) Autre Europe est le regroupement des UGT suivantes testées séparément : Allemagne, Scandinavie, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Luxembourg et Sopra Financial Technology.

Les effets des acquisitions de la période pour + 800,1 M€ sont décrits en note 2.1. Principales acquisitions. La dépréciation est expliquée en note 8.1.2.

La variation de + 9,6 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
G B P	14,1	-38,1
NOK-SEK	-7,1	-7,9
Autres devises	2,5	1,8
TOTAL	9,6	-44,2

8.1.1.3. Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2023, le Groupe a réalisé des tests de valeur comme la pratique l'impose. Il a ainsi tout d'abord procédé à une revue de ses paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini.

Les tests ont alors été réalisés avec les paramètres suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France	9,0%	9,2%	2,1%	2,2%
Royaume-Uni	10,0%	9,6%	2,1%	2,2%
Autres Europe	7,1% à 10,1%	7,9% à 10,5%	2,1%	2,2%
Sopra Banking Software	9,7% à 10,7%	9,2%	2,1%	2,2%
Sopra HR Software	9,0%	9,2%	2,1%	2,2%

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires) selon la méthode des regroupements d'entreprises présentées en note 2.1.1. Ce choix est réalisé acquisition par acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégralement en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.1.1.3. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Le Groupe a ensuite appliqué ces paramètres à des prévisions de flux de trésorerie. Ces tests n'ont pas permis de justifier la valeur des actifs de des unités génératrices de trésorerie (UGT) du pôle Banking. Cela a conduit le Groupe à déprécier les goodwills de ces UGT à hauteur de 86,3 M€ (dont 24,8 M€ pour Sopra Solutions). Par ailleurs, le Groupe a aussi procédé au préalable à la dépréciation d'un actif incorporel individuel de Sopra Solutions, une relation clientèle, pour 3,6 M€ (cf. note 8.2).

Pour toutes les autres UGT, le Groupe a fait varier ces hypothèses de 1,0 point. Ainsi, une baisse du taux de croissance à l'infini de 1,0 point, ou une hausse de 1,0 point du taux d'actualisation, ou la combinaison des deux ne conduiraient pas à constater de dépréciation.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie hors Sopra Banking Software :

- une augmentation du taux d'actualisation de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points ou ;
- une diminution du taux de marge opérationnelle anticipée de 2 points ou ;
- une diminution du taux de croissance anticipée de 2 points.

Ces tests additionnels n'indiqueraient aucune dépréciation à l'exception de l'UGT Benelux. Celle-ci comprend en 2023 les acquisitions d'Ordina et de Tobania. Pour cette UGT, seul le test d'une combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 2 points n'est pas satisfait. Il est néanmoins validé avec la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 1,75 points et d'une diminution du taux de croissance à l'infini de 1,75 points.

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne essentiellement les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Steria Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle (cf. note 3.1). Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. Du fait de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur comptable des actifs comprend les droits d'utilisation des biens pris en location diminués des dettes sur biens pris en location.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF) :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les flux de trésorerie comprennent les décaissements de loyers malgré l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le taux d'actualisation s'appuie sur le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci est rapproché des estimations réalisées par les bureaux d'analyse financière. Au final, les taux d'actualisation utilisés par UGT résultent de ce travail de comparaison et sont compris entre les coûts moyens pondérés du capital et la moyenne des estimations des analystes.

Les taux de croissance à l'infini résultent d'une moyenne des estimations réalisées par les bureaux d'analyses financières.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*.

La reprise des pertes de valeur de l'écart d'acquisition relatif à des participations consolidées par intégration globale est interdite.

8.1.2. Ecarts d'acquisition du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des Tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.2.2. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
 - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

8.1.2.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2022 et 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	356,9	8,6	348,3
Acquisition	12,4	-	12,4
Sortie Syncplicity	- 77,3	-	- 77,3
Ecart de conversion	14,2	0,1	14,3
31 décembre 2022	306,3	8,5	297,8
Acquisition Advalvas et Cycom Finances	10,5	-	10,5
Sortie	-	-	-
Ecart de conversion	- 6,2	0,0	- 6,2
31 décembre 2023	310,6	8,5	302,1

8.1.2.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

Advalvas – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Advalvas Europe NV en Belgique le 15 mars 2023.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'Advalvas sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 mars 2024.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

	Au 31/12/2023
(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition	6 232,0
Valeur actualisée des compléments de prix	
Coût d'acquisition	6 232,0
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	441,0
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
ECART D'ACQUISITION (Advalvas)	5 790,9

L'acquisition d'Advalvas Europe NV est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie d'Advalvas au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 15 mars 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire d'Advalvas est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	0,0	-	0,0
Immobilisations corporelles	0,0	-	0,0
Immobilisations financières	0,0	-	0,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	0,2	0,2
Impôts différés actifs	-	-0,1	-61,0
Actifs courants	0,3	-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	-	0,2
Passifs financiers	-	-	-
Dettes financières de location	-	-0,2	-0,2
Provisions Retraites et engagements assimilés	-	-	-
Impôts différés passifs	-	0,1	0,1
Passifs courants	-0,2	-	-0,2
Actif net acquis	0,4	-0,0	0,4

Cycom Finances – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société Cycom Finances en France le 19 octobre 2023.

En conformité avec la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Cycom Finances sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 19 octobre 2024.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose de la façon suivante :

Au 31/12/2023

<i>(en millions d'euros)</i>	
Prix d'acquisition	4 263,9
Valeur actualisée des compléments de prix	
Coût d'acquisition	4 263,9
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	-435,3
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	
ECART D'ACQUISITION (Cycom Finances)	4 699,2

Le prix payé pour cette transaction est de 6,8 M€. De manière concomitante, la branche conseil de la société (Cycom Conseils) a été immédiatement cédée à KPMG pour 2,5 M€. Le prix d'acquisition de Cycom retenu par le Groupe est donc de 4,3 M€.

L'acquisition de Cycom Finances est sans complément de prix.

Le Groupe n'a pas valorisé la technologie de Cycom Finances au 31 décembre 2023. Celle-ci sera valorisée d'ici le 19 octobre 2024 au plus tard.

Le détail de l'actif net provisoire de Cycom Finances est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles	3,3	-3,3	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	0,0	-	0,0
Droits d'utilisation des biens pris en location	-	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-
Actifs courants	3,5	-2,5	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	-	0,0
Passifs financiers	-	-	-
Dettes financières de location	-	-	-
Provisions Retraites et engagements assimilés	-	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-
Passifs courants	-0,8	-	-0,8
Passif non courants	-0,7	-	-0,7
Actif net acquis	5,3	-5,8	-0,4

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe avait finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity avait été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité avait ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

8.1.2.3. Écarts de conversion

Les variations de change sur les écarts d'acquisition proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation Euro / devise (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
U S D	-6,2	15,8
S E K	0,0	-1,5
Autres devises	-0,0	-0,0
Total	-6,2	14,3

8.1.2.4. Tests de dépréciation

Principes comptables, jugements et estimations

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un Test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des Tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les Tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années. Les principales acquisitions sont présentées dans la note 1.1. Histoire d'Axway

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche & Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les Clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Nos Clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux Clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des Tests de dépréciation.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon, le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2023 est de 571 M€ (560 M€ diminuée des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2023. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2023.

Les conditions macroéconomiques avec une volatilité des taux d'inflation et une hausse des taux d'intérêt ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Par ailleurs, bien que le titre Axway ait augmenté de 59 % depuis le 1^{er} janvier 2023, le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la Souscription, a entraîné mécaniquement une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2023.

La méthodologie des Tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le management d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Les Tests de dépréciation de 2023 se basent sur un plan d'affaires sur 5 ans (2024-2028), qui n'est plus suivi d'une période d'extrapolation. Le Test de dépréciation initié en 2018 portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028) incluant un plan d'affaires de cinq ans suivi d'une période d'extrapolation de cinq ans. À compter des Tests de 2023, cette période d'extrapolation est ainsi terminée.

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le Test de dépréciation 2023 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en deux étapes :

1. **de la 1^{re} année à la 5^e année**, le scénario présenté par Axway dans ses Tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu progressivement plus favorable à l'*Axway Managed* sur le moyen terme par rapport au *Customer Managed*. Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle *Axway Managed* est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle *Customer Managed* prend en compte environ 50 % du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat. Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :
 - une croissance organique de chiffre d'affaires de 2,0 % par an ;
 - un ROA en augmentation progressive avec une fourchette définie entre 20,0 % et 22,0 % sur la période 2024 à 2028 ;
2. **à partir de la 6^e année**, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2023, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 660 M€ avec un taux d'actualisation de 9,95 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %.

- Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. De plus, il tient compte de la dette de location relative à la norme IFRS 16.
- La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)		Taux d'actualisation		
		9,45%	9,95%	10,45%
Taux de croissance à l'infini	1,43%	678,0	634,0	596,0
	1,83%	707,0	660,0	618,0
	2,23%	739,0	688,0	642,0

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 660 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 346 M€. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2023 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2023, le *Headroom* est de 313 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

Valorisation (en millions d'euros)	
Valeur des capitaux testés	346
Endettement net	99
Capitaux employés testés	446
Valeur d'utilité	759
Headroom	313

8.1.3. Ecarts d'acquisition de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 DECEMBRE 2020	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2021	14,7	-	14,7
Acquisitions	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31 DECEMBRE 2022	14,7	-	14,7

8.2. Autres immobilisations incorporelles

8.2.1. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels métiers / Technologies	99,3	74,0	25,2	23,4
Relations clients	261,9	179,7	82,2	70,7
Contrats favorables	0,9	0,9	-	-
Carnet de commandes				
Marques	19,1	5,4	13,7	14,2
Logiciels acquis et autres immobilisations incorporelles	364,9	274,5	90,5	58,4
TOTAL	746,1	534,4	211,7	166,7

Ce poste comprend essentiellement des actifs incorporels (technologies, relations clients, contrats favorables, carnets de commandes, marques) affectés lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissement de ces actifs incorporels affectés sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2021	664,2	487,1	177,1
Mouvements de périmètre	-	-0,0	0,0
Actifs incorporels affectés	11,0	-	11,0
Acquisitions	32,8	-	32,8
Cessions - mises au rebut	-33,0	-33,0	-0,0
Autres mouvements	-11,4	-12,3	0,8
Ecarts de conversion	-13,5	-10,2	-3,3
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	51,7	-51,7
31 décembre 2022	650,1	483,4	166,7
Mouvements de périmètre	15,2	12,3	3,0
Actifs incorporels affectés	50,3	-	50,3
Acquisitions	46,2	-	46,2
Cessions - mises au rebut	-20,9	-20,9	-0,1
Autres mouvements	0,2	-1,5	1,7
Ecarts de conversion	5,0	4,0	1,0
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-	57,2	-57,2
31 décembre 2023	746,1	534,4	211,7

En 2023, le Groupe a identifié de nouvelles relations clientèles suite aux acquisitions de CS Group et Tobania, respectivement pour 17,1 M€ et 23,1 M€. Il a aussi reconnu des technologies pour 10,1 M€ dans le cadre du regroupement avec CS Group. Ces évolutions de périmètre sont décrites en note 2.1. Le Groupe a aussi déprécié les relations clientèles de Sopra Solutions à hauteur de 3,6 M€ pour les ramener à 0 (cf. note 8.1.2.). En 2022, des relations clientèles de 7,9 M€ avaient été reconnues dans la société EVA Group suite à son acquisition.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2023 s'élèvent à 22,6 M€ (19,6 M€ en 2022), soit en solde au 31 décembre 2023 une valeur nette de 38,4 M€. Elles sont relatives à l'accélération de la digitalisation de l'offre de Sopra Banking Software.

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations clients, de marques et de relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur trois à quinze ans suivant leur durée d'utilité estimée. Les marques acquises dont la durée d'utilité ne peut être définie ne sont pas amorties.

c. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - génération d'avantages économiques futurs probables,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

8.2.2. Immobilisations incorporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations Clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les variations du poste Immobilisations incorporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations clients	Technologies	Marques	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2021	42,1	47,1	0,3	18,7	108,2
Ecart de conversion	1,4	2,0	0,0	0,2	3,7
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-4,7	-12,6	-	-0,0	-17,3
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3,5	-	-	3,5
31 décembre 2022	38,8	40,1	0,3	19,0	98,2
Ecart de conversion	-0,6	-1,0	-0,0	-0,0	-1,6
Acquisitions	-	-	-	0,1	0,1
Cessions	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	0,2	0,2
31 décembre 2023	38,2	39,2	0,3	19,3	87,0
AMORTISSEMENTS					
31 décembre 2021	37,3	36,0	0,3	19,5	93,1
Ecart de conversion	1,3	1,6	0,0	0,2	3,1
Dotations	1,8	3,7	-	0,4	5,8
Reprises	-	-	-	-0,0	-0,0
Autres mouvements	-3,7	-8,0	-	-0,9	-12,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	36,8	33,3	0,3	19,2	89,5
Ecart de conversion	-0,6	-0,8	-0,0	-0,1	-1,4
Dotations	0,6	2,6	-	0,4	3,6
Reprises	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	0,2	0,2
31 décembre 2023	36,8	35,1	0,3	19,6	91,8
VALEUR NETTE					
31 décembre 2022	2,0	6,9	-	-0,2	8,7
31 décembre 2023	1,4	4,1	-	-0,3	5,1

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations Clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

En 2022, les autres mouvements s'expliquaient par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate et par l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.4 du chapitre 5 de l'URD 2022 d'Axway).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en année
Systar - Technologies (Acquis en avril 2014)	0,3
Systar - Relations clients (Acquis en avril 2014)	2,3
Appcelerator - Technologies (Acquis en janvier 2016)	1,1
Dxchange - Technologies (Acquis en juin 2022)	8,5

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2023 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2023, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 60,1 M€, soit 18,8 % du chiffre d'affaires.

En 2022, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

8.3. Immobilisations corporelles

8.3.1. Immobilisations corporelles du sous-groupe Sopra Steria

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>				
VALEUR BRUTE				
31 décembre 2021	48,1	267,2	178,0	493,4
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,2
Acquisitions	5,2	32,0	19,4	56,5
Cessions - mises au rebut	-2,2	-11,9	-26,7	-40,9
Autres mouvements	0,5	-0,6	-0,1	-0,2
Ecart de conversion	-1,2	-2,0	-3,5	-6,6
31 décembre 2022	50,4	284,8	167,1	502,4
Variations de périmètre	7,3	24,5	19,5	51,4
Acquisitions	1,5	34,8	17,7	54,0
Cessions - mises au rebut	-16,0	-14,0	-7,7	-37,7
Autres mouvements	-0,7	-0,7	1,6	0,1
Ecart de conversion	0,0	0,1	0,1	0,3
31 décembre 2023	42,5	329,6	198,3	570,4
AMORTISSEMENTS				
31 décembre 2021	29,4	188,0	146,3	363,8
Variations de périmètre	-	0,1	0,1	0,1
Dotations	3,2	19,3	17,3	39,8
Cessions - mises au rebut	-1,5	-11,0	-26,6	-39,1
Autres mouvements	0,2	0,6	-0,1	0,7
Ecart de conversion	-0,7	-1,1	-2,6	-4,4
31 décembre 2022	30,5	195,9	134,4	360,9
Variations de périmètre	3,6	16,8	15,5	35,9
Dotations	3,0	22,6	17,6	43,2
Cessions - mises au rebut	-7,1	-20,1	-7,6	-34,7
Autres mouvements	0,1	-0,3	0,2	0,1
Ecart de conversion	-0,0	0,1	0,4	0,5
31 décembre 2023	30,2	215,0	160,5	405,8
VALEUR NETTE				
31 décembre 2022	19,9	88,9	32,7	141,5
31 décembre 2023	12,3	114,5	37,8	164,6

Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (54,0 M€) correspondent principalement à des agencements et des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 36,3 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques pour un montant de 17,7 M€.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- constructions : 25 à 30 ans
- agencements : 4 à 10 ans
- matériels et équipements informatique : 3 à 8 ans
- matériels de transport : 4 à 5 ans
- mobiliers, matériels de bureau : 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

8.3.2. Immobilisations corporelles du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux sont non renouvelés sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans en fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en millions d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Equipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE	-	-	-
31 décembre 2021	13,7	26,0	39,7
Ecart de conversion	0,3	0,4	0,7
Acquisitions	0,4	1,7	2,1
Cessions	-0,1	-0,9	-1,0
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	0,0	0,0
31 décembre 2022	14,3	27,1	41,4
Ecart de conversion	-0,2	-0,3	-0,5
Acquisitions	0,2	2,1	2,3
Cessions	-0,5	-2,1	-2,5
Autres mouvements	-0,0	-0,0	-0,0
Variations de périmètre	0,1	0,1	0,2
31 décembre 2023	13,9	27,0	40,9
AMORTISSEMENTS	-	-	-
31 décembre 2021	6,0	19,4	25,4
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,3
Dotations	1,4	2,8	4,2
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	-0,1	-0,8	-0,9
Variations de périmètre	-	-0,0	-0,0
31 décembre 2022	7,3	21,7	29,0
Ecart de conversion	-0,1	-0,2	-0,3
Dotations	1,4	2,7	4,0
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	0,8	-2,1	-1,3
Variations de périmètre	0,0	0,1	0,2
31 décembre 2023	9,5	22,1	31,6
VALEUR NETTE	-	-	-
31 décembre 2022	7,0	5,5	12,5
31 décembre 2023	4,4	4,9	9,3

En 2023, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,3 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 2,1 M€.

NOTE 9 - CONTRATS DE LOCATION

9.1. Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

9.1.1. Droits d'utilisation du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Locaux	Véhicules	Matériels informatiques	Autres biens corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
31 décembre 2021	665,3	36,3	28,1	4,6	734,3
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Acquisitions	97,3	8,7	11,2	0,2	117,4
Cessions - mises au rebut	-108,5	-6,9	-10,2	-0,1	-125,8
Autres mouvements	-0,8	0,5	0,0	0,0	-0,3
Ecart de conversion	3,2	-0,9	-4,7	-0,2	-2,6
31 décembre 2022	656,5	37,7	24,3	4,5	723,0
Variations de périmètre	60,8	38,8	-	0,7	100,3
Acquisitions	132,9	23,7	5,9	0,1	162,7
Cessions - mises au rebut	-74,8	-12,4	-0,7	-0,8	-88,7
Autres mouvements	-0,3	0,2	-	-0,3	-0,3
Ecart de conversion	2,8	0,2	0,0	0,1	3,1
31 décembre 2023	777,9	68,4	29,5	4,3	900,1
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
31 décembre 2021	346,5	21,5	20,0	3,2	391,2
Variations de périmètre	-	0,0	-	-	0,0
Dotations	80,8	9,7	5,0	0,7	96,2
Cessions - mises au rebut	-100,9	-6,6	-9,2	-0,1	-116,8
Autres mouvements	-1,1	-0,4	-	-0,0	-1,6
Ecart de conversion	-0,2	-0,8	-4,7	-0,2	-6,0
31 décembre 2022	325,1	23,3	11,1	3,6	363,1
Variations de périmètre	28,7	20,3	-	0,5	49,4
Dotations	86,1	14,8	5,7	0,5	107,1
Cessions - mises au rebut	-62,6	-12,3	-0,7	-0,8	-76,3
Autres mouvements	-0,2	-0,2	-	-0,3	-0,7
Ecart de conversion	0,4	0,1	-0,0	0,1	0,5
31 décembre 2023	377,3	45,9	16,1	3,6	443,0
VALEUR NETTE					
31 décembre 2022	331,4	14,4	13,1	0,9	359,9
31 décembre 2023	400,6	42,5	13,4	0,7	457,1

L'augmentation des droits d'utilisation des biens pris en location en 2023 consistent principalement en de nouveaux bâtiments en Norvège et en France mais aussi en des renouvellements de contrats, en des revalorisations des loyers versés et en les contrats de location issus des regroupements d'entreprises.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*. La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en

location. La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste éventuellement, s'il le juge raisonnable, de la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en fonction d'une option de résiliation anticipée qui pourrait être mise en œuvre dans le cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables.

A la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1.2. Droits d'utilisation du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

(en millions d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Matériels informatiques loués	Autres biens corporels loués	Total
Valeur brute					
31 décembre 2022	38,0	1,2	-	-	39,2
Première application IFRS16	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	0,2	0,1	-	-	0,2
Acquisitions	9,0	0,3	0,6	-	9,9
Cessions - mises en rebut	-	7,9	0,2	-	8,1
Autres mouvements	-	-	0,0	-	0,0
Ecart de conversion	-	0,4	0,0	-	0,4
31 décembre 2023	38,8	1,3	0,6	-	40,7
Amortissements					
31 décembre 2022	-	18,3	-	0,7	-
Première application IFRS16	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,1	-	0,0	-
Dotations	-	5,4	-	0,3	-
Cessions - mises en rebut	-	1,6	-	0,2	-
Autres mouvements	-	-	-	0,0	-
Ecart de conversion	-	0,1	-	0,0	-
31 décembre 2023	-	22,0	-	0,8	-
31 décembre 2023	-	22,0	-	0,8	-
Valeur nette					
31 décembre 2022	-	19,7	-	0,5	-
31 décembre 2023	-	16,7	-	0,5	-
31 décembre 2023	-	16,7	-	0,5	-

Le Groupe a anticipé la date de fin du bail de ses bureaux à La Défense. Une réduction du droit d'utilisation des bureaux et une réduction de la dette location ont été constatées respectivement pour un montant de 6,2 M€ et de 8,4 M€. Cette opération a généré un gain net de 2,2 M€ constaté en *Autres produits opérationnels*.

La comptabilisation selon IFRS 16 du contrat de la nouvelle tour Trinity a été réalisée sur l'exercice. La mise à disposition anticipée prévue contractuellement au 1er septembre 2023 constituant le fait générateur. L'impact compte de résultat est toutefois limité puisque l'amortissement porte uniquement sur le dernier trimestre.

9.2. Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

9.2.1. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Ventilation non-courant						Plus de 5 ans
		Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	503,0	110,0	392,9	148,9	61,5	49,0	35,9	97,6

9.2.2. Dettes sur biens pris en location du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	Valeur Comptable	Ventilation non-courant						Plus de 5 ans
		Courant	Non courant	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
DETTE FINANCIERE DE LOCATION	23,7	4,0	19,7	2,1	2,8	3,1	2,7	9,0

NOTE 10 - PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

10.1. Provisions courantes et non courantes

10.1.1. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres	Ecart de conversion	31/12/2023	Part non courante	Part courante
Litiges	9,8	2,4	5,9	-2,6	-3,7	-0,8	0,0	11,1	8,6	2,5
Pertes sur contrats	11,7	5,1	7,9	-8,0	-	18,7	0,2	35,6	8,9	26,7
Risques fiscaux autres que l'impôt	19,8	2,8	3,7	-5,6	-0,4	-	0,0	20,3	20,2	0,1
Restructuration	3,9	1,3	1,0	-3,0	-0,0	0,1	-0,0	3,2	1,2	2,1
Charges de remise en état des locaux	16,1	1,3	2,4	-2,9	-0,2	-1,1	0,2	15,8	8,7	7,2
Autres risques	37,2	4,1	27,9	-13,5	-8,8	-19,9	0,2	27,2	11,9	15,3
TOTAL	98,5	17,1	48,8	-35,6	-13,2	-3,0	0,6	113,3	59,4	53,9

Les provisions pour litiges couvrent principalement des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (4,7 M€ au 31 décembre 2023, contre 2,9 M€ au 31 décembre 2022) et des litiges clients pour le reste majoritairement en France pour 4,7 M€ et chez Sopra Banking Software pour 1,7 M€.

Les provisions pour risques fiscaux autres que l'impôt sur le résultat concernent essentiellement les risques relatifs au crédit impôt recherche en France.

Les provisions pour restructuration correspondent aux coûts de mesures ponctuelles de restructuration prises principalement en Allemagne (1,1 M€) et en France (2,1 M€).

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des risques clients et projets pour 14,6 M€ (dont 8,2 M€ au Royaume-Uni et 5,3 M€ en Allemagne), des risques contractuels (4,7 M€) et des risques sociaux (3,2 M€).

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et si la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1.2. Provisions courantes et non courantes du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

(en millions d'euros)	01/01/2023	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour litiges	0,9	-	0,2	-	-0,1	-	1,0
Provisions pour garanties	0,1	-	-	-	-0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour risques	0,1	-	-	-	-	0,3	0,4
Sous-total provisions pour risques	1,2	-	0,2	-	-0,1	0,3	1,5
Provisions pour impôts	-	-	2,9	-	-	0,0	2,9
Provisions pour restructuration	0,4	-	0,9	-0,4	-	-0,0	0,9
Autres provisions pour charges	0,1	-	1,2	-0,0	-	-	1,3
Sous-total provisions pour charges	0,5	-	5,0	-0,4	-	0,0	5,1
TOTAL	1,7	-	5,2	-0,4	-0,1	0,3	6,5
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant	-	-	0,2	-	-0,1	-	-
Résultat opérationnel	-	-	5,0	-	-	-	-
Résultat financier	-	-	0,0	-	-	-	-
Charge d'impôt	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	5,2	-	-0,1	-	-

Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (988 k€ au 31 décembre 2023).

Les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos Clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 120 k€.

Les autres provisions pour risques correspondent aux coûts relatifs aux locaux en Allemagne, en France et aux États-Unis pour 370 k€.

Les provisions pour impôts couvrent un risque pourtant sur des taxes assises sur le chiffre d'affaires au Brésil pour 2 858 k€.

Les provisions pour restructuration s'élèvent à 917 k€ dont 159 k€ en Suède et 758 k€ aux États-Unis.

Les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 79 k€ et pour la remise en état des bureaux de La Défense pour 1 182 k€.

10.1.3. Provisions courantes et non courantes de la holding Sopra GMT

Les provisions comprennent principalement la provision concernant la valorisation des actions gratuites à distribuer dans le cadre des PAGA décidés en 2021 et 2022 (cf. note 5.4.3).

10.2. Passifs éventuels

10.2.1. Passifs éventuels du sous-groupe Sopra Steria

Les passifs éventuels reconnus au bilan résultent du regroupement Sopra-Steria en 2014.

Ils représentent au 31 décembre 2023 un montant de 6,0 M€ après impôt et correspondent à des risques fiscaux et contractuels en Inde.

Dans la mesure où le passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe. Par exception, dans le cadre de regroupements d'entreprises, le Groupe peut reconnaître au bilan un passif éventuel s'il résulte d'une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

10.2.2. Passifs éventuels du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2023, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

NOTE 11 - FINANCEMENT ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

11.1. Charges et produits financiers

11.1.1. Coût de l'endettement financier net

11.1.1.1. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits d'intérêts	6,5	1,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6,6	1,3
Charges d'intérêts	-29,2	-10,2
Résultat des couvertures sur endettement financier brut	3,1	0,3
Coût de l'endettement financier brut	-26,1	-9,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-19,5	-8,7

La hausse des charges d'intérêts de 19,0 M€ résulte de la hausse de l'endettement moyen de 357 M€ (889 M€ en 2023 contre 533 M€ en 2022) et de la hausse des taux d'intérêt au cours de l'année 2023. Les couvertures de taux ont permis de limiter la hausse du coût de l'endettement financier brut à 16,2 M€.

Le taux moyen des emprunts après prise en compte des couvertures est de 2,94 % en 2023 (1,87 % en 2022).

11.1.1.2. Coût de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0,2	0,0
Charges d'intérêt	-4,1	-1,4
Coût de l'endettement financier net	-4,0	-1,3
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-0,7	-0,7
Total coût de l'endettement financier net	-4,6	-2,1

En 2023, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 720 k€ en 2023.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de DXchange a représenté une charge financière de 399 k€ en 2023.

11.1.1.3. Coût de l'endettement financier net de la holding Sopra GMT

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Charges d'intérêt	-3,6	-1,9
Résultat des couvertures (différentiel de taux)	1,0	-0,1
Incidence du retraitement des emprunts au coût amorti	-0,1	-0,1
TOTAL	-2,7	-2,0

11.1.2. Autres produits et charges financiers

11.1.2.1. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Sopra Steria

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Gains et pertes de changes	-1,3	-0,8
Autres produits financiers	2,0	1,7
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	-11,4	-6,4
Charges d'intérêts nettes sur obligations de retraite	-1,9	-0,1
Charges de désactualisation des passifs non courants	-1,3	-0,8
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	0,1	2,0
Plus ou moins value sur actifs financiers cédés	-0,0	0,2
Autres charges financières	-2,5	-1,6
Total des autres charges financières	-17,0	-6,6
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-16,3	-5,7

La hausse des charges d'intérêts sur les dettes des biens pris en location résulte principalement de l'augmentation du parc immobilier mais aussi des véhicules du fait des regroupements d'entreprises intervenus durant l'exercice. La hausse globale des taux d'actualisation explique principalement l'augmentation des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi des régimes à prestations définies.

11.1.2.2. Autres produits et charges financiers du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Gains et pertes de change	0,9	1,9
Reprises de provisions	-0,0	-0,0
Produits de cession des actifs financiers cédés	0,0	-
Autres produits financiers	-	0,2
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	1,0	2,1
Dotations aux provisions	0,0	-0,0
Actualisation des engagements de retraite	-0,4	-0,1
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	-	0,1
Autres charges financières	-0,7	-1,1
Total des autres charges financières	-1,1	-1,1
Total des autres produits & charges financiers	-0,2	1,0

Le détail de la ligne *Actualisation des engagements de retraite* est fourni en note 5.3.

11.1.2.3. Autres produits et charges financiers de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Gains et pertes de changes	-	-
Dividendes reçus	19,2	14,7
Reprises de provisions	-	-
Produits de cession des actifs financiers cédés	-	-
Autres produits financiers	0,2	0,2
Total des autres produits financiers	19,3	14,9
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	-	-
Autres charges financières	-	-
Total des autres charges financières	-	-
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	19,3	14,9

Les dividendes versés par Sopra Steria Group et Axway Software à la société-mère Sopra GMT (14,7 M€ en 2022, 9,9 M€ en 2021) sont éliminés dans les comptes consolidés de Sopra GMT.

Les autres produits financiers comprennent pour 0,2 M€ la juste valeur des instruments de couverture de taux sur les 2 tranches de l'emprunt.

11.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie**11.2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria**

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	24,9	13,5
Trésorerie	166,8	342,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191,7	355,9
Concours bancaires courants	-0,2	0,3
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	191,5	356,2

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

L'endettement net, présenté à la note 12.3, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement et autres placements sont constitués de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avances de fonds dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Sur les 191,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors concours bancaires courants) au 31 décembre 2023, 95,0 M€ sont détenus par la maison mère et 96,6 M€ par les filiales. Parmi ces dernières, les entités indiennes contribuent à la trésorerie nette à hauteur de 25,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 15,5 M€ au 31 décembre 2022.

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur hors variation de change.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités étant impérative.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net.

11.2.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie du sous-groupe Axway

Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	16,7	18,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,7	18,3
Concours bancaires courants	- 0,2	- 0,0
TOTAL	16,5	18,3

Sur les 16,7 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2023. Ces liquidités sont détenues par la maison mère pour 2,6 M€, par Axway Inc. aux États-Unis pour 5,0 M€ et par les autres filiales pour 9,1 M€.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 0,7 M€ et 0,1 M€ au 31 décembre 2023. Dans le cas d'un rapatriement de ces fonds, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, une retenue à la source serait appliquée.

11.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	4,3	9,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3	9,3
Concours bancaires courants	-	-
TOTAL	4,3	9,3

11.3. Emprunts et dettes financières - Endettement financier net

11.3.1. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Sopra Steria

	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts obligataires	2,3	249,7	252,0	251,9
Emprunts bancaires	133,0	347,0	479,9	56,7
Autres dettes financières diverses	382,8	22,8	405,5	199,6
Concours bancaires courants	0,2	-	0,2	-0,3
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	518,2	619,5	1 137,7	507,9
Equivalents de trésorerie	-24,9	-	-24,9	-13,5
Trésorerie	-166,8	-	-166,8	-342,4
ENDETTEMENT FINANCIER NET	326,6	619,5	946,0	152,0

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts obligataires et bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti, toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les titres négociables à court terme NEU CP ont une échéance inférieure à 12 mois et sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les titres négociables à moyen terme NEU MTN dont les maturités s'étalent à l'émission de un à cinq ans et qui sont comptabilisés à leur coût amorti ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

11.3.1.1. Emprunts obligataires

Le 5 juillet 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 250 M€ auprès d'investisseurs institutionnels de premier rang en deux tranches, l'une de 130 M€ à 7 ans assortie d'un taux fixe annuel de 1,749%, l'autre de 120 M€ à 8 ans assortie d'un taux fixe annuel de 2,0%.

11.3.1.2. Emprunts bancaires

Le 22 février 2022, le Groupe a signé, avec ses banques partenaires, un contrat consistant en une facilité de crédit multidevises, non amortissable, liée à la réalisation d'objectifs environnementaux et s'élevant à 1 100 M€. Sa composante ESG ne correspond pas à un dérivé incorporé. Elle est assise sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre alignée avec un scénario d'augmentation de la température de 1,5 °C validé par SBTi pour les activités de scope 1 et 2 et partiellement 3. L'objectif est une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 68 % par employé en 2028 par rapport à une base 2015. Il est mesuré à chaque exercice et se traduira, en cas de succès, par une réduction de 0,04 % par an de la marge applicable. Par ailleurs, et ce quel que soit l'atteinte de l'objectif, la Société s'engage à verser une contribution annuelle de 0,04% de la marge applicable à des projets durables.

Ce contrat d'une durée initiale de cinq ans comprenait deux options de prorogation d'une année chacune. La première option de demande de prorogation avait été exercée fin 2022 et avait reçu en février 2023 une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité. La deuxième option de demande de prorogation a été exercée fin 2023 et a reçu une réponse favorable des prêteurs à l'unanimité ce qui fixe l'échéance de cette facilité de crédit au 22 février 2029. A fin décembre 2023, cette facilité de crédit n'est pas tirée.

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé, avec ses mêmes banques partenaires, un contrat de crédit bancaire tiré d'un montant de 400 M€ d'une durée de cinq ans comprenant une tranche amortissable de 280 M€ et une tranche non amortissable de 120 M€. Ce crédit bancaire n'intègre pas de composante ESG.

Par ailleurs, le Groupe dispose de plusieurs financements bancaires bilatéraux non amortissables, certains tirés à hauteur de 67 M€ et d'autres non tirés à hauteur de 75 M€ dont les maturités s'échelonnent de 2024 à 2028.

11.3.1.3. Autres dettes financières

En 2015, le Groupe a mis en place un programme non garanti de titres négociables à court terme NEU CP multidevises non noté dont le montant maximum est de 700 M€. Ce programme fait l'objet d'un dossier de présentation financière disponible sur le site de la Banque de France et dont la dernière mise à jour date de juillet 2023. Le Groupe a été actif à l'émission en 2023 et l'encours moyen du programme de NEU CP a progressé et s'est établi à 392,7 M€ en 2023, contre 133,9 M€ en 2022. L'encours des NEU CP au 31 décembre 2023 est de 366,0 M€ (125,0 M€ au 31 décembre 2022) et se répartit entre NEU CP à taux variable pour 252,5 M€ et NEU CP à taux fixe pour 113,5 M€. Les NEU CP sont présentés en Autres dettes financières diverses.

Le Groupe a mis en place en décembre 2017, un programme non garanti de titres négociables à moyen terme NEU MTN dont le montant maximum est de 300 M€. Comme pour le programme de NEU CP, un dossier de présentation financière est disponible sur le site de la Banque de France et a été mis à jour en juillet 2023. Le programme de NEU MTN est rémunéré sur la base de taux fixes ou de taux variables et d'une marge lors de chaque émission. Les échéances vont d'un à cinq ans.

Au 31 décembre 2023, l'encours des NEU MTN est de 10,0 M€ avec une échéance en janvier 2024 (70,0 M€ au 31 décembre 2022). La diminution de l'encours de NEU MTN sur l'exercice correspond à des tombées de 60 M€ qui ont été renouvelées sous forme de NEU CP. Les NEU MTN sont présentés en Autres dettes financières diverses.

Au cours de l'année 2023, les dettes financières des entités acquises ont été remboursées à l'exception de financements spécifiques de CS Group dont l'encours au 31 décembre est de 23,1 M€ et d'un financement portant sur une créance de crédit d'impôt recherche pour 12,8 M€.

11.3.2. Emprunts et dettes financières du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les concours bancaires courants ;
- les autres dettes financières diverses : elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	4,2	82,6	86,8	82,6
Compte courant - Sopra Group	-	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	-0,1	5,4	5,3	5,2
Concours bancaires courants	0,1	-	0,1	-
Total emprunts et dettes financières	4,3	88,0	92,3	87,8
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-16,7	-	-16,7	-18,3
Endettement net	-12,4	88,0	75,6	69,5

Réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	-	-	82,6	61,7
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :	-	-	-	-
Émissions d'emprunts	-	-	22,2	32,8
Remboursements d'emprunts	-	-	-18,7	-12,1
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	-	-	0,8	0,2
Emprunts bancaires en fin d'exercice	-	-	86,8	82,6

Au 31 décembre 2023, les emprunts bancaires s'élèvent à 86,8 M€. Les tirages sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) représente un montant de 86,0 M€.

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société DXchange en Inde.

Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2023, le montant disponible sur le RCF est de 39,0 M€ (31 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2023, deux tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés en euros pour un total de 22 M€. Le tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$ a été remboursé.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ avait été effectué.

Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun *covenant* financier, a été remboursé selon l'échéancier d'amortissement sur une durée de sept ans. En 2023, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 0,7 M€. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû est nul.

Au 31 décembre 2023, Axway a également procédé à une cession de son crédit d'impôt recherche à hauteur de 4,2 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. note 7.3).

Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société DXchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de cinq ans de la technologie DXchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0 % à la date d'acquisition.

Ce complément de prix a été réévalué de + 0,4 M€ pour tenir compte de l'effet d'actualisation au 31 décembre 2023.

Covenants bancaires d'Axway

Revolving Credit Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un *Revolving Credit Facility* (RCF) multidevise contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur cinq ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les *covenants* financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux *covenants* bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

Les *covenants* bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	
Endettement net	75,6	69,5	R1 < 3
Excédent brut d'exploitation	63,4	49,9	
Ratio R1 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	1,19	1,39	
Endettement net	75,6	69,5	R3 < 1
Capitaux propres	349,9	334,9	
Ratio R3 : $\frac{\text{Endettement net}}{\text{Capitaux propres}}$	0,22	0,21	

Les *covenants* bancaires devront testés contractuellement au plus tard le 30 avril 2024. L'encours de la dette concernée est de 86,0 M€ et il n'y a pas d'éléments objectifs qui induisent une incertitude sur la capacité du Groupe à respecter les *covenants*.

Les deux ratios financiers devant être respectés au titre des *covenants* sont :

- ratio « endettement net sur excédent brut d'exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « endettement net sur fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2023, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des *covenants*.

11.3.3. Emprunts et dettes financières de la holding Sopra GMT

(en millions d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts bancaires	6,8	55,4	62,2	70,3
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6,8	55,4	62,2	70,3
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-4,3	-	-4,3	-9,3
ENDETTEMENT NET	2,5	55,4	57,9	61,0

Un renouvellement des financements a eu lieu en 2020 : l'emprunt obligataire de 45 M€ et l'emprunt bancaire de 45 M€ souscrits en décembre 2015 pour une durée de 5 ans (de solde 20,1 M€ au 31/12/2019) ont été remboursés par anticipation en juillet 2020 et un nouvel emprunt bancaire de 72 M€ a été contracté en juillet 2020 pour une durée de 5 ans.

En 2021, un emprunt complémentaire de 3,93 M€ a été souscrit à même date de terminaison le 20 décembre 2025. Cet emprunt a financé le rachat d'actions propres.

Un premier remboursement de 6 M€ a eu lieu en juillet 2022.

11.4. Instruments financiers inscrits au bilan

11.4.1. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Sopra Steria

	31/12/2023		Ventilation par classe d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Instruments dérivés	Autres éléments non considérés comme des instruments financiers
(en millions d'euros)								
Actifs financiers non courants	73,8	73,8	-	26,8	42,7	-	4,4	-
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 372,4	-	-	1 372,4	-	-	-
Autres actifs courants	515,5	515,5	-	-	382,4	-	7,2	125,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191,7	191,7	191,7	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	2 163,5	2 163,5	191,7	26,8	1 797,5	-	11,6	125,9
Emprunts et dettes financières - part à long terme	619,5	619,5	-	-	-	619,5	-	-
Autres dettes non courantes	21,6	21,6	-	-	13,3	-	8,3	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	518,2	518,2	-	-	-	518,2	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	354,5	354,5	-	-	354,5	-	-	-
Autres dettes courantes	1 699,2	1 699,2	-	-	1 584,6	-	4,0	130,6
PASSIFS FINANCIERS	3 213,0	3 213,0	-	-	1 932,4	1 137,7	12,3	130,6

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des instruments de couverture peuvent être mis en place afin de couvrir les risques de fluctuation sur les taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière variable.

Le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde, Pologne et Tunisie.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes d'impôt sur les sociétés ne sont pas des instruments financiers.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	6,5	-	6,5	-	-	-
Total des charges d'intérêts	-29,2	-	-	-	-29,2	-
Réévaluation	3,1	-	-	-	-	3,1
GAINS NETS OU PERTES NETTES	-19,7	-	6,5	-	-29,2	3,1

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

a. Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat (*Autres produits et charges opérationnels courants* ou *Autres produits et charges financiers* en fonction de la nature de l'élément couvert). La part d'inefficacité des couvertures est traduite en compte de résultat en *Autres produits financiers* ou en *Autres charges financières*, soit sur la durée de l'instrument pour les couvertures de nature financières, soit à la date de l'achat ou de la vente couverte pour les couvertures de nature commerciale. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat, en *Autres produits et charges financiers*.

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus en *Autres éléments du résultat global* dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les gains et les pertes préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

c. Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées en *Autres éléments du résultat global*.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

11.4.2. Instruments financiers inscrits au bilan du sous-groupe Axway

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2023		Ventilation par classes d'instruments financiers						Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS16			
Actifs financiers	13,1	13,1	-	-	13,1	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	178,0	178,0	-	-	178,0	-	-	-	-	-
Autres créances courantes	16,0	16,0	-	-	16,0	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,7	16,7	16,7	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	223,8	223,8	16,7	-	207,1	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	88,0	88,0	-	-	-	88,0	-	-	-	-
Dettes financières de location - part à long terme	19,7	19,7	-	-	-	-	19,7	-	-	-
Autres dettes non courantes	12,2	12,2	-	-	12,2	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières - part à court terme	4,3	4,3	-	-	-	4,3	-	-	-	-
Dettes financières de location - part à court terme	4,0	4,0	-	-	-	-	4,0	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11,3	11,3	-	-	11,3	-	-	-	-	-
Autres dettes courantes	55,4	55,4	-	-	55,4	-	-	-	-	-
Passifs financiers	194,9	194,9	-	-	78,9	92,3	23,7	-	-	-

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs très courtes échéances de paiement.

11.5. Gestion des risques financiers

11.5.1. Gestion des risques financiers du sous-groupe Sopra Steria

11.5.1.1. Risque de liquidité

La politique du Groupe est, d'une part, de disposer de lignes de crédit largement supérieures aux besoins, et d'autre part, de centraliser la gestion de la trésorerie du Groupe lorsque la législation locale le permet. Ainsi les excédents de trésorerie ou les besoins de financement des filiales sont centralisés et placés ou financés auprès de la société mère Sopra Steria Group qui porte l'essentiel des financements et des lignes de crédits bancaires du Groupe.

Le Groupe a diversifié ses sources de financements. Il a lancé en décembre 2017 un programme de NEU MTN de 300 M€ en complément du programme de NEU CP de 700 M€ initié en 2015. En 2023, les tombées de NEU MTN de 60 M€ ont été refinancées sous forme de NEU CP soit à taux fixe soit à taux variable.

Au cours de l'année 2023, les opérations de croissance externe ont amené le Groupe à accroître ses émissions de NEU CP dans un contexte de marché marqué par les hausses de taux de la BCE et par une demande accrue des investisseurs pour des NEU CP à taux variable. En décembre 2023, le Groupe a mis en place un crédit bancaire tiré de 400 M€ et l'encours des NEU CP à fin décembre 2023 s'élève à 386 M€ (125 M€ en décembre 2022).

Par ailleurs, de nouvelles lignes bilatérales d'un montant nominal de 32 M€ ont été négociées en 2023 ce qui porte le montant total des lignes bilatérales à 142 M€, avec des échéances situées entre 2024 et 2028. Au 31 décembre 2023, les lignes bilatérales sont utilisées à hauteur de 67 M€.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de lignes de financement de 2 099 M€ qui sont utilisées à hauteur de 36 %.

Le montant des lignes de crédit disponibles non utilisées est de 1 346 M€ (1 100 M€ de RCF et 75 M€ de lignes bilatérales) auquel s'ajoutent les facilités de découvert non utilisées de 171 M€. Hormis le crédit syndiqué, les crédits bilatéraux et l'emprunt obligataire, le Groupe se finance essentiellement via l'émission de NEU CP (billets de trésorerie court terme) et de NEU MTN. Ces financements se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2023	Utilisation au 31/12/2023		Taux d'utilisation	Echéance	Taux au 31/12/2023
	en M€	en M€	en M€	en M€		
Lignes de financement disponibles						
Emprunt obligataire	250,0	-	250,0	-	100%	In Fine 130M€ 07/2026 120M€ 07/2027 1,87%
Crédit syndiqué						
Credit renouvelable multidevises	1 100,0	-	-	0%	02/2029 *	
Emprunt bancaire	400,0	-	400,0	-	100%	tranche amortissable de 280M€ & tranche in fine de 120M€ échéance 12/2028 5,27%
Crédits bilatéraux	142,0	-	67,0	-	47%	2024 à 2028 0,98%
Autres	35,8	-	35,8	-	100%	2024 à 2026 3,00%
Découvert	171,5	-	0,0	-	N/A	
Total des lignes autorisées par devises	2 099,3	-	752,9	-		
TOTAL DES LIGNES AUTORISEES EN EQUIVALENT €	2099,3		752,9	36%		3,65%
Autres financements utilisés						
NEU CP & NEU MTN			376,0		2024	3,50%
Autres			8,8		2027	
Total des financements par devises			1 137,7	-		
TOTAL DES FINANCEMENTS EN EQUIVALENT €			1137,7			3,58%

* Les deux options d'extension d'un an ont été exercées et ont donné lieu à un accord à l'unanimité des prêteurs en février 2023 et décembre 2023

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages avec un minimum à 0 %, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

Les taux d'intérêts sur emprunt obligataire de 250 M€ émis le 5 juillet 2019 ont un taux effectif de 1,749 % sur la part à 130 M€ et de 2 % sur la part à 120 M€.

L'emprunt obligataire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent des covenants financiers.

Deux ratios financiers sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois :

- le premier, dit ratio de levier (*leverage*), calcule le rapport dette financière nette/EBITDA *pro forma* ;
- le second, dit ratio de couverture des intérêts (*interest coverage*), calcule le rapport EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier ne doit pas dépasser 3,0 à chaque date de calcul. Le deuxième ratio ne doit pas devenir inférieur à 5,0.

La dette financière nette désigne, sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes et les dettes sur biens pris en location) diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA *pro forma* est le Résultat opérationnel d'activité (ROA) consolidé hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans le Résultat opérationnel d'activité avant impact IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 1.6.1). Il est établi sur une base glissante de 12 mois et donc retraité de façon à l'exprimer sur la base d'un périmètre constant sur 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le ratio dette financière nette/EBITDA *pro forma* est respecté, à savoir 1,5 au regard du covenant de 3,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	518,2	187,7
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	619,5	320,1
Trésorerie & équivalents de trésorerie	-191,7	-355,9
Autres garanties financières	-	-
Dette financière nette (y compris garanties financières)	946,0	152,0
EBITDA <i>pro forma</i>	631,6	496,5
RATIO DETTE FINANCIERE NETTE / EBITDA <i>pro forma</i>	1,50	0,31

Concernant le deuxième ratio, l'EBITDA *pro forma* est tel que défini ci-dessus et le coût de l'endettement financier net est également calculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2023, le ratio EBITDA *pro forma*/coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 32,31 au regard du covenant de 5,0. Il se calcule de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
EBITDA pro forma	631,6	496,5
Coût de l'endettement financier net	19,5	8,7
RATIO EBITDA pro forma / COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	32,31	57,34

L'emprunt bancaire est soumis à des conditions parmi lesquelles figurent un seul covenant financier, le ratio de levier (leverage), calculé comme pour l'emprunt obligataire sur la base des comptes consolidés, sur une base glissante de 12 mois, mais uniquement de manière annuelle. Au 31 décembre 2023, ce covenant est respecté.

En sus du respect des engagements financiers décrits ci-dessus, les deux principales lignes de financement du Groupe contiennent également un certain nombre :

- d'engagements de faire tout à fait classiques pour ce genre de financement ;
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable ;
- de clauses de remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en cas de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. Clause de *Market disruption*. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouve exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des paiements au titre de la dette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	252,0	264,0	4,7	4,4	133,6	121,3	-	-
Emprunts bancaires	479,9	566,5	159,7	74,1	79,3	69,1	184,4	-
NEU CP & MTN	376,0	399,1	382,3	-	7,8	8,9	-	-
Autres dettes financières diverses	29,5	28,6	3,5	8,3	7,8	8,9	-	-
Concours bancaires courants	0,2	0,2	0,2	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	1 137,7	1 268,5	550,4	86,8	228,5	208,3	184,4	-
Équivalents de trésorerie	-24,9	-24,9	-24,9	-	-	-	-	-
Trésorerie	-166,8	-166,8	-166,8	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDE	946,0	1 066,8	358,7	86,8	228,5	208,3	184,4	-

Au 31 décembre 2023, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			
	Euro	Livre Sterling	Autres	Total
Emprunt obligataire	252,0	-	-	252,0
Emprunts auprès établissements de crédit	320,3	-	-	320,3
Emprunts auprès établissements de crédit - part < 1 an	159,7	-	-	159,7
NEU CP (Billets de trésorerie) & MTN	376,0	-	-	376,0
Autres dettes financières diverses	29,5	-	-	29,5
Concours bancaires (trésorerie passive)	0,2	-	-	0,2
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 137,7	-	-	1 137,7

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	24,9	5,4	30,3
POSITION NETTE GLOBALE	24,9	5,4	30,3

Les placements court terme sont gérés par la Direction Financière du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

À taux de change constant par rapport au 31 décembre 2023 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,2 M€.

11.5.1.2. Risque de contrepartie bancaire

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

L'essentiel des placements financiers du Groupe concerne les filiales en Inde et la maison mère Sopra Steria Group. Les placements financiers sont effectués, soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie prioritairement du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie bancaire dans le contexte économique actuel. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

11.5.1.3. Risques de taux

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêt en couvrant une partie de la dette financière variable et en plaçant ses liquidités pour une période inférieure à trois mois.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap de taux d'intérêt ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture.

Les contreparties éligibles, tant sur les couvertures de taux que sur les placements, sont des établissements financiers de premier plan, membres du pool bancaire de Sopra Steria. Ces instruments financiers sont gérés par la Direction Financière du Groupe.

Les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Sopra Steria Group.

Une partie de la dette du Groupe est à taux fixe et comprend le financement EUROPP de 250 M€ à échéance 2026 et 2027 et le crédit bilatéral de 60 M€ à échéance 2024. Ce dernier a été renouvelé début janvier 2024 à taux variable sur une période de 3 ans. Le crédit bancaire tiré de 400 M€ mis en place en décembre 2023 est à taux variable. Pour couvrir les dettes à taux variable, le Groupe a complété en 2023 son portefeuille de contrats de couverture de taux et dispose de couverture de taux à échéances 2024 et 2027, dont le détail est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Justes valeurs				Échéances			
	31/12/2023							
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	3,5	2,0	4,4	0,1	400,0	100,0	300,0	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COUVERTURE RISQUE DE TAUX	3,5	2,0	4,4	0,1	400,0	100,0	300,0	-

La revalorisation en capitaux propres de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres éléments du résultat global*.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

	Valeurs au bilan				Variations de juste valeur			
	31/12/2022	Variations de juste valeur	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2023	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat	
							Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
(en millions d'euros)								
Swap de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	5,7	-4,7	-	-	10	-4,5	-0,2	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap non éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	5,7	-4,7	-	-	10	-4,5	-0,2	-

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	-50 bp		+50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité de la couverture)
Swaps de couverture de flux de trésorerie en euros	-	-	-	-
Swaps de couverture de flux de trésorerie en devise	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en euros	-2,6	-0,0	2,7	0,0
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devises	-	-	-	-
TOTAL	-2,6	0,0	2,7	0,0
<i>Soit</i>	<i>-2,6</i>		<i>2,7</i>	

Le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 682,3 M€. Les contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2023 permettent de réduire cette exposition à un montant de 282,3 M€.

L'exposition résiduelle du Groupe au risque de taux est la suivante :

(en millions d'euros)		Taux	31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	24,9	24,9	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux variable	166,8	166,8	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	191,7	191,7	-	-	-	-	-	-
	Total actifs financiers	191,7	191,7	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	Taux fixe	-250,0	-	-	-130,0	-120,0	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-60,0	-60,0	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-407,0	-56,0	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
NEUCP (Billets de trésorerie) & MTN	Taux fixe	-113,5	-113,5	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-262,5	-262,5	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-31,9	-13,5	-1,9	-7,6	-8,9	-	-	-
	Taux variable	-12,8	-12,8	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-465,4	-187,0	-1,9	-137,6	-128,9	-	-	-
Passifs financiers (exposition brute avant couverture)	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-682,3	-331,3	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
	Total passifs financiers	-1 137,7	-518,2	-57,9	-200,6	-184,9	-176,0	-	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	TAUX FIXE	-455,4	-187,0	-1,9	-137,6	-128,9	-	-	-
	TAUX VARIABLE	-490,6	-139,5	-56,0	-63,0	-56,0	-176,0	-	-
	Swaps payeurs de taux fixe en Euros	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe en devises	-	-	-	-	-	-	-	-
	Options payeurs de taux fixe	400,0	75,0	125,0	100,0	100,0	-	-	-
	TAUX FIXE	-855,4	-262,0	-126,9	-237,6	-228,9	-	-	-
EXPOSITION BRUTE APRES COUVERTURE	TAUX VARIABLE	-282,3	-256,3	69,0	37,0	44,0	-176,0	-	-
	TAUX FIXE	-855,4	-262,0	-126,9	-237,6	-228,9	-	-	-
	TAUX VARIABLE	-90,6	-64,6	69,0	37,0	44,0	-176,0	-	-

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Niveau 1 : données cotées : 0 % ;
- Niveau 2 : données observables : 100 % ;
- Niveau 3 : modèles internes : 0 %.

11.5.1.4. Risques de change

Le Groupe est soumis à trois grandes catégories de risques liés à l'évolution des cours de change :

- le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisées dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro.
- le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.
- le risque de change financier portant sur l'endettement financier du Groupe en devises (risque lié à la variation de valeur de dettes financières libellées en livre sterling).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir le risque de change transactionnel présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe.

Une gestion centralisée du risque de change transactionnel a été mise en place avec les principales entités du Groupe (en dehors de l'Inde). Sopra Steria Group intervient comme entité centralisatrice, accorde des garanties de change aux filiales et après *netting* des expositions internes couvre l'exposition résiduelle en utilisant des instruments dérivés.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les expositions transactionnelles en lien avec les plateformes de production du Groupe en Inde, Pologne et Tunisie et certains contrats commerciaux libellés en dollar américain et en couronne norvégienne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers couvrant des éléments bilanciels trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

Les couvertures sont effectuées sous contrôle de la Direction Financière du Groupe en utilisant des instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang, membres du pool bancaire.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier net du Groupe qui comprend un cashpool notionnel multidevises avec des positions emprunteuses en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan. De la même façon, lors d'une acquisition en Suède, le Groupe a pris une couverture en SEK pour couvrir les besoins de financement de cette entité.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

(en millions d'euros)	Justes valeurs					Notionnel	Échéances		
	31/12/2023						< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant					
Couverture de juste valeur									
Contrats de change à terme	-	13	-	2,5	123,0	123,0	-		
Options de change	-	-	-	-	-	-	-		
Couverture de flux futurs									
Contrats de change à terme	0,7	2,3	3,8	10	3012	63,5	237,7		
Options de change	0,3	17	0,1	0,3	37,6	33,0	4,6		
Instruments non qualifiés de couverture *	-	-	0,0	0,2	20,1	17,8	2,3		
TOTAL COUVERTURE RISQUES DE CHANGE	0,9	5,3	3,9	4,0	481,9	237,3	244,6		

* Le groupe couvre le risque transactionnel de change mais choisit dans certains cas de ne pas appliquer le traitement comptable de couverture.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en *Autres produits et charges opérationnels courants*, à l'exception de la valeur temps et de l'impact des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture classés en *Autres produits et charges financiers*.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeurs au bilan				Variations de justes valeurs			
	31/12/2022				Impact sur le résultat			
	Variation de juste valeur	Variation périmètre	Autres Variations	Impact en capitaux propres	Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading	
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme	3,7	-4,8	-	-12	-	-4,8	-	-
Options de change	-0,0	-	-	-0,0	-	-	-	-
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	-0,5	-14	-	-18	-14	-	-	-
Options de change	0,6	10	-	16	0,8	-0,3	0,5	-
Instruments non qualifiés de couverture	-0,1	-0,2	-	-0,2	-	-	-0,2	-
IMPACT TOTAL AVANT IMPOT	3,8	-5,5	-	-1,7	-0,6	-5,2	0,3	-

L'exposition au risque de change est la suivante :

Transactions commerciales

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	40,1	0,0	87,5	0,0	1,2	12,7	0,0	0,0	4,4	146,0
Passifs	0,7	0,0	11,9	0,0	7,7	8,0	0,0	0,0	24,1	52,5
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	39,4	0,0	75,6	0,0	-6,4	4,7	0,0	0,0	-19,7	93,6
Instruments financiers de couverture	138,1	25,8	232,1	0,0	-12,4	-1,7	0,0	-52,3	1,1	330,8
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-98,6	-25,8	-156,5	0,0	5,9	6,4	0,0	52,3	-20,8	-237,2

Financements y compris compte courant

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	284,9	70,8	0,0	25,4	1,8	1,7	0,1	2,7	31,6	418,9
Passifs	28,3	0,0	-10,3	0,0	0,0	7,7	16,9	0,0	0,0	42,7
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	256,7	70,8	10,3	25,4	1,8	-6,0	-16,9	2,7	31,6	376,3
Instruments financiers de couverture *	298,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-18,5	0,0	0,0	281,0
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-42,6	70,8	10,3	25,4	1,8	-6,0	1,6	2,7	31,6	95,3

* couverture d'actif net en devise

Total (positions commerciales + financements)

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Actifs	325,1	70,8	87,5	25,4	3,0	14,4	0,1	2,7	36,0	565,0
Passifs	29,0	0,0	1,6	0,0	7,7	15,7	16,9	0,0	24,1	95,1
Engagements en devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position nette avant couverture	296,0	70,8	85,9	25,4	-4,6	-1,3	-16,9	2,7	11,9	469,8
Instruments financiers de couverture	437,6	25,8	232,1	0,0	-12,4	-1,7	-18,5	-52,3	1,1	611,8
POSITION NETTE APRES COUVERTURE	-141,5	45,0	-146,3	25,4	7,7	0,4	1,6	55,0	10,8	-141,9

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	GBP	NOK	EURO	INR	TND	USD	SEK	PLN	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
IMPACT NET RESULTAT	-0,1	-0,0	0,8	-	-0,2	0,3	-	0,4	-0,3	0,8
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-7,0	2,3	-8,1	1,3	0,6	-0,3	0,1	2,4	0,8	-7,9

11.5.1.5 Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations significatives en actions cotées en Bourse hormis les titres Axway Software mis en équivalence (cf. note 10) et les titres CS Group (cf. note 7.1.1).

Au 31 décembre 2023, la valeur des actions propres s'élève à 74,8 M€.

Eu égard au nombre limité d'actions auto-détenues (1,84 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque action significatif. Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

11.5.2. Gestion des risques financiers du sous-groupe Axway

11.5.2.1. Risque de crédit

Les risques de crédit sont évoqués dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances Clients » et « État des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.5.2.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	86,8	100,7	4,4	4,4	4,4	87,5	0,0	-
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	5,3	8,2	0,0	0,8	0,9	2,3	4,3	-
Concours bancaires courants	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	92,3	109,1	4,6	5,2	5,3	89,8	4,3	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	-16,7	-16,7	-16,7	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDE	75,6	92,4	-12,1	5,2	5,3	89,8	4,3	-

11.5.2.2. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2021 et en 2022 et en 2023.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2023 :

Au 31/12/2023	Taux	31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Valeurs mobilières de placements	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	Taux fixe	16,7	16,7	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	16,7	16,7	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-0,6	-0,4	-0,3	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-86,0	-4,2	-4,0	-3,8	-73,9	-	-
Dettes de location-financement	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	Taux fixe	-0,6	-	-0,6	-	-	-	-
	Taux variable	-4,7	0,1	0,2	-0,6	-1,5	-2,5	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-0,1	-0,1	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	-1,4	-0,4	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	15,3	15,3	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Turnat à barrière activante	-	-	-	-	-	-	-
Exposition nette après couverture	Taux fixe	15,3	15,3	-0,8	-0,2	-0,0	-0,0	-
	Taux variable avec cap et floor	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-80,8	-4,3	-4,2	-4,6	-75,4	-2,5	-

11.5.2.3. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaine, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet d'une couverture systématique.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	2,4	2,1	9,2	1,8	1,9	47,8	0,1	2,0	67,4
Passifs	0,4	0,6	10,5	1,8	0,2	37,1	0,3	0,1	51,0
Position nette avant couverture	1,9	1,6	-1,2	-0,0	1,7	10,7	-0,2	1,9	16,4
Position nette après couverture	1,9	1,6	-1,2	-0,0	1,7	10,7	-0,2	1,9	16,4

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	0,1	0,1	-0,1	-0,0	0,1	0,5	-0,0	0,1	0,8
Impact capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Actifs	-	0,0	1,7	1,6	-	57,4	0,3	-	61,0
Passifs	1,1	-	-0,1	-	-4,4	31,3	-	2,3	30,1
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	-1,1	0,0	1,8	1,6	4,4	26,1	0,3	-2,3	30,9
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après couverture	-1,1	0,0	1,8	1,6	4,4	26,1	0,3	-2,3	30,9

Analyse de sensibilité

(en millions d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	TOTAL
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	-
Impact net résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact capitaux propres	-0,1	-	0,1	0,1	0,2	1,3	0,0	-0,1	1,5

11.5.2.4. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations en actions cotées en Bourse.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres.

Eu égard au nombre limité d'actions autodétenues (3,05 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

NOTE 12 - FLUX DE TRESORERIE

12.1. Variation de l'endettement financier net

12.1.1. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Sopra Steria

(en millions d'euros)	31/12/2022	Encaissements/ Décaissements	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Emprunts obligataires hors intérêts courus	250,0	-	-	-	-	250,0
Emprunts bancaires hors intérêts courus	60,0	323,6	99,4	-0,0	0,2	483,2
Autres dettes financières diverses hors comptes courants et intérêts courus	199,6	169,0	36,6	0,0	0,0	405,3
Emprunts et dettes financières au tableau des flux de trésorerie	509,6	492,6	136,0	0,0	0,3	1 138,6
Comptes-courants	0,0	-0,9	-0,0	0,4	0,5	0,0
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	-1,4	-0,2	0,8	-	-0,2	-1,1
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires courants	508,2	491,6	136,8	0,4	0,5	1 137,5
Concours bancaires courants	0,3	15,6	-20,0	2,7	1,2	-0,2
Valeurs mobilières de placement	13,5	11,9	0,4	-0,9	-0,0	24,9
Disponibilités	342,4	-248,8	81,0	-6,7	-1,2	168,8
Trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	356,2	-221,3	61,4	-4,8	0,0	191,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET	152,0	712,8	75,4	5,2	0,5	946,0
Soit une variation de l'endettement financier net			794,0			

L'analyse fournie par le tableau de variation de l'endettement financier net permet d'expliquer les raisons des encaissements et décaissements liés aux emprunts identifiés dans le tableau des flux de trésorerie.

La variation de l'endettement financier net se décompose en indicateurs. Ainsi, le Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle résulte du Résultat opérationnel d'activité corrigé des dotations aux amortissements et provisions qu'il comprend, ce qui permet d'obtenir l'EBITDA, et d'autres éléments sans effet de trésorerie, ajusté des impôts décaissés, des coûts de restructuration et d'intégration décaissés et de la variation du besoin en fonds de roulement. Il se distingue du Flux net de trésorerie généré par l'activité du Tableau des flux de trésorerie consolidés compris dans les états financiers en page 216 car il ne comprend pas l'effet sur la trésorerie des Autres produits et charges financiers (cf. note 12.1.2.) contrairement au second.

Le Flux net de trésorerie disponible (« Free cash flow ») se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle corrigé des effets des investissements (nets des cessions) en immobilisations incorporelles et corporelles réalisés au cours de la période, des loyers décaissés, de l'ensemble des charges et produits financiers décaissables ou encaissables (hors ceux relatifs aux dettes sur biens pris en location) et des contributions additionnelles versées pour faire face aux déficits de certains plans d'engagement de retraites à prestations définies.

Corrigé des flux de trésorerie liés à des opérations de financement, à l'incidence des variations de change sur l'endettement net, il permet d'expliquer la variation de l'endettement financier net.

	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat opérationnel d'activité	548,2	453,1
Amortissements et provisions (hors actifs incorporels affectés)	176,1	144,4
EBITDA	724,3	597,5
Éléments non cash	0,6	0,8
Impôts versés	-82,6	-87,8
Dépréciations sur actifs circulants	-0,2	4,6
Variation du BFR opérationnel courant	44,9	6,1
Coûts non récurrents y compris coûts de réorganisation et restructurations	-62,8	-17,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	624,2	503,4
Décaissements liés aux investissements en actifs corporels et incorporels	-100,6	-94,2
Encaissements liés aux cessions d'actifs corporels et incorporels	6,9	0,1
Variations liées aux opérations d'investissement en biens corporels et incorporels	-93,7	-94,1
Loyers décaissés	-106,0	-94,5
Intérêts financiers nets (hors intérêts liés aux dettes sur biens pris en location)	-22,0	-8,6
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite à prestations définies	-12,3	-18,9
Flux net de trésorerie disponible	390,2	287,2
Incidence de variations de périmètre	-1 049,2	-13,8
Incidence des décaissements sur immobilisations financières	-16,4	-10,3
Incidence des encaissements sur immobilisations financières	4,6	1,6
Dividendes versés	-94,5	-71,6
Dividendes reçus	2,7	2,8
Augmentations de capital	0,0	-0,0
Rachats et ventes d'actions propres	-26,1	-17,5
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	0,0
Flux net de trésorerie	-788,8	178,5
Incidence des variations de change	-5,2	-3,4
Incidence des changements de méthodes comptables (IFRS 16)	-0,0	-
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-794,0	175,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie - ouverture	356,2	216,9
Emprunts et dettes financières (part non courante) - ouverture	-320,1	-448,4
Emprunts et dettes financières (part courante) - ouverture	-188,0	-95,6
Endettement financier net à l'ouverture	-152,0	-327,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie - clôture	191,5	356,2
Emprunts et dettes financières (part non courante) - clôture	-619,5	-320,1
Emprunts et dettes financières (part courante) - clôture	-518,0	-188,0
Endettement financier net à la clôture	-946,0	-152,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-794,0	175,1

Le flux net de trésorerie disponible s'est élevé à 390,2 M€ comparé à 287,2 M€ en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par une meilleure performance opérationnelle tant en termes de génération d'EBITDA que de gestion du besoin en fonds de roulement opérationnel. En outre, la mise en place au Royaume-Uni d'un mécanisme d'ABF pour faire face aux

déficits des fonds de pension a permis de réduire le montant des cotisations versées. Ces effets positifs permettent de compenser l'augmentation des coûts non récurrents de restructuration, des charges d'intérêts et des loyers décaissés.

Les décaissements liés aux acquisitions de sociétés, inscrits dans la ligne Incidence des variations de périmètre, s'élèvent à 1 049,2 M€. Ceux intervenus en 2023 sont décrits en note 2.1. Ils se décomposent de la façon suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
(en millions d'euros)		
Coût des acquisitions décaissé (hors compléments de prix)	-975,0	-17,3
Endettement net / Trésorerie nette des sociétés acquises	-74,2	4,2
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	-	-
Prix de cession des titres consolidés	-	0,1
Trésorerie cédée/ Sortie de périmètre	-0,0	-0,7
Incidence des apports fusions	-	-
TOTAL	-1 049,2	-13,8

En 2023, il prend en compte principalement les acquisitions de CS Group, de Tobania et d'Ordina et l'exercice de l'option de vente sur les titres SSCL au Royaume-Uni.

12.1.2. Variation de l'endettement financier net du sous-groupe Axway

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENDETTEMENT NET EN DEBUT D'EXERCICE (A)	69,5	36,5
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	56,6	61,8
Coût de l'endettement financier net	4,6	2,1
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7,0	-7,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	68,1	56,5
Impôt versé	-3,0	-2,6
Variation du besoin en fonds de roulement	-32,9	-41,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	32,1	13,0
Variation liée aux opérations d'investissement	-2,4	-2,3
Loyés décaissés	-7,2	-7,2
Intérêts financiers nets versés	-3,7	-1,2
Flux net de trésorerie disponible	18,8	2,2
Incidence des variations de périmètre	-10,2	-13,7
Investissements financiers	-0,2	0,1
Dividendes	-8,4	-8,5
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Application normes IAS 32/39	-	-
Autres variations	-5,9	-13,8
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	-5,9	-33,7
Incidence des variations de taux de change	-0,2	0,7
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	75,6	69,5

12.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

12.2.1. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

L'effet sur la génération de trésorerie des éléments du besoin en fonds de roulement lié à l'activité enregistrés au bilan s'explique de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet de trésorerie		Impact trésorerie au tableau de flux
						Change	Autre	
(en millions d'euros)								
Autres actifs financiers non courants	21,0	52,6	-31,5	-3,0	-28,5	0,1	0,1	28,7
- Autres prêts et créances	18,8	45,2	-28,5	-	-28,5	0,1	0,1	28,7
- Autres actifs financiers non courants	4,4	7,4	-3,0	-3,0	-	-	-	-
Actif non courant	21,0	52,6	-31,5	-3,0	-28,5	0,1	0,1	28,7
Clients et comptes rattachés	1 372,4	1 105,4	267,1	-	267,1	-1,3	222,6	-45,8
- Créances clients	835,3	708,3	127,0	-	127,0	-1,2	105,4	-22,8
- Facture à établir	537,1	397,1	140,0	-	140,0	-0,1	117,2	-22,9
Autres créances courantes	515,5	410,6	104,9	4,7	100,2	0,5	108,8	9,1
Actif courant	1 888,0	1 516,0	372,0	4,7	367,3	-0,8	331,4	-36,7
Actifs non courants destinés à être cédés	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-	-0,0	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	1 909,0	1 588,6	340,4	1,7	338,8	-0,7	331,5	-6,0
Engagements retraite et assimilés - Passif	-17,7	-14,1	-3,6	-	-3,6	0,4	-7,2	-3,2
- Autres avantages à long terme	-17,7	-14,1	-3,6	-	-3,6	0,4	-7,2	-3,2
Autres dettes non courantes	-21,6	-15,5	-6,1	-6,7	0,6	-0,1	-0,3	-1,0
Passif non courant	-39,3	-29,6	-9,7	-6,7	-3,0	0,3	-7,5	-4,2
Fournisseurs	-354,5	-319,1	-35,4	0,3	-35,7	-5,2	-64,3	-33,7
Avances et acomptes reçus sur commandes	-67,4	-18,2	-49,2	-	-49,2	-0,0	-11,6	37,6
Produits constatés d'avance sur projets clients	-531,3	-400,9	-130,4	-	-130,4	-1,7	-97,2	31,5
Autres dettes courantes	-1 100,5	-1 044,1	-56,4	-5,3	-51,0	0,9	-30,2	21,8
Passif courant	-2 053,7	-1 782,4	-271,3	-5,0	-266,4	-6,0	-203,2	57,1
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-	-	-0,0	-0,0
TOTAL PASSIF	-2 083,0	-1 812,0	-281,0	-11,7	-289,3	-6,7	-210,7	52,9
TOTAL BFR	-184,0	-243,4	59,4	-10,0	69,4	-6,4	120,8	44,9

12.2.2. Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie du sous-groupe Axway

La variation du BFR s'élève à - 32,9 M€ en 2023 à comparer à une variation du BFR de - 41,0 M€ en 2022.

Cette variation du BFR se résume par les éléments suivants :

- la hausse du poste *Factures à établir* lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* impacte le BFR pour - 28,8 M€ en 2023. L'accroissement des nouvelles signatures de *Customer Managed* crée mécaniquement un besoin de financement supplémentaire qui n'est pas encore couvert par la récurrence de la facturation *Customer Managed* ;
- la baisse des produits constatés d'avance justifiée par l'attrition sur les contrats de maintenance impacte le BFR pour - 1,0 M€. Cette baisse est contenue par la hausse des contrats de Souscription *Axway Managed* qui génère des produits constatés d'avance.

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, nous notons :

- le niveau des encaissements avec un poste *Créances Clients* qui impactent le BFR de - 4,3 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impactent le BFR de - 1,4 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de - 3,3 M€ qui est dû à la baisse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 « Créances clients » ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 « Autres créances courantes ».

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation nette	Dont élit hors BFR	Dont élit de BFR	Variation des élit de BFR sans effet trésorerie	Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre
Actif non courant	10,3	9,7	0,6	-	0,6	(0,1)	0,0
	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Clients et comptes rattachés	185,8	148,1	37,7	-	37,7	(1,3)	5,4
- Créances clients	73,7	64,3	9,4	-	9,4	(0,8)	5,4
- Facture à établir	112,1	83,8	28,2	-	28,2	(0,6)	0,0
Autres créances courantes	32,3	30,6	1,7	-	(0,4)	(0,1)	3,0
Actif courant	218,1	178,8	39,3	-	37,2	(1,4)	8,4
TOTAL ACTIF	228,4	188,5	40,0	-	37,9	(1,5)	8,4
Passif non courant	(2,2)	(1,8)	(0,3)	-	(0,3)	0,0	(2,0)
	(11,3)	(11,3)	(0,0)	-	(0,0)	0,3	(0,2)
Fournisseurs	(0,8)	(0,1)	(0,7)	-	(0,7)	0,0	(0,0)
Avances et acomptes reçus sur commandes	(58,8)	(55,6)	(1,2)	-	(1,2)	0,9	(1,8)
Produits constatés d'avance	(47,8)	(45,2)	(2,7)	25,4	(2,7)	0,3	(1,8)
Autres dettes courantes	(116,8)	(112,2)	(4,6)	25,4	(4,6)	1,5	(3,6)
Passif courant	(118,0)	(114,1)	(4,9)	25,4	(4,9)	1,5	(5,6)
TOTAL PASSIF	(118,0)	(114,1)	(4,9)	25,4	(4,9)	1,5	(5,6)
TOTAL BFR	109,5	74,3	35,1	25,4	33,0	0,0	2,8

12.3. Autres flux de trésorerie

12.3.1. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Sopra Steria

Outre les variations décrites dans le tableau de la variation de l'endettement financier net, le tableau des flux de trésorerie consolidé (présenté en page 216 de l'URD 2023 Sopra Steria Group) est impacté par les mouvements intervenus au titre des activités de financement. Les encaissements et les décaissements liés aux emprunts et dettes financières comprennent essentiellement le nouveau crédit bancaire de + 400 M€, la variation nette des NEU CP de + 181 M€ et le remboursement des dettes financières issues des acquisitions pour 99,7 M€ (cf. Notes 11.3.1.2. et 11.3.1.3.).

12.3.2. Autres flux de trésorerie du sous-groupe Axway

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 32,1 M€ en 2023 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 68,1 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à - 12,6 M€. Il provient principalement des acquisitions d'Alvalvas en Belgique pour 6,0 M€ et de Cycom Finances en France pour 4,2 M€ (nette de l'activité acquise par KPMG).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à - 21,1 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de - 8,4 M€ ;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de - 4,8 M€ ;
- l'émission des emprunts bancaires pour un montant de + 22,2 M€ et le remboursement d'emprunt pour un montant de - 18,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

13.1. Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 6.

13.1.1. Evolution du capital social

Le capital social de la société s'élève à 7 432 432 € au 31 décembre 2023. Il est composé de 464 527 actions dont la valeur nominale est de 16 euros, ainsi qu'au 31 décembre 2022.

13.1.2. Opérations sur titres autodétenus

Les opérations concernant les titres autodétenus figurant dans l'état de variation des capitaux propres concernent les titres autodétenus par des filiales du groupe, notamment Sopra Steria Group et Axway Software et par la holding Sopra GMT.

13.1.3. Dividendes

Le solde des dividendes au titre du résultat 2022 s'élève à 4 785 k€ soit 10,30 € par action. Le dividende, hors titres auto-détenus, a été mis en paiement le 30 juin 2023 pour 4 786 k€.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2022 avait décidé le versement d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 5,35 € par action, soit un total de 2 492 k€. Le versement de cet acompte sur dividende était intervenu le 6 juillet 2022 pour un montant de 2 475 k€ (hors titre auto-détenus).

Pour mémoire, les dividendes versés en 2022 et en 2021 (sous forme d'acompte sur dividendes) au titre du résultat 2021 s'élevaient à un montant global de 7 827 k€, soit 16,80 € par action, versé le 6 juillet 2022 et le 8 juillet 2021.

13.1.4. Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en 1.6.2. §b, les réserves de conversion comprennent les différences de conversion entre monnaies fonctionnelles des entités du Groupe et monnaie de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

13.1.5. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 2 040,5 M€ dont 382,2 M€ au titre des capitaux propres - part du Groupe et 1 658,3 M€ au titre des intérêts minoritaires, cette répartition résultant des pourcentages d'intérêt mentionnés à la note 2. Les intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 1 623,0 k€ au 31 décembre 2022.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux capitaux propres d'une filiale qui ne sont pas attribuables, directement ou indirectement, à la société mère.

Lorsque des détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle disposent d'une option de vente de leur participation au Groupe, une dette est constatée en *Autre passif non courant* (cf. note 7.4.) pour un montant correspondant à la valeur actuelle du prix d'exercice estimé de l'option. La contrepartie de la dette induite par ces engagements est comptabilisée :

- par imputation prioritairement sur le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant ;
- puis, pour le solde, par imputation sur les réserves consolidées en part du Groupe.

Les variations ultérieures de cette option de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont comptabilisées en contrepartie des intérêts ne conférant pas le contrôle correspondant et pour le solde en diminution des réserves consolidées en part du Groupe.

13.2. Résultat par action

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net - part du Groupe en <i>millions d'euros</i> (a)	40,8	37,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (b)	464 527	465 782
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (c)	1 923	3 085
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	462 604	462 697
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN EUROS (a / d)	88,20	81,96

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net - part du Groupe en <i>millions d'euros</i> (a)	40,8	37,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (d)	462 604	462 697
Effet dilutif des instruments source d'actions ordinaires potentielles (e)	-	0
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f) = (d) + (e)	462 604	462 697
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN EUROS (a / f)	88,20	81,96

NOTE 14 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des principaux dirigeants (parties liées).

Les rémunérations des dirigeants sont présentées à la note 5.5.

14.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra GMT et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste Titres non consolidés (cf. note 7.1.1.1).

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1. Engagements hors-bilan du sous-groupe Sopra Steria

15.1.1. Engagements donnés liés à l'activité courante

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	19,1	15,8
Autres garanties	15,9	4,2
TOTAL	35,0	20,0

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des garanties bancaires eu égard aux engagements pris dans les contrats clients. Ces garanties représentent 19,1 M€ au 31 décembre 2023 (15,8 M€ au 31 décembre 2022). À ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Par ailleurs, au titre de ses contrats de location, le Groupe est exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location au 31 décembre 2023 à hauteur de 8,0 M€. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'était pas exposé à des sorties de trésorerie futures qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des dettes de location.

15.1.2. Engagements reçus

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>		
Lignes de crédit non utilisées	1 230,0	1 150,0
Concours bancaires courants non utilisés	171,5	161,5
Autres engagements reçus	0,0	-
TOTAL	1 401,5	1 311,5

Dans le cadre d'un *cash pooling* mis en place en 2012 entre les entités du Groupe et la banque BMG (Bank Mendes Gans), Sopra Steria Group s'est portée garant de ses filiales à hauteur des sommes empruntées.

15.2. Engagements hors-bilan du sous-groupe Axway

15.2.1. Obligations contractuelles

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 5,6 M€, 9,9 M€ et 8,5 M€ en 2023, 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2023, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

(en millions d'euros)	Locations simples
2024	1,5
2025	0,6
2026	0,5
2027	0,2
2028	0,4
2029 et au-delà	2,2
Total des loyers minimaux futurs	5,3

15.2.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2023	31/12/2022
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	0,1	-	0,6	0,6	0,3
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	-	0,1	-	0,1	0,1
Autres garanties	-	-	-	-	-
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	-	2,6	-	2,6	0,2
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	-	-	0,7	0,7	0,7
TOTAL	0,1	2,7	1,2	4,0	1,3

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée à la cessation de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 684 k€ au cours du 31 décembre 2023.

15.2.3. Engagements reçus – Covenants et Concours bancaires courants

Obligations contractuelles	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)		
Ligne de crédit non utilisées	39,0	43,1
Concours bancaires courants non utilisés	20,0	20,0
Total des engagements comptabilisés	59,0	63,1

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevise de 125 M€. Au 31 décembre 2023, 39,0 M€ sont disponibles (cf. note 11.4).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des *covenants* adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les *covenants* bancaires.

Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte l'ensemble des *covenants* et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Résultat opérationnel d'activité	62,8
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	11,8
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite)	
(source URD - Note 5.1 Charges du personnel)	-0,1
Autres produits et charges opérationnels	
(Source URD - Point 5.1 Etat du résultat net consolidé)	-4,6
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash)	
(Source URD - 4.5 Autres produits et charges opérationnels)	0,0
Charges de location (Charges de location décaissées qui sont neutralisées par application IFRS16, sont ainsi réintroduites dans l'EBE) (Ref Note 4.2 de l'URD)	-6,5
EBE Consolidé	63,4

15.2.4. Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2023.

NOTE 16 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

16.1. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Sopra Steria

Le Conseil d'administration du 21 février 2024 a autorisé le projet de cession par Sopra Steria Group de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software. Ce projet s'accompagne également du projet de cession par Sopra Steria Group à Sopra GMT d'environ 3,6 millions de titres Axway sur les 6,9 millions qu'il détient.

Le Groupe a fait le choix de renforcer son développement en Europe dans les services et les solutions du numérique et de concentrer ses investissements sur le conseil et le digital dans ses marchés stratégiques : les services financiers, la défense & sécurité, l'aéronautique, l'espace et le secteur public.

Les activités de Sopra Banking Software qui seraient conservées dans le Groupe à l'issue du projet correspondent aux services ou solutions pour de grandes banques ou institutions financières qui continueront de contribuer au développement du vertical des services financiers.

A l'issue des différentes opérations, le Groupe resterait actionnaire d'Axway Software à hauteur d'environ 11 %.

Sopra Steria Group a consenti une exclusivité à Axway Software et à Sopra GMT pour la négociation de ces opérations. A l'issue de ces négociations, la conclusion d'accords engageants entre Sopra Steria Group, Axway Software et Sopra GMT restera soumise à l'approbation des conseils d'administration des trois sociétés après information-consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités, sur la base des rapports des experts indépendants.

La réalisation de ces opérations, prévues avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024, serait par ailleurs subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique, à l'approbation par l'AMF du prospectus qui sera soumis par Axway Software dans le cadre de son augmentation de capital.

Aucun autre événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2023.

16.2. Evénements postérieurs à la clôture de période du sous-groupe Axway

Le 21 février 2024, Axway a annoncé être entré en discussions exclusives concernant la possible acquisition d'une part significative des activités de Sopra Banking Software (« SBS »), jusqu'alors intégrées au Groupe Sopra Steria.

Cette annonce a fait l'objet d'un communiqué de presse intitulé « Axway annonce entrer en discussions exclusives en vue d'acquiescer une part significative des activités de Sopra Banking Software » publié le 21 février 2024.

Le périmètre des activités SBS concerné par l'opération a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 340 M€ en 2023, soit environ 80 % du chiffre d'affaires total de la filiale. L'entité combinée atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 M€.

Axway acquiescerait les activités de SBS concernées par l'opération pour une valeur d'entreprise de 330 M€. Cette valorisation est soumise à due diligence confirmatoire et fera l'objet d'une revue par un expert indépendant (Cabinet Finexsi⁽¹⁾). Axway entend financer l'opération par :

- une augmentation de capital d'environ 130 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription⁽²⁾,
- des nouvelles facilités de crédit pour 200 M€.

Concernant ces dernières, la société a reçu une lettre de confort de la Société Générale et de Groupe Crédit Agricole, deux de ses banques partenaires.

L'objectif est de finaliser les opérations avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024.

⁽¹⁾ Sous réserve du droit d'opposition de l'Autorité des marchés financiers, tel que prévu à l'article 261-1-1 de son règlement général.

⁽²⁾ Le prix de souscription par action nouvelle Axway sera déterminé au moment du lancement de l'augmentation de capital, selon les pratiques de marché habituelles, et inclura une décote standard par rapport au TERP (Theoretical Ex-Rights Price). Compte tenu de cette décote, le prix de souscription ne dépassera pas 26,5€

16.3. Evénements postérieurs à la clôture de période de la holding

Sopra GMT

Le Conseil d'administration du 20 février 2024 a approuvé la signature de la lettre d'intention entre Sopra GMT, Sopra Steria Group et Axway Software, concernant les projets, d'une part d'achat par Sopra GMT à Sopra Steria Group d'environ 3,6 millions de titres Axway Software et d'autre part de cession par Sopra Steria Group de la plupart des activités de Sopra Banking Software à Axway Software.

Sopra GMT, l'actionnaire fondateur de Sopra Steria et d'Axway, s'est toujours attaché à développer des projets créateurs de valeur pour les actionnaires des deux sociétés. Ayant incubé tant Axway que SBS dans Sopra Steria, Sopra GMT est dans une position unique pour faciliter une opération transformante destinée à permettre une accélération de la stratégie et de l'equity story de Sopra Steria et d'Axway.

Sopra Steria Group souhaite céder ses activités de software bancaire afin de renforcer son développement en Europe dans les solutions et les services du numérique et de concentrer ses investissements sur le conseil et le digital dans ses marchés verticaux stratégiques : les services financiers, la défense & sécurité, l'aéronautique, l'espace et le secteur public. L'ambition du Groupe est de devenir, face aux acteurs mondiaux, une véritable alternative européenne, notamment sur les enjeux de souveraineté digitale, pour les grands donneurs d'ordre européens dans ses marchés verticaux stratégiques.

Axway Software souhaite étendre son portefeuille de produits et devenir une entreprise leader dans le domaine du software pour entreprises par l'atteinte d'une taille critique.

Sopra Banking Software a été créée en 2012 en capitalisant sur des actifs progiciels bancaires issus de l'histoire de Sopra et de plusieurs acquisitions ayant fortement enrichi son offre dans le domaine du core banking et des crédits spécialisés.

La stratégie développée par Sopra Banking Software est celle d'un éditeur métier à forte valeur ajoutée. Elle adresse plus de 650 clients dans le monde dont les 10 plus grandes banques européennes et la moitié des banques africaines. 250 banques en Europe utilisent les solutions de paiements de Sopra Banking Software.

Dans ce cadre, une opération globale est envisagée, qui consisterait en :

une cession par Sopra Steria à Sopra GMT d'un bloc d'actions Axway à un prix de 26,5 euros par action Axway, représentant environ 16,73% de son capital, étant précisé qu'il s'agit d'actions à droit de vote double ; et

une cession par Sopra Steria de sa filiale SBS à Axway pour une valorisation d'entreprise de 330 millions d'euros .

Ces opérations seraient financées, respectivement :

au niveau de Sopra GMT, pour ce qui concerne l'acquisition du bloc d'actions Axway et sa participation à l'augmentation de capital d'Axway: par l'entrée à son capital d'un investisseur financier, avec lequel des discussions sont en cours, étant précisé que cet investisseur prendrait une participation minoritaire dans Sopra GMT et agirait de concert avec Sopra GMT et les familles Pasquier et Odin vis-à-vis de Sopra Steria comme d'Axway ;

au niveau d'Axway, pour ce qui concerne l'acquisition de SBS ;

par de la dette bancaire à hauteur de 200 millions d'euros ; et

par une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription («DPS») d'environ 130 millions d'euros avec un prix de souscription maximum de 26,5 euros par action nouvelle (décote incluse), étant précisé que Sopra GMT (a) acquerrait les DPS de Sopra Steria, (b) souscrirait à cette augmentation de capital à hauteur de ses DPS (en ce compris ceux acquis auprès de Sopra Steria) et (c) s'engagerait à souscrire la part qui n'aurait pas été souscrite à l'issue de la période de souscription (ordre «voiture-balai» sans impact sur l'allocation des ordres à titre réductible).

Les activités de Sopra Banking Software qui seraient conservées dans Sopra Steria Group à l'issue du projet correspondent aux services ou solutions pour de grandes banques ou institutions financières qui continueront de contribuer au développement du vertical des services financiers.

A l'issue des différentes opérations, Sopra Steria Group resterait actionnaire d'Axway Software à hauteur d'environ 11 %.

Sopra Steria Group a consenti une exclusivité à Axway Software et à Sopra GMT pour la négociation des opérations. A l'issue de ces négociations, la conclusion d'accords engageants entre Sopra Steria Group, Axway Software et Sopra GMT restera soumise à l'approbation des conseils d'administration des trois sociétés après information-consultation des instances représentatives du personnel des différentes entités, sur la base des rapports des experts indépendants.

La réalisation de ces opérations, prévues avant la fin du 2ème trimestre 2024 ou, au plus tard, au cours du 3ème trimestre 2024, serait par ailleurs subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, en ce compris une décision de l'AMF relative à l'absence d'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique et à l'approbation par l'AMF du prospectus qui sera soumis par Axway Software dans le cadre de son augmentation de capital.

NOTE 17 - LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Société	Pays	% contrôle de Sopra Steria Group et Axway	% intérêt de Sopra Steria Group et Axway	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
SOPRA GMT	France			-	-	Société mère
SOUS-GROUPE SOPRA STERIA						
France						
Sopra Steria Group	France	-		19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Infrastructure & Security Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
XYZ 12 2016	France	100,00%		19,64%	19,64%	IG
SSG 1	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cmpa PLM España SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Maroc de Sopra Steria Group	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
2MoRO SAS	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Galit	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sofi-Maint Tunisie	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Reassurance 2	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
BSSI North America Inc	Etats-Unis	100,00%		19,64%	19,64%	IG
EVAGroup Asia Pacific Pte	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
EVA Group HK Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Group Canada Think It Efficient	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eva Maroc Solutions	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group France	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Navidys	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Romania	Roumanie	99,98%	99,98%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Canada	Canada	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group USA	USA	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Group Germany	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Mollek Consultants	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CS Communication & Systems India	Inde	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
CS Communication & Systems Emirates	Emirats arabes unis	49,00%	49,00%	9,62%	9,62%	IG
HE Space Holdings BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
HE Space Operations Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Royaume-Uni						
Sopra Steria Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria BSP Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
NHS Shared Employee Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	75,50%	19,64%	14,83%	IG
NHS Shared Business Services Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	IG
Sopra Steria UK Corporate Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Shared Services Connected Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee trustee company Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Employee Trustee Cie Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Xansa 2004 Employee Benefit Trust	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
CXPartners	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Graffica Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria ABC Pensions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria ABC Scottish Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria India Ltd	Inde	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Asia Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

AUTRE EUROPE						
Sopra Steria SE	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
ISB Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Technology GmbH	Allemagne	51,00%	51,00%	10,02%	10,02%	IG
IT-Economics GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
IT-Economics Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria GmbH	Autriche	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Benelux	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Assue NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Tobena NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Python Predictions BV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Belgium NV	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Passwerk Cyba	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria PSF Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Luxembourg de Sopra Steria Benelux	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Luxembourg SA	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Succursale Pays-Bas de Sopra Steria Benelux	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina BV	Pays-Bas	98,09%	98,09%	19,26%	19,26%	IG
Ordina Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Nederland BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Clockwork BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Ordina Subscription Management & Utilities BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Source Power BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AG	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Group SpA	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Espana S.A.U.	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Euskadi SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria A/S	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Sweden AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Holding AB	Suède	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Bexor LLC	Russie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Garage AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design AS	Norvège	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Eggs Design ApS	Danemark	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SOPRA BANKING SOFTWARE						
Sopra Banking Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Steria Services	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Succursale SBS Corée Sud	Corée Sud	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
O.R. System Polska	Pologne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	NC
Sopra Financial Solution Iberia SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Field Solutions Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Cassiopea Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
APAK Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Belgium	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Iceland (succursale)	Islande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Netherlands BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Solutions India Private Ltd	Inde	99,90%	99,90%	19,62%	19,62%	IG
Sopra Banking Software Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Beijing Sopra Science and Technology Ltd	Chine	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Morocco	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Steria Medshore SAS	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Banking Software Morocco Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Tunisia	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Software Cameroun	Cameroun	95,00%	95,00%	18,66%	18,66%	IG
Sopra Banking Software Brasil Ltda	Bésil	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Gabon	Gabon	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Sénégal	Sénégal	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAMC	Monaco	99,60%	99,60%	19,56%	19,56%	IG
SAB Méditerranée	Liban	98,00%	98,00%	19,25%	19,25%	IG
SAB Tunisie	Tunisie	99,99%	99,99%	19,64%	19,64%	IG
SAB Atlas	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
SAB Pacifique	Polynésie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Financial Solutions FZCO	Dubaï	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra Banking Software Ireland Limited	Irlande	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG

AUTRES SOLUTIONS						
Sopra HR Software	France	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SPRL	Belgique	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Luxembourg	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Suisse	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Srl	Italie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software SL	Espagne	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Tunisie	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Sopra HR Software Sarl	Maroc	100,00%	100,00%	19,64%	19,64%	IG
Holocare AS	Norvège	66,67%	66,67%	13,09%	13,09%	MEQ
Celescan Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
CenPROCS Alliance	Allemagne	33,33%	33,33%	6,55%	6,55%	MEQ
MyDigitalCar GmbH	Allemagne	50,00%	50,00%	9,82%	9,82%	MEQ
SOUS-GROUPE AXWAY						
Axway Software	France			20,82%	27,10%	IG
Axway Distribution France SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway SAS	France	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ireland	Irlande	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Belgium	Belgique	100,00%	99,90%	20,82%	27,10%	IG
Axway Srl	Italie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Bésil	100,00%	99,99%	20,82%	27,10%	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Bulgaria BOOD	Bulgarie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Inc.	Etats-Unis	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software China	Chine	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Switzerland	Suisse	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Axway Software India Private Ltd	Inde	100,00%	100,00%	20,82%	27,10%	IG
Dxvnt	Inde	99,00%	99,00%	20,82%	27,10%	IG
AdValvas Europe NV	Belgique	100,00%	99,90%	20,82%	27,10%	IG

IG : intégration globale
ME : mise en équivalence
NC : non consolidé

Aucune entité ad hoc n'est contrôlée directement ou indirectement par le Groupe.

NOTE 18 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

18.1. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Sopra Steria

	Réseau Mazars		Réseau Nexia	
	2 023	2 022	2 023	2 022
<i>(en millions d'euros HT)</i>				
Certification des comptes individuels et consolidés				
Sopra Steria Group	0,5	0,5	0,3	0,3
Filiales intégrées globalement	1,8	1,7	1,0	0,7
SOUS-TOTAL	2,3	2,2	1,3	1,0
Services autres que la certification des comptes (*)				
Sopra Steria Group	0,1	0,1	-	-
Filiales intégrées globalement	0,1	0,2	-	0,1
SOUS-TOTAL	0,2	0,3	-	0,1
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2,5	2,5	1,3	1,1

(*) Ces prestations concernent pour l'essentiel des prestations rendues lors de l'acquisition d'entités ("due diligence").

18.2. Honoraires des commissaires aux comptes du sous-groupe Axway Software

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux								
(en millions d'euros)	Mazars				Aca Nexia			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	0,2	0,2	35%	39%	0,1	0,2	62%	73%
• Filiales intégrées globalement	0,3	0,3	57%	59%	0,1	0,0	22%	22%
Sous-total	0,5	0,5	91%	98%	0,2	0,2	84%	95%
Services autres que la certification								
• Émetteur	0,0	0,0	9%	2%	0,0	0,0	14%	5%
• Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	0,0	-	2%	0%
Sous-total	0,0	0,0	9%	2%	0,0	0,0	16%	5%
Total	0,5	0,5	100%	100%	0,2	0,2	100%	100%

*dont :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers

18.3. Honoraires des commissaires aux comptes de la holding Sopra GMT

Les honoraires 2023 se répartissent de la manière suivante :

- 12 175 € pour les honoraires du réseau Mazars
- 12 175 € pour les honoraires du réseau Aca Nexia.